

Avenant au contrat de ville

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES 2019 / 2022

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Niortais



Sommaire

Documents de référence

Préambule

L'évaluation à mi-parcours – méthodologie

I/ État des lieux

Titre 1 : Attractivité des quartiers : cohésion sociale, mixité et cadre de vie, développement économique :

1.1 Cohésion sociale

1.2 Mixité, habitat, cadre de vie

1.3 Attractivité et développement économique

Titre 2 : Émancipation des habitants : petite enfance et accompagnement à la parentalité, réussite éducative, insertion professionnelle

2.1 Petite enfance et accompagnement à la parentalité

2.2 Accompagnement à la réussite éducative

2.3 Insertion professionnelle

II/ Enjeux prioritaires et déclinaison opérationnelle des mesures

Annexes

- ❖ Rapport d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville
- ❖ Plan d'actions 2019/2022 actualisé

Documents de référence :

Cet avenant annexé au contrat de ville, s'appuie sur plusieurs documents de référence, et notamment :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018
- Le contrat de ville de l'Agglomération du Niortais signé le 6 juillet 2015
- Le pacte de Dijon « cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », avril 2018
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et du pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- La circulaire relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville du 19 avril 2019
- Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département des Deux Sèvres arrêté le 25 Mai 2018
- Le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la commission nationale du débat public, décembre 2018
- Le plan départemental de prévention de la pauvreté
- La convention de renouvellement urbain 2019 – 2024 ANRU pour le quartier Pontreau / Colline Saint André signée le 16 Juillet 2019
- L'évaluation du contrat de ville à mi-parcours présentée en comité de pilotage le 5 Novembre 2019

Préambule

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville. Les contrats de ville de nouvelle génération portés par l'intercommunalité, s'inscrivent dans la définition d'une nouvelle géographie prioritaire.

Ils constituent un levier à part entière pour véhiculer les valeurs de citoyenneté et de laïcité dans les territoires, notamment dans les quartiers, et lutter contre les inégalités et les discriminations. Ils remettent au premier plan :

- ❖ un contrat unique qui intègre les dimensions sociale, urbaine et économique
- ❖ une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et qui mobilise tous les partenaires concernés
- ❖ une mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités locales
- ❖ l'innovation dans les pratiques
- ❖ la participation des citoyens, au cœur de la politique de la ville notamment en s'appuyant sur des dispositifs tels que le « Conseil Citoyen »

La loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a prolongé jusqu'en 2022 la durée des contrats de ville. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.

L'année 2019 marque ainsi la rénovation du contrat de ville en s'appuyant sur les préconisations issues de son évaluation à mi-parcours et, reposant principalement, sur une actualisation des enjeux prioritaires et des modalités de gouvernance.

Cette rénovation s'accompagne, par ailleurs, de la concrétisation des engagements de l'État par la déclinaison des priorités gouvernementales et de celles des collectivités territoriales.

La mobilisation nationale pour les quartiers se décline en cinq programmes (sécurité, éducation, emploi, logement, lien social) de la feuille de route gouvernementale, adoptée le 18 juillet 2018, qui répondent aux demandes premières des habitants des quartiers prioritaires et, visent à garantir les mêmes droits aux habitants ; favoriser l'émancipation et faire République.

La circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 définit le cadre de la déclinaison territoriale des mesures de la feuille de route de la "mobilisation nationale pour les habitants des quartiers". Cette déclinaison se traduit par la rénovation du contrat de ville 2015-2020 qui prend la forme du présent protocole d'engagements renforcés et réciproques, ajouté au contrat.

Elle se traduit au niveau local par la mobilisation de l'État et celle de chacun des partenaires, en s'appuyant sur la logique du Pacte de Dijon, élaboré à l'initiative de l'assemblée des communautés de France (ADCF) et de France urbaine.

Dans ce protocole sont également déclinées les modalités de déploiement du PAQTE (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) localement et traduisant l'engagement des entreprises pour les quartiers.

Dans la logique du Pacte de Dijon, la rénovation de notre contrat de ville concrétisée au travers du présent protocole d'engagements renforcés et réciproques s'appuiera sur les trois principes suivants :

- Une approche globale de l'action publique locale reposant sur des objectifs de mixité sociale et intégrant la déclinaison des différents plans nationaux (stratégie pauvreté, plan national de santé, prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes en particulier) ;
- Une différenciation en fonction des territoires et des villes en tenant compte des dynamiques locales, du système d'acteurs en présence (notamment associatifs), de l'ingénierie déjà développée et de la capacité de l'intercommunalité à porter la politique de la ville, des problématiques de cohésion urbaine *spécifiques* ;
- La responsabilisation en vue de la réelle traduction des engagements de l'État et du mouvement intercommunal et l'association de l'ensemble des collectivités et des services publics dans la dynamique de mobilisation.

Plusieurs textes réglementaires invitent à l'actualisation des Contrats de ville, dans la perspective de leur prolongation jusqu'en 2022, au sein d'un **Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR)**.

Ce PERR comprend les documents qui suivent et joints en annexe :

■ **Un plan d'actions partenarial actualisé :**

Dès 2016, la CAN a invité les signataires du Contrat de Ville à élaborer un plan afin de passer d'une logique d'objectifs à une logique d'actions, en déterminant sur chaque thématique ce que chaque institution souhaitait conduire de manière collective dans une volonté de réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire de l'agglomération. Dans le cadre d'une démarche témoignant d'un fort parti pris participatif, un plan d'actions a été construit comprenant un référentiel précis : descriptif des actions, nom du pilote, les moyens mobilisés de droit commun et de droit spécifique ainsi que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

L'engagement des partenaires dans cette démarche suivi de sa mise en œuvre est à souligner puisque les rapports annuels de 2016, 2017 et 2018 du contrat de ville et de ce plan d'actions ont mis en évidence un taux de mise en œuvre opérationnel de 82% :

Dans la perspective de prolongation du Contrat de ville jusqu'en 2022, ce plan d'actions partenarial initial a été évalué.

■ **Une évaluation à mi-parcours du dispositif :**

Au niveau local, il a été décidé de questionner ce plan d'actions partenarial conçu et annexé au Contrat de Ville ainsi que quelques actions emblématiques de l'appel à Projets.

L'agglomération a proposé à l'ensemble des signataires de faire le point sur : les actions réalisées, partiellement réalisées, non réalisées, les actions qui n'ont pas de spécificités « quartiers » avérées, les relances à prévoir, les mesures correctrices, les besoins émergents et les nouvelles pistes à envisager... En conservant le parti pris participatif initial puisque cette démarche a été conduite via des ateliers partenariaux.

A l'issue de ces ateliers, s'est dégagée une vision d'un plan d'action rénové avec des orientations et des thèmes émergents forts et transversaux.

■ A ces discussions centrées sur les besoins des quartiers prioritaires, se sont ajoutés des échanges sur l'opportunité et la manière de décliner localement :

- La feuille de route gouvernementale (40 mesures) et le PAQTE ciblant les entreprises (stage de 3ème, achats responsables, lutte contre les discriminations dans le cadre des recrutements, formation...),
- Le Pacte de Dijon constitué principalement d'engagements de l'Etat et des agglomérations à introduire dans le Contrat de ville.

Le protocole d'engagements réciproques et renforcés sera annexé au contrat de ville de Niort

Une démarche d'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville

Les questions « évaluatives »

Les enjeux définis au départ dans le Contrat de ville ont-ils bien été pris en compte ?

Quel est l'apport du Contrat de ville :

- Dans le travail en réseau des quartiers ?
- Dans la mobilisation de politiques publiques ?

Qu'est-ce qui fonctionne bien/moins bien ? en vue de conforter ce qui marche et ré-orienter ce qui fonctionne moins bien.

Quelles mesures correctives ou ajustements seraient nécessaires ?

Une évaluation utile pour qui ?

- Le Comité de pilotage
- Les conseils citoyens et les habitants
- Les partenaires signataires du plan d'actions
- Les acteurs locaux des quartiers

Evaluer quoi ?

La gouvernance, c'est-à-dire le fonctionnement des instances



- Le Comité Technique
- Le Pôle Social
- Le Groupe Santé
- La GUP
- Les Conseillers citoyens

Les 3 piliers du Contrat de Ville



Urbain



Cohésion sociale



Développement économique

Le plan d'actions partenarial

La démarche évaluative

Le plan d'actions partenarial

.Les partenaires signataires seront contactés afin de communiquer **le bilan de réalisation** des fiches-actions qui serviront de référentiel : *moyens mobilisés, indicateurs prévus, observations qualitatives, appréciation de l'efficacité de l'action*. Les documents supports seront envoyés à chaque partenaire d'ici la fin de l'année 2018. Pour les partenaires ayant un nombre conséquent d'actions, un entretien avec l'équipe évaluative sera proposé.

Les instances de gouvernance

. Une séance de travail sera consacrée à l'évaluation du fonctionnement à mi-parcours.

Des ateliers thématiques

Des échanges en ateliers pour une approche qualitative de l'évaluation

- . Lien social
- . Accès aux droits
- . Emploi/économie

Choix d'actions emblématiques

Des actions issues de l'Appel à projets, qui portent témoignage de la mobilisation des moyens, des réussites et difficultés.

- Santé/parentalité : Grandir ensemble (bilan déjà réalisé)
- Parentalité : Une action portée par les CSC
- Accès aux droits : SEP
- Développement économique : action de l'ADIE

L'équipe évaluative :

L'Etat : Sophie BODIN et Patricia GREGOIRE

La CAN : Sabrina RENAUD, Julie JOLY, Marie-Christine GOUSSEAU

En préambule du rendu de l'évaluation et du plan d'actions actualisé, il a été souhaité un état des lieux et une présentation des pistes d'actions.

I) Etat des lieux 2015-2019

Titre 1 : Attractivité des quartiers : cohésion sociale, mixité et cadre de vie, développement économique

1.1 La cohésion sociale

A) Lien social et accompagnement des acteurs

Animation de la vie sociale

L'État finance quatre postes d'adultes relais (*mesure 30 du plan de mobilisation nationale*). Les missions de ces 4 adultes relais portent essentiellement autour de la médiation et la participation des habitants au travers du fonds de participation des habitants (FPH). La préfecture des Deux-Sèvres soutient ces postes à travers une contribution annuelle totale de près de 77 400 euros.

Les centres socioculturels (CSC) et les associations constituent des acteurs essentiels de la politique de la ville car ils agissent au plus près des habitants des quartiers et de leurs besoins.

La CAF des Deux-Sèvres a accompagné les 3 centres sociaux (CSC du Parc, CSC de Part et d'Autre et CSC Grand Nord) ainsi que les associations des quartiers à hauteur de 422 790 euros en 2018.

Afin de soutenir les projets associatifs et au-delà des 4 postes adultes relais, l'État finance également 4 postes Fonjep (*mesure 31 du plan de mobilisation nationale*) pour les associations : vent d'ouest, CSC de part et d'autre et la Chaloupe.

La préfecture des Deux Sèvres soutient ces postes à travers une contribution totale annuelle de 20 200 euros. L'État soutient également les associations de proximité par l'intermédiaire des différents appels à projets : fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), crédits de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population (DDCSPP), mission interministérielle de lutte contre les drogues et les pratiques addictives (MILDECA), fonds d'intervention de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)

Participation des habitants / Conseil Citoyen

« La participation des habitants des quartiers à la vie citoyenne constitue l'un des objectifs de la politique de la ville, réaffirmé par l'article 1^{er} de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le conseil citoyen a vocation à instituer une véritable instance d'expression, de réflexion et de débat dans le respect des valeurs républicaines : égalité, liberté de parole, laïcité et neutralité ».

Les 2 conseils citoyens ont été mis en place par arrêté préfectoral du 12/04/2016.

Le conseil citoyen Clou Bouchet / Tour Chabot Gavacherie regroupe 19 habitants du quartier et 22 acteurs associatifs ou économiques et celui du Pontreau / Colline Saint André regroupe 21 habitants du quartier et 20 acteurs associatifs ou économiques. Aujourd'hui, les conseils citoyens fonctionnent de manière autonome avec l'appui du coordinateur Gestion Urbaine de Proximité/Conseils Citoyens de la Ville de Niort.

Ils ont permis d'associer les habitants aux décisions liées à la politique de la ville (invitation aux instances de pilotage et groupes de travail du contrat de ville) et leur implication est importante dans les actions menées dans les quartiers.

Les membres des conseils citoyens ont bénéficié de formations pour préciser et conforter leur rôle, leur fonctionnement lors de leur installation mais également récemment en fin d'année 2018 pour les remobiliser (formation animée par Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine en décembre 2018). Des rencontres avec des collectivités (médiation sociale, police) et d'autres partenaires institutionnels leur sont également proposées pour parfaire leurs connaissances (ex : participation à une audience correctionnelle au tribunal de grande instance de Niort en septembre 2018).

Les conseils citoyens sont actuellement en cours de renouvellement pour mobiliser de nouveaux habitants, une nouvelle composition sera proposée prochainement au Préfet.

Ainsi, pour 2019/2022, il s'agira de renforcer la concertation avec le conseil citoyen et de favoriser la participation des habitants (exemple : Evaluation d'Impact en Santé)

Les partenaires s'engagent à renforcer le programme d'accompagnement et de formation en direction des membres de chaque conseil citoyen afin de favoriser leur montée en compétences et en connaissances et permettre une consolidation des conseils citoyens dans la durée.

Fonds participation des habitants

Le fonds de participation des habitants (FPH) est un dispositif qui permet de financer des projets ponctuels de faibles coûts qui contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La simplicité des démarches et la souplesse des procédures favorisent l'implication des habitants. Le FPH a été mis en place au cours de l'année 2018. Il concerne les 3 quartiers prioritaires et est porté par le CSC de Part et d'autre en lien avec les 2 autres CSC ; l'animation du FPH est effectuée par un poste adulte relais.

B) Accès aux droits et citoyenneté, lutte contre les discriminations

Accès aux droits sociaux et aux droits en santé

De nombreuses actions permettent de favoriser l'accès aux droits sociaux et aux droits en santé des habitants des quartiers par la présence de services au sein même des quartiers (mairie de quartier, permanences des services publics et associations, présence d'un service d'écrivain public à vocation sociale).

L'accompagnement aux démarches dématérialisées est un enjeu important pour favoriser l'autonomie des habitants : des ateliers d'accompagnement à l'utilisation des outils numériques se sont développés sur les quartiers et un travail en réseau s'est mis en place animé par les collectivités.

Concernant l'accès aux soins, de nombreuses actions ont permis d'améliorer la prise en charge des habitants à travers la présence sur les 3 quartiers du camion « santé » de la Croix Rouge, d'actions à destination des enfants sur la santé bucco-dentaire, d'actions de prévention et d'éducation à la santé avec l'Atelier Santé Ville et le développement d'interventions sur les compétences psychosociales.

Accès à la culture et au sport

Plusieurs actions sportives, culturelles et de loisirs sont soutenues afin de développer le lien social et l'accès à la culture pour les habitants des quartiers. Ces actions portées par des associations sportives et culturelles locales permettent des animations en pieds d'immeuble et sur les quartiers (volley, basket, cinéma de plein air, animations autour de la science, jardins solidaires...).

Plusieurs équipements sportifs et culturels de l'agglomération sont accessibles à des tarifs préférentiels (piscines, patinoire, musées, conservatoire Danse et Musique) et d'autres actions permettent de favoriser leur accès avec par exemple l'organisation de stages de natation pour les enfants et adultes du quartier.

Un travail sur la mémoire du quartier Pontreau-Colline Saint André est également mené pour valoriser l'histoire du quartier (guerre de 1870 notamment) et le patrimoine à travers la mise en place en mars 2019 d'un groupe de travail animé par la CAN en lien avec l'Etat (DRAC, déléguée du Préfet), les services des collectivités locales (conservatoire de danse et de musique, les musées, les archives municipales et départementales, le service Culture de la ville de Niort), la Villa Pérochon, le centre socioculturel Grand Nord, les conseillers citoyens et les habitants.

Promotion de la citoyenneté

Plusieurs actions sont menées auprès du public scolaire (découverte de métiers de l'espace public, éducation à la sécurité routière). D'autres actions sont menées à destination de tous (familles, CSC) comme par exemple le temps fort organisé en avril 2019 par l'association Prox Aventure qui a permis aux professionnels de présenter leurs métiers (police nationale, police municipale, SDIS) à travers des activités ludiques.

1.2 Mixité, habitat et cadre de vie

A) Mixité sociale

Une convention Intercommunale d'attribution (CIA) (*mesure 3 du plan de mobilisation nationale*) a été approuvée en conférence intercommunale du logement le 23 mai 2019.

Cette convention fixe des objectifs d'attribution des logements aux bailleurs sociaux qui interviennent sur le territoire de la CAN. Les bailleurs sociaux devront notamment respecter les principes suivants en lien avec la politique de la ville :

- Consacrer au moins 25% des attributions suivies de baux signés (accès et mutation) hors quartiers politique de la ville aux demandeurs d'emploi les plus pauvres (premier quartile) et à des ménages [relogés dans le cadre du renouvellement urbain](#)
- Obligation de consacrer au moins 50% des propositions d'attributions (accès et mutations) en quartiers politique de la ville aux demandeurs des trois autres quartiles

B) Tranquillité publique

La tranquillité publique associe différentes interventions dont celles relevant de la police de sécurité au quotidien, de la police municipale et du délégué cohésion police-population .

Dans le cadre du plan de mobilisation pour les quartiers, 1 poste de délégué cohésion police-population a été créé à Niort depuis le début de l'année 2019 (*mesure 1.a du plan de mobilisation*).

La coopération entre la police municipale et la police nationale est renforcée par des actions partenariales et le partage d'informations en matière de sécurité.

Plusieurs instances permettent d'échanger et facilitent la dynamique partenariale à travers le comité de coordination du réseau de gestion urbaine de proximité et le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

La prévention de la radicalisation doit s'intégrer pleinement dans la mise en œuvre de la politique de la ville et s'orienter plus particulièrement vers une veille des signaux faibles et une action de prévention pour lutter contre le basculement.

En 2018, plusieurs actions de formation « sensibilisation à la prévention de la radicalisation » ont été mises en place par la Préfecture avec l'intervention du Service départemental du renseignement territorial des Deux Sèvres pour former divers acteurs locaux à cette thématique et créer un réseau de veille.

Ainsi, sur Niort 70 professionnels (acteurs de la GUP, membres du pôle social et services périscolaires de la ville) ont été sensibilisés au repérage des signes de radicalisation, aux indicateurs de basculement et à la procédure de signalement. Cette action de sensibilisation pourra se renouveler afin de former de nouveaux professionnels.

C) Des quartiers entretenus

L'abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB

L'abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) permet, en contrepartie de cet avantage fiscal, le financement et la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de vie urbaine des locataires en compensant partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers.

En 2018, le montant de l'abattement s'élève, pour **Deux-Sèvres Habitat**, à **480 345 euros**, et se répartit de la façon suivante :

	Le Clou Bouchet	Tour Chabot /Gavacherie	Pontreau/CollineSaint André
Montant abattement annuel	304 288 €	122 806 €	53 251 €
Nombre de logements	1436	713	255
Renforcement de la présence du personnel de proximité	167 790 €	3 454 €	41 515 €
Formation/soutien des personnels de proximité	2 924 €	235 €	29 €
Sur-entretien	12 167€	12 612€	1 253 €
Gestion des déchets et encombrants	12 6406 €	5 045 €	652 €
Tranquillité résidentielle	10 078 €	4 153 €	2 266 €
Concertation/sensibilisation des locataires	1 016 €	504 €	180 €
Animation, lien social, vivre ensemble	203 669 €	59 12 €	31 669 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	22 707 €	20 217 €	24 379 €
Total dépenses valorisées TFPB	546 760€	105 349 €	101 945€

En 2018, le montant de l'abattement s'élève pour **Immobilière Atlantique Aménagement** à **24 906 €** et se répartit de la façon suivante :

	Pontreau/CollineSaint André
Montant abattement annuel	24 906 €
Nombre de logements	118
Renforcement de la présence du personnel de proximité	3 385€
Sur entretien	2 334€
Gestion des déchets et encombrants	115 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	58 906€
Total dépenses valorisées	64 743 €

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

La GUP, déléguée par la CAN à la Ville de Niort, est conduite afin d'améliorer la gestion des quartiers politique de la ville, la qualité et la cohérence d'intervention des services publics et ainsi améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers.

Elle mobilise les moyens de proximité des services de l'État, de la CAN, de la ville de Niort, du CCAS et des bailleurs sociaux.

Elle comporte 3 orientations : conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements réalisés lors du projet de rénovation, mobiliser les habitants au respect du cadre de vie et entretenir la dynamique partenariale par la mise en réseau d'acteurs permettant la complémentarité des interventions.

Parmi les outils mobilisés, chaque année un diagnostic en marchant est réalisé sur chacun des quartiers prioritaires.

D) Le renouvellement urbain

Le renouvellement urbain est un enjeu important afin de diversifier l'habitat, conforter les activités économiques et faciliter les mobilités

Le projet de renouvellement urbain Pontreau Colline Saint André

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, la mise en œuvre du projet urbain s'élabore en deux temps : une phase de conception des projets, dans le cadre d'un « protocole de préfiguration » signé en janvier 2016 et une phase de mise en œuvre des projets, dans le cadre opérationnel d'une « convention pluriannuelle de renouvellement urbain », signée le 16 juillet 2019.

Au-delà du montant conséquent chiffré à 26 M€ que mobilisera ce projet dont les 1 M€ apportés par l'ANRU, c'est la diversité des interventions qui le compose qui sont à signaler permettant ainsi d'améliorer les conditions de vie des habitants ou de ceux qui y travaillent mais aussi d'y attirer de nouveaux habitants, de nouvelles activités pour redonner au quartier son attractivité.

Ainsi, plusieurs opérations constituent le pilier urbain du projet :

Opérations d'habitat :

- Réhabilitation des 242 logements des 6 tours du Pontreau par Deux-Sèvres Habitat
- Résidentialisation des 82 logements de l'immeuble de la Roulière par Immobilière Atlantic Aménagement
- Réhabilitation de 60 logements privés dans le cadre de l'OPAH-RU + 6 immeubles insalubres en Opération de Restauration Immobilière + 6 immeubles dégradés repérés pour des interventions par la SEMIE + permis de louer sur 250 logements de la Colline Saint André

Opérations d'espaces publics :

- Requalification des pieds d'immeubles du Pontreau par la Ville de Niort intégrant une démarche d'Evaluation d'Impact Santé (EIS) par la CAN. Cette démarche, soutenue par l'ARS, vise la prise en compte des déterminants de santé dans la conception puis la gestion d'un projet d'aménagement. Elle fait le lien entre le Contrat de Ville et le Contrat Local de Santé.
- Aménagement de voiries par la Ville de Niort dans le prolongement du réaménagement de la rue Basse et de l'extension de la navette du centre-ville sur la Colline Saint André : rues Jules Ferry, Maréchal Leclerc, Guy Guilloteau et Saint Gelais
- Aménagement des espaces publics du secteur Denfert-Rochereau par la Ville de Niort: place Denfert Rochereau, place de Strasbourg, square cœur d'îlot, rues Chabot, Pluvial et T. De Boutteville

Opérations d'équipements publics :

- Intervention sur les bâtiments publics par la Ville de Niort : ravalement du groupe scolaire Jules Ferry, démolition des bâtiments obsolètes en cœur d'îlot Denfert-Rochereau, ravalement et mise en accessibilité du bâtiment du Bocal Gourmand
- Réhabilitation complète du CSC Grand-Nord par la Ville de Niort
- Création d'une Maison France Service par la Ville de Niort (avec un accueil commun au CSC)

1.3 Développement économique et attractivité économique

A) Les activités économiques présentes sur les quartiers

Sur les 3 quartiers prioritaires de Niort, 171 établissements sont recensés. La majorité concerne des activités de commerces, de services aux entreprises et services aux particuliers. En comparaison au tissu économique de la ville de Niort, on constate que les établissements situés en quartiers prioritaires sont de taille plus petite avec de nombreux établissements sans salarié.

Quartier	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements n'ayant pas de salarié	Nombre d'établissements dont le nombre de salariés est compris entre 1 et 49	Activité des établissements
Clou Bouchet	75	52	21	50,7 % commerce, transports, hébergement et restauration
Tour Chabot Gavacherie	24	22	2	66,6 % commerce, transports, hébergement et restauration
Pontreau Colline Saint-André	72	59	13	30,5 % services aux entreprises

Source : INSEE Fiche tissu économique 7/11/2018

Projet de développement commercial autour du projet de renouvellement urbain

Dans le cadre de la convention de renouvellement urbain du Pontreau / Colline Saint André, plusieurs opérations participent au développement économique du quartier :

Suite à l'étude EPARECA menée fin 2018, qui a démontré que le potentiel de développement marchand du quartier est très limité voire inexistant, la CAN propose de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Mener une action foncière forte sur la rue Pluviault pour une mutation économique voire d'habitat,
- Lancer une étude pré-opérationnelle dans le prolongement de l'étude EPARECA,
- Aider à l'installation rue Pluviault d'un boulanger

La restructuration complète et l'extension du centre commercial Intermarché participera au développement commercial du quartier (création de 2 boutiques au sein de la galerie marchande).

Le soutien à des activités économiques privées par le développement d'activités tertiaires (bureaux) sera privilégié dans l'immeuble rue Chabot avec le lancement d'un appel à projet auprès d'opérateurs par l'EPF-Nouvelle Aquitaine.

B) Point sur les exonérations fiscales

Plusieurs dispositifs d'exonérations fiscales au bénéfice des entreprises implantées à Niort, en quartier politique de la ville existent :

Dispositif d'exonération	2017		2018	
	Nombre d'entreprises	Montant assiette exonérée	Nombre d'entreprises	Montant assiette exonérée
Exonération taxe foncière pour les locaux commerciaux	0	0	1	20 758€
Exonération CFE petites entreprises exerçant une activité commerciale	2	6414 €	3	8 020€
Exonération CFE toutes petites entreprises exerçant une activité commerciale	7	58 880 €	7	59 425€
TOTAL	9	65 294 €	11	88 203€

C) Le soutien à la création d'entreprises sur les quartiers

L'entrepreneuriat peut constituer une voie pour trouver un emploi. Pour faire de l'entrepreneuriat une voie viable, il est essentiel d'inculquer aux personnes des compétences entrepreneuriales et de leur fournir les informations et le soutien financier dont elles ont besoin pour réussir comme entrepreneurs.

Ainsi, plusieurs actions de sensibilisation et d'accompagnement à la création d'entreprise sont soutenues en ce sens à destination des habitants des quartiers avec l'ADIE, la CCI, la CMA à travers des permanences, des cafés entreprendre, un camion mobile (en 2018, 117 personnes accompagnées habitaient un quartier prioritaire, 11 créations d'entreprise)

Les « Trophées des quartiers » est un temps fort qui permet de valoriser cette action conduite sur les quartiers prioritaires par l'ADIE, la CCI et la CMA. Sous forme de concours, elle valorise l'implication des candidats dans la vie économique et sociale des quartiers prioritaires.

D) Mobilité : infrastructures de mobilité collective

Depuis septembre 2017, le réseau de bus de l'agglomération du Niortais est gratuit offrant ainsi de nouvelles solutions et offres de mobilité pour tous.

Depuis septembre 2019, une extension du circuit de la navette de centre-ville permet de desservir le quartier de la Colline Saint-André à Niort du lundi au samedi, de 7h20 à 19h30, toutes les 20 minutes. Ainsi, la desserte des équipements publics comme le conservatoire, le centre Du Guesclin et le Conseil départemental, sera facilitée. A partir de fin 2019, un premier minibus électrique sera mis en circulation dans le centre-ville. Deux autres véhicules électriques viendront compléter la flotte à la fin du premier trimestre 2020. Par ailleurs, la ligne 10, permet de pérenniser la liaison créée entre Cholette et Mendès France en passant par le Pontreau et les Brizeaux.

Titre 2 : EMANCIPATION DES HABITANTS : petite enfance et réussite éducative, insertion professionnelle

2.1 Petite enfance, accompagnement à la parentalité

-L'accompagnement dès la petite enfance et les modes de gardes constituent un véritable enjeu dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Des modes de gardes variés ont d'ores et déjà été mis en place. La CAF des Deux Sèvres, en lien avec la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018/2022 signée entre l'Etat et la CNAF, accompagne le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité via un financement de 1 243 847 euros sur 2018.

-Les associations intervenant sur les quartiers prioritaires proposent de nombreuses actions d'accompagnement des parents sur l'insertion sociale et professionnelle, le vivre ensemble, la santé et le bien être.

La CAF des Deux-Sèvres soutient les actions d'accompagnement et de valorisation de la parentalité dans les quartiers prioritaires à travers un financement de 45 080 euros au bénéfice des actions CLAS (Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité) et REAPP (Réseau d'Appui et Accompagnement des Parents)

2.2 Accompagnement à la réussite éducative

L'ensemble des quartiers prioritaires du département des Deux-Sèvres en politique de ville ne sont pas tous classés en zone d'éducation prioritaire (REP). Toutefois l'Éducation nationale attache une attention particulière et se mobilise pour mettre en place des dispositifs de scolarité adaptés sur tous les territoires en politique de la ville.

Ses objectifs sont : - Favoriser la réussite scolaire des élèves
- Favoriser une entrée précoce à l'école
- Favoriser la réussite et l'apprentissage des savoirs fondamentaux

Moyens mobilisés à ce jour :

<i>Ecole</i>	<i>Scolarisation des enfants de moins de trois ans</i>	<i>Dédoublage des classes de CP/CE1</i>	<i>Poste de maître supplémentaire : Dispositif « Plus de maître que de classe »</i>
Jean Zay	1 ETP spécialisé	6 ETP	1 ETP
Zola		5 ETP	1 ETP
Perochon		3 ETP	1 ETP
Ferry	1 ouverture de classe		0,5 ETP
Coubertin			1 ETP

En outre l'Éducation Nationale a mis en place des dispositifs adaptés aux quartiers : un Equivalent Temps Plein (ETP) pour la coordination et un ETP pour l'accompagnement pédagogique d'un conseiller pédagogique, opération « devoirs faits » (dotation de 1208 heures supplémentaires pour l'ensemble des collèges en politique de la ville du département), OEPR (ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants), et écoles ouvertes (crédits mobilisés : collège Jean Zay =14 800€)

Les moyens apportés par la Ville de Niort sont les suivants :

- 1 poste de coordonateur ETP sur les 3 QPV pour les activités périscolaires et la prise en charge du handicap
- 3 ATSEM ETP sur écoles maternelles Zola, Pérochon et J Zay en REP
- Maternelles Coubertin et Ferry : 2 apprentis CAP petite enfance

Le programme de réussite éducative (PRE) est porté par le CCAS de Niort et a pour objectifs principaux :

- de construire avec l'ensemble des acteurs de terrain, une réponse sur mesure et individualisée aux besoins repérés des enfants et des jeunes (de 2 à 16 ans) sur des problématiques qui constituent des freins à leur développement et leur bien être ;
- de croiser les regards des professionnels sur une situation donnée ;
- de réduire les inégalités en matière d'accès aux soins, aux loisirs, à la culture, d'apports culturels et éducatifs,

Le programme de réussite éducative est mis en œuvre dans les trois quartiers politique de la ville de Niort et concerne les écoles Jean Zay, Emile Zola, Ernest Perochon, Pierre de Coubertin et Jules Ferry.

En 2018, ce dispositif qui représente un engagement financier de la part de L'État de 80 000 euros complété par un cofinancement du CCAS de Niort à hauteur de 22 716 euros a concerné 275 enfants et jeunes des quartiers.

Enfin, L'État soutient le dispositif « **parcours d'excellence** » porté par le lycée de la Venise Verte à hauteur de 8 800 euros en 2018. Cette action organisée en partenariat avec le collège Jean Zay a concerné 12 lycéens, 8 étudiants de CPGE et 32 collégiens (16 élèves de 4ème et 16 élèves de 3ème).

2.1.3 Insertion professionnelle

Accompagner vers l'emploi

Le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) est l'un des dispositifs co-piloté par l'État, la CAN et le Conseil départemental qui est mobilisé en faveur de l'insertion et de l'accompagnement à l'emploi des publics à bas niveau de qualification. La CAN anime le dispositif et 5 structures assurent l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi du territoire de la CAN. Le PLIE est présent sur le Clou Bouchet et le Pontreau à travers des points d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi en parcours. Chaque année, une centaine de personnes habitants les quartiers sont accompagnés dans ce cadre.

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi est un enjeu majeur pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle. Ainsi, la mission locale située au cœur du Clou Bouchet et disposant de permanences sur les 2 autres quartiers propose une offre de service permettant de répondre aux besoins des jeunes via les dispositifs du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), de la Garantie Jeune, de l'action « passerelle pour l'emploi ». 16 % des jeunes accompagnés par la mission locale sont issus des quartiers.

La présence d'une Ecole de la Deuxième chance située sur la Colline Saint-André permet d'offrir un autre mode d'accompagnement dont 37 % des stagiaires sont issus de QPV.

Chaque année, des forums emploi sont organisés sur le quartier du Clou Bouchet par Pôle emploi ou la mission locale.

Les dispositifs d'insertion par l'activité économique présents sur le territoire niortais bénéficient également aux habitants des quartiers avec environ 29 % de leurs salariés en contrat d'insertion.

La mise en place du Guichet Unique « clauses sociales » dans la commande publique de la CAN et de la ville de Niort a permis de développer les heures d'insertion sur le territoire. En 2018, parmi les 116 bénéficiaires de clauses sociales, 49 % étaient issus d'un quartier prioritaire.

En 2018, la CAN a proposé à ses partenaires de co-construire une Charte d'Insertion qui sera signée le 15 Octobre 2019. Cette Charte d'insertion répond à la fois aux attentes de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) sur les quartiers prioritaires et valorise l'implantation des donneurs d'ordre sur l'ensemble du territoire.

Agir sur les freins à l'emploi

- Soutien à la mobilité :

Parmi les freins à l'employabilité, l'absence de mobilité est repérée de façon récurrente par les professionnels de l'insertion. Un travail partenarial (État, Niort Agglomération, Département, Région) a permis d'apporter un soutien financier à l'association AIVE qui a pour mission de lever les freins à la mobilité pour les personnes en recherche d'emploi ou d'insertion sociale pour développer son offre de service : garage solidaire via le chantier d'insertion, conseil en mobilité avec des permanences sur les 3 quartiers prioritaires, location de véhicules notamment voitures sans permis et depuis début 2019 une auto-école solidaire pour favoriser l'apprentissage du code et l'accès au permis de conduire.

1. 2 Perspectives et pistes d'actions 2019 /2022 : les engagements

Les engagements opérationnels du protocole d'engagements renforcés et réciproques s'appuient notamment sur le plan d'action rénové (cf annexe), la déclinaison locale de la feuille de route gouvernementale du plan de mobilisation pour les quartiers et la prise en compte de l'évaluation du contrat de ville

AXES	ENGAGEMENTS OPERATIONNELS	Pilote	Référence FICHES ACTION	Référence Mesure Feuille de route
ATTRACTIVITE DES QUARTIERS				
1/Cohésion sociale	<i>Action 1 : Le soutien aux acteurs de terrain :</i> dotation par l'Etat d'un poste supplémentaire adulte relais attribué au CSC Grand Nord dotation par l'Etat d'un poste FONJEP supplémentaire attribué au Service d'Ecriture Public	ETAT		mesure 30
		ETAT		mesure 31
	<i>Action 2 : Développer l'accès au sport et à la culture :</i> -Développer la pratique musicale autour du projet Orchestre à l'école dans les quartiers -Le travail de mémoire de quartier Pontreau-Colline St André Un travail sur la mémoire de quartier est mené pour valoriser l'histoire du quartier (période de 1870 notamment) et le patrimoine à travers la mise en place en mars 2019 d'un groupe de travail en lien avec l'Etat (DRAC, déléguée du Préfet), les services des collectivités locales (conservatoire de danse et de musique, les musées, les archives municipales et départementales, le service Culture de la ville et la mission patrimoine de Niort), la Villa Pérochon, le centre socioculturel Grand Nord, les conseillers citoyens et les habitants.	ETAT	fiche 15 à 17	mesure 39
		CAN		
	<i>Action 3 : Actions de lutte contre la fracture numérique :</i> Les actions de lutte contre la fracture numérique seront poursuivies à travers le développement de l'offre d'accès et d'accompagnement aux outils numériques et la mise en place d'une formation à la médiation numérique à destinations des accompagnateurs des lieux d'accès au numérique du Clou Bouchet et de la Tour Chabot. Dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département, cette action sera mise en place en septembre 2019 par la Préfecture en partenariat avec ENEDIS et ANJAL	ETAT		Fiche 14
<i>Action 4 : Favoriser l'accès aux droits et à la santé :</i> -projet de Maison France Service au Pontreau et au Clou Bouchet : action inscrite dans le cadre de la convention de renouvellement urbain -actions visant à mieux comprendre et appréhender la diversité culturelle dans le champ de la parentalité -informer de l'existence de SOS Niort auprès des habitants du quartier et suivre les indicateurs de recours à ce dispositif -informer sur la réforme du 100 % santé	Ville de Niort /CAN		Fiche 13	
	ETAT		Fiche 8 à 12	Adaptation mesure 9
<i>Action 5 : Sensibilisation à l'interculturalité :</i> mieux se connaître, mieux se comprendre, éviter les préjugés pour favoriser le vivre ensemble. Les actions sur cette thématique sont à construire afin de proposer aux acteurs intervenant sur les champs éducatif, social, animation et médiation des temps d'échanges et d'informations pour comprendre les obstacles à la rencontre interculturelle, prendre conscience des images stéréotypées qui sont à l'origine de notre attitude face à l'autre et disposer d'outils pour favoriser le vivre ensemble.			Fiche 18	

	<p>Action 6 : Former les acteurs de terrain aux Valeurs de la République et à la laïcité Les actions de sensibilisation et de formation « Valeurs de la République et Laïcité » auprès des acteurs associatifs demeurent essentielles notamment auprès des professionnels en contact direct avec les publics. Dans le cadre du plan régional de formation Valeurs de la République et Laïcité, les actions de formation seront communiquées aux partenaires du contrat de ville afin de développer le nombre d'acteurs de terrain formés.</p>	ETAT	Fiche 39	Mesure 35
	<p>Action 7 : Développer les candidatures des jeunes des quartiers prioritaires au service civique Les services civiques sont un outil à développer pour favoriser l'autonomie des jeunes. A ce jour, il y a 25 volontaires niortais dont seulement 3 issus de QPV. L'objectif est d'accentuer la communication et la promotion du dispositif vers les jeunes de 16 à 25 ans et également vers les structures pouvant proposer des missions. Une action de promotion en partenariat avec La ligue de l'enseignement ou Unis-cités et la DDCSPP pourrait être envisagée en ce sens pour mettre en relation les structures qui proposent une offre en service civique et des jeunes accompagnés par les associations de terrain (mission locale, CSC, associations sportives...).</p>	ETAT		Mesure 36
2/Mixité, habitat et cadre de vie	<p>Action 8 : Mixité sociale dans l'habitat : La convention intercommunale d'attribution et le plan partenarial de gestion de la demande de logement social : les orientations affirmées par la CAN et partagées par l'ensemble des partenaires dans le cadre de la convention intercommunale d'attribution en cours de signature ou du programme local de l'habitat 2016-2020 visent à favoriser une plus grande mixité de l'habitat à l'échelle de l'agglomération et au sein de la commune de Niort entre ses différents quartiers (mesure n°3 du plan de mobilisation nationale). Dans le cadre du plan stratégique patrimonial, le bailleur Deux-Sèvres Habitat a réhabilité près de 600 logements sur le quartier du Clou Bouchet.</p>	CAN		Mesure 3
	<p>Action 9 : Le nouveau programme de renouvellement urbain : Au titre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), la CAN bénéficie d'un programme NPNRU d'intérêt régional concernant le quartier Pontreau Colline Saint André dont la déclinaison opérationnelle s'est traduite par la convention de renouvellement urbain signée le 16 juillet 2019.</p>	CAN		Mesure 8
	<p>Action 10 : Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées La CAN a lancé une étude de pré-repérage des copropriétés dégradées en 2018 sur la ville de Niort. Une étude sur la Veille Observatoire des Copropriétés (VOC) doit se mettre en place en 2020 en partenariat avec les syndicats de copropriété.</p>	CAN		Mesure 5
	<p>Action 11 : Lutte contre les marchands de sommeil La CAN a lancé une expérimentation, d'une durée d'un an, du Permis de Louer sur la Colline Saint-André à compter du 8/05/2019 sous le régime d'autorisation préalable de mise en location : un protocole partenarial a été conclu en mars 2019 entre la CAN, l'Etat, la Ville de Niort, la CAF et l'ADIL</p>	CAN		Mesure 6
	<p>Action 12 : Etude prévention spécialisée Une étude de faisabilité sur la création d'une mission de prévention spécialisée a été lancée courant 2019 par le Département et la Ville de Niort (dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Prise en compte et mise en œuvre des préconisations de l'étude quand elles seront connues.</p>	Ville de Niort Département	Fiche 22	

3/ Développement économique	<i>Action 13 : Sensibiliser et soutenir l'entrepreneuriat</i> - actions d'accompagnement à la création d'entreprises en lien avec les opérateurs retenus - action d'accompagnement des entrepreneurs en QPV par l'Agence Pour l'Egalité Entrepreneuriale - Trophées des quartiers - Soutien à l'entrepreneuriat des femmes	CAN Etat / Région	Fiche 36	Mesure 22
	<i>Action 14 : Développement commercial autour du projet de renouvellement urbain PCSA</i> - Mener une action foncière sur la rue Pluvialt pour une mutation économique voire d'habitat, - Lancer une étude pré-opérationnelle dans le prolongement de l'étude EPARECA, - Permettre l'installation d'un boulanger rue Pluvialt - soutien à des activités économiques privées par le développement d'activités tertiaires (bureaux)	CAN	Fiche 38	
EMANCIPATION DES HABITANTS				
1/ Petite enfance et parentalité	<i>Action 15: Formaliser un groupe partenarial sur la question de la parentalité et de la petite enfance</i> au Clou Bouchet à l'initiative du service petite enfance du CCAS et du Centre socioculturel de Part et d'Autre. L'action est inscrite dans les objectifs du projet social et du CSC de Part et d'Autre.	CCAS		
	<i>Action 16 : projet d'ouverture d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) dans le quartier Tour Chabot</i>	CAF CCAS		Adaptation mesure 13
	<i>Action 17: mise en place d'un bonus mixité sociale dans les établissements d'accueil jeunes enfants</i> Instauration d'un bonus mixité sociale à partir de 2019 (cf COG 2018/2022)	CAF		Adaptation mesure 13
2/ Accompagnement à la réussite éducative	<i>Action 18: Renforcement et mise en place de dispositifs participant à la réussite éducative :</i> - «Devoirs Faits » -« Ouvrir l'école aux parents pour la réussite éducative (OEPRE) » - « Petit déjeuner à l'école »	Etat		Mesure 17
	<i>Action 19: Proposer des stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers REP</i> Possibilité d'utiliser le portail national internet monstagedetroisieme.fr au profit des élèves scolarisés en REP + et REP Développement de liens avec les entreprises dans le cadre du PAQTE	Etat	Fiche 27	Mesure 18
3/ Insertion professionnelle	<i>Action 20 : Favoriser la mobilité et l'accès au permis de conduire</i> Poursuivre les actions menées par Atelier Méca en communiquant sur son offre de services notamment sur les conseils en mobilité lors de permanences sur les quartiers et l'auto-école solidaire permettant de développer l'accès au permis de conduire. Cette offre spécifique vient s'ajouter au réseau de bus gratuit mis en place par la CAN depuis septembre 2017	CAN Département Région ETAT	Fiche 33	Mesure 12
	<i>Action 21: Favoriser les modes de gardes adaptés dans les quartiers prioritaires</i> Réflexion dans un cadre partenarial, sur une nouvelle organisation des modes d'accueil en s'appuyant sur un recensement des besoins et de l'offre. Concernant la problématique de la garde d'enfants pour favoriser l'insertion professionnelle (horaires atypiques, besoins ponctuels), un diagnostic des besoins et des réponses sera approfondi (lien avec le plan pauvreté / MAM)	Département CAF CAN CCAS	Fiche 35	Adaptation mesure 13

<p>Action 22 : Agir pour la maîtrise de la langue Mobiliser les dispositifs publics de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi en insertion des quartiers prioritaires qui ne maîtrisent pas la langue française via le dispositif « Clés savoir citoyens »</p>	Région	Fiche 34	Mesure 25
<p>Action 23 : développer l'accès à la formation et à la qualification - Favoriser la remobilisation des publics en insertion : visite de campus des métiers, aide à la professionnalisation, mobilisation du dispositif "amorce de parcours" - Favoriser l'entrée en formation dans le cadre du plan investissement compétences L'État et la Région se sont engagés en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle à travers le PIC. Déclinés au niveau local, divers appels à projets « prépa apprentissage », « 100%inclusion » et « repérer les invisibles » destinés aux jeunes sans qualification et aux chômeurs de longue durée issus pourront bénéficier aux personnes issues des quartiers en recherche d'emploi selon les opérateurs retenus. - Lutter contre l'illettrisme via des appels à projets spécifiques</p>	Etat/Région	Fiche 26 Fiche 31	Mesure 19 Mesure 25
<p>Action 24 : Développement de l'apprentissage Favoriser le développement de l'apprentissage pour les jeunes des quartiers afin de favoriser leur accès à la qualification et à l'emploi en lien avec la mise en œuvre du PAQTE. Actions de promotion du dispositif via l'offre de services des CFA, des chambres consulaires, de la mission locale...</p>	Etat Région	Fiche 25	Mesure 24
<p>Action 25 : Développement des dispositifs des cordées de la réussite et du parrainage - Poursuite du « parcours d'excellence » porté par le lycée de la Venise Verte en partenariat avec le collège Jean Zay - Sur Niort, peu de jeunes issus de QPV sont accompagnés sur le dispositif de parrainage car il nécessite une capacité d'autonomie dans la construction de son projet professionnel forte. Néanmoins, la Mission Locale poursuivra ses actions pour mobiliser son offre de services notamment l'action Passerelle pour l'emploi</p>	Etat	Fiche 25	Mesure 21
<p>Action 26 : Le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) La CAN coordonne et anime le dispositif PLIE qui bénéficie notamment au public en difficulté des quartiers prioritaires</p>	CAN / Département	Fiche 24	
<p>Action 27: Les Clauses d'insertion et la charte d'insertion Poursuite du guichet unique clauses sociales Signature de la charte d'insertion le 15 Octobre 2019</p>	CAN	Fiche 32	Adaptation mesure 23
<p>Action 28: La mise en œuvre du pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises PAQTE Cette action se développe autour de 4 axes : - sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise (stage de 3ème, accompagnement à des visites d'entreprises, forum découverte de métiers) - former en favorisant l'alternance (actions de promotion du dispositif) - recruter de manière non discriminatoire (mobilisation de la méthode de recrutement par simulation MRS...) - acheter de manière plus responsable et inclusive. Cette nouvelle action sera animée par l'Agence Pour l'Egalité Entrepreneuriale (APEE) et la déléguée du préfet. L'objectif est de mobiliser une vingtaine d'entreprises qui s'engageront dès fin 2019 pour 3 ans. Les partenaires de l'emploi et les collèges seront également sollicités pour mobiliser les jeunes et demandeurs d'emploi.</p>	Etat	Fiche 27	Mesure 17 Mesure 24
<p>Action 29: Egalité Femmes /Hommes -développer l'accès à l'emploi des femmes -en outre, les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville devront intégrer l'égalité femme-homme et seront dotées d'indicateurs de suivi de cet objectif</p>	Etat	Fiche 30	Mesure 40

Conclusion

Le pilotage d'ensemble du contrat de ville est assuré conjointement par le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Préfet de département des Deux-Sèvres qui sont chargés conjointement de l'exécution du présent protocole.

L'ensemble des signataires de ce protocole s'engage à mettre en œuvre les orientations et le plan d'actions associé sur la période 2019 / 2022 en mobilisant aussi bien les dispositifs de droit commun que les financements spécifiques dédiés à la politique de la ville.

Le protocole d'engagement renforcés et réciproques est soumis, après validation des instances délibérantes des collectivités, à signature des partenaires.



EVALUATION A MI PARCOURS DU PLAN D' ACTIONS PARTENARIAL

Contrat de ville
de la Communauté d'Agglomération
du niortais
2016-2018

Sommaire

Actualisation de la situation socio-démographique des quartiers prioritaires	page 4
L'évaluation partagée des actions du Contrat de ville	
Synthèse des ateliers d'évaluation	
ATELIER : Accompagner vers l'emploi et encourager/soutenir la création d'emploi	page 8
<i>Les propositions des ateliers</i>	page 13
ATELIER : L'accès aux droits et à la santé	page 14
<i>Les propositions de l'atelier</i>	page 18
ATELIER Lien social, citoyenneté, prévention de la délinquance	page 19
<i>Les propositions de l'atelier</i>	page 22
Evaluation du programme d'actions partenariales : Niveau de réalisation des actions de 2016 à juin 2019	page 24

EVALUATION A MI PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE

Avant-propos

Plusieurs textes règlementaires invitent à l'actualisation des Contrats de ville, dans la perspective de leur prolongation jusqu'en 2022 et de l'élaboration d'un Protocole de Partenariat Réciproque et Renforcé (PPRR).

Cette actualisation doit comprendre et prendre en compte une évaluation à mi-parcours, qui concerne 3 années : 2016, 2017 et 2018.

Au niveau local, il a été décidé de questionner le plan d'actions partenarial conçu et annexé au Contrat de Ville en 2016 ainsi que quelques actions emblématiques de l'Appel à Projets.

La méthode évaluative

Une équipe évaluative a été constituée de 3 représentants de l'Agglomération et de 2 représentants de l'Etat pour planifier et animer la méthode d'évaluation.

Des ateliers d'évaluation ont été proposés aux partenaires signataires du plan d'action partenarial ainsi qu'aux associations porteurs d'actions financées dans l'appel à projet. Les deux Conseils citoyens ont été invités à participer à tous les ateliers.

Préalablement, chaque partenaire a été convié à faire remonter les indicateurs d'évaluation prévus au plan d'actions. Cet état des lieux à mi-parcours a nourri les échanges des ateliers.

4 ateliers thématiques ont rassemblé au total 55 participants en mai et juin 2019 :

- Lien social, citoyenneté et prévention de la délinquance – 16 mai – 23 participants
- Accès aux droits et à la santé – 6 juin 2019 – 25 participants
- Accompagner vers l'emploi – 17 juin 2019 – 18 participants
- Encourager et soutenir la création d'entreprises – 20 juin 2019 – 13 participants

Le pôle social a consacré une séance à évaluer son fonctionnement.

Les travaux des ateliers, synthétisés dans le présent document, seront pris en compte dans le plan d'actions réactualisé.

Le bilan de réalisation des actions inscrites au programme partenarial est présenté à la fin du document.

Une actualisation de la situation socio-démographique des quartiers prioritaires

Ce portrait statistique est issu de la mise à jour des données des quartiers, publiées par l'INSEE en aout 2019 (sur la base du recensement de la population de 2015).

5 800 habitants concernés

Tableau 1

La population des 3 quartiers prioritaires

Clou Bouchet	2 791 habitants
Tour Chabot Gavacherie	1 320 habitants
Pontreau Colline St André	1 731 habitants
Total des 3 quartiers	5 842 habitants

Source INSEE RP 2013

Les 5 800 habitants des quartiers prioritaires représentent 10% de la population de Niort et 5% de la population de l'agglomération.

Une population plutôt jeune

Tableau 2

Part de la population jeune

	0-14 ans	15-24 ans
Clou Bouchet	22.5%	12.5%
Tour Chabot Gavacherie	24.7%	11.1%
Pontreau Colline St André	18.2%	23.9%
Ville de Niort	15.1%	12.7%
Agglomération du Niortais		10.6%

Source INSEE RP 2015

Les 0-14 ans sont sur-représentés au Clou Bouchet et à la Tour Chabot.

Les 15-24 ans sont sur-représentés au Pontreau.

Une forte présence monoparentale

Tableau 3

Part des mono-parents parmi les allocataires CAF

Clou Bouchet	25.2%
Tour Chabot Gavacherie	25.1%
Pontreau Colline St André	19.8%
Ville de Niort	17.3%
Agglomération du Niortais	16.2%

Source CNAF 2016

Dans les quartiers, la CNAF recense 580 familles allocataires mono-parentales soit 1 famille sur 4.

Des populations à bas revenus

Les quartiers prioritaires ont été délimités à **partir du critère de bas revenus**, corrélé à d'autres indicateurs (monoparentalité, taux de chômage, niveau de diplôme, bénéficiaires des prestations sociales ...).

Tableau 4

Le revenu médian en 2015

Clou Bouchet	11 795 €
Tour Chabot Gavacherie	12 437 €
Pontreau Colline St André	13 963 €
Ville de Niort	20 499 €
Agglomération du Niortais	21 347 €

Source INSEE RP 2015

Tableau 5

Le taux de pauvreté en 2015

Clou Bouchet	54.7%
Tour Chabot Gavacherie	49.4%
Pontreau Colline St André	39.4%
Ville de Niort	15.4%
Agglomération du Niortais	11.1%

Source INSEE fichier Filosofi 2015

La moitié des habitants disposent de revenus mensuels inférieurs à 1 000 €, prestations sociales comprises. Le niveau de pauvreté du Pontreau est un peu inférieur de plus de 10 points aux deux autres quartiers. Compte tenu de ces bas revenus, une part importante de la population des quartiers a accès aux prestations sociales et minima sociaux. Un habitant sur 2 est dépendant à 50% des prestations sociales.

Tableau 6

Part des bénéficiaires de prestations sociales

	AAH	RSA	CMU-C	Prime d'activité
Clou Bouchet	55%	35%	24%	36%
Tour Chabot Gavacherie	49%	32%	20%	33%
Pontreau Colline St André	52%	35%	22%	28%
Ville de Niort	13%	16%	23%	11%
Agglomération du Niortais	11%	12%	22%	6.7%

Source CNAF 2017 /CNAM 2018

Un accès à l'emploi plus difficile

Les quartiers enregistrent un écart très important dans l'accès à l'emploi par rapport aux territoires environnants. A peine 1 habitant sur 4 au Clou Bouchet et Tour Chabot est en emploi contre 2 sur 3 sur l'agglomération. Cet écart se lit également dans le taux de chômage (au sens du recensement), 3 fois plus important sur les quartiers prioritaires.

Tableau 7

Le taux d'emploi des 15-64 ans

Clou Bouchet	36.4%
Tour Chabot Gavacherie	36.7%
Pontreau Colline St André	48.2%
Ville de Niort	62.4%
Agglomération du Niortais	66.8%

Source INSEE RP 2015

Tableau 8

Le taux de chômage au recensement

Clou Bouchet	45.3%
Tour Chabot Gavacherie	44.7%
Pontreau Colline St André	35.9%
Ville de Niort	16.6%
Agglomération du Niortais	12.5%

Source INSEE RP 2015

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC s'établit autour de 1 000 dont 500 sur le Clou Bouchet, 200 sur la Tour Chabot et 300 sur le Pontreau. Ce nombre est resté stable depuis 3 ans. Cependant, on observe une baisse sur la catégorie A des DEFM (qui correspond aux DE ayant eu accès à aucun emploi, même réduit). Il faut donc en déduire qu'une partie des chômeurs inscrits à Pôle Emploi a accédé à des emplois précaires au cours des 3 dernières années, tout en conservant leur statut de demandeurs d'emploi. Cette baisse s'établit à -5% sur 2017 et - 5% sur 2018 soit **-10% au total** entre fin 2016 et fin 2018 (contre-5% pour l'agglomération et -1.5% pour Niort).

Des freins à l'emploi

- Un faible niveau de qualification

La part des sans diplôme ou à faible niveau de diplôme est largement supérieure à la population Niortaise (cf. tableau 9). Le quartier du Pontreau se distingue des 2 autres quartiers par une population plus diplômée). La sur-représentation des 15-24 ans (1 habitant sur 4) pèse dans cette différence.

Les jeunes de 15-24 ans poursuivent moins leur scolarité (cf. tableau 10). L'écart du taux de scolarisation est de 10 points entre les 2 quartiers du Clou Bouchet / Pontreau et celui de la ville.

Tableau 9

Part de diplôme (population de > 15 ans)

	Sans diplôme	Diplôme < au BAC
Clou Bouchet	53.1%	28.3%
Tour Chabot Gavacherie	54.2%	28.4%
Pontreau Colline St André	29.7%	27.5%
Ville de Niort	29.7%	23.3%
Agglomération du Niortais	28.3%	26.4%

Source INSEE RP 2015

Tableau 10

Part des 15-24 ans scolarisés

Clou Bouchet	48.8%
Tour Chabot Gavacherie	ND
Pontreau Colline St André	48.6%
Ville de Niort	58.8%
Agglomération du Niortais	61.3%

Source INSEE RP 2015

- Un moindre équipement en voiture

50 à 60% des ménages des quartiers possèdent une voiture contre plus de 80% pour la population niortaise. L'absence de voiture peut parfois se compenser par les transports collectifs mais pas dans toutes les situations d'emploi (territoire non desservi, horaires de travail atypiques...).

Tableau 11

Part des ménages disposant d'une voiture

Clou Bouchet	52.4%
Tour Chabot Gavacherie	60.4%
Pontreau Colline St André	52.4%
Ville de Niort	80.2%
Agglomération du Niortais	86.8%

Source INSEE RP 2015

L'évaluation partagée des actions du Contrat de ville

Synthèse des ateliers participatifs

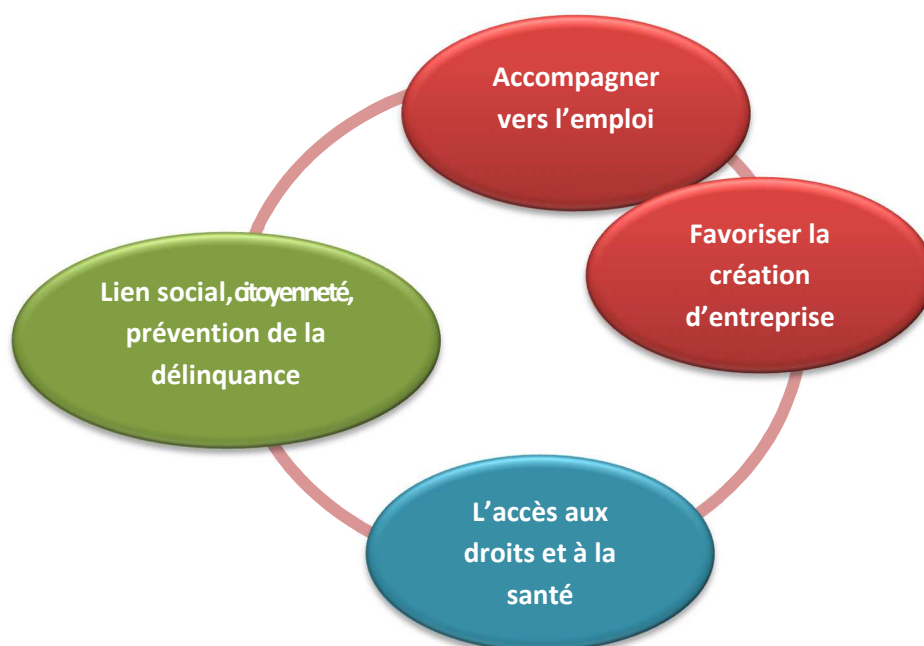
Les ateliers participatifs ont permis de se questionner collectivement sur les réalisations du plan d'actions.

Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Ont-elles répondu aux enjeux et atteint les objectifs visés ?

Qu'est-ce qui a bien fonctionné ou moins bien fonctionné ?

Que faut-il conforter ou quels correctifs sommes-nous en mesure de mettre en place pour renforcer l'efficacité des actions ?

Les 4 thématiques évaluées dans les ateliers



Accompagner vers l'emploi

Encourager/soutenir la création d'emploi

En 2016, le plan d'actions partenarial a défini 3 enjeux pour les quartiers, traduit en objectifs stratégiques :

Développer l'insertion professionnelle des demandeurs en difficulté

Lever les freins à l'emploi et à la formation

Promouvoir la vitalité et l'attractivité économique

- **Objectif stratégique : Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté**

Les quartiers prioritaires connaissent des taux de chômage 3 fois supérieurs à ceux de la ville et de l'agglomération. Des dispositifs de remobilisation vers l'emploi sont dédiés aux publics en difficulté d'insertion professionnelle, avec des moyens renforcés sur les quartiers prioritaires.

Ainsi, le **PLIE**, qui s'adresse directement aux publics éloignés de l'emploi, accompagne chaque année une centaine de demandeurs d'emploi des quartiers. La grande majorité possède de faibles niveaux de qualifications et/ou connaît une usure professionnelle qui nécessite une ré-orientation vers un autre métier. Des moyens sont déployés sur le Clou Bouchet et le Pontreau pour accueillir et accompagner ces personnes vers la formation ou vers l'emploi. Pôle Emploi et le Conseil Départemental sont les principaux partenaires qui détectent et prescrivent les DE vers le PLIE.

Pour les publics jeunes, la **Mission locale**, développe une offre de service de proximité auprès des jeunes des quartiers : présence « du siège » au cœur du Clou Bouchet, mais également des permanences à la Tour Chabot et au Pontreau.

Depuis 2016, la Mission locale accueille et accompagne chaque année entre 430 et 490 jeunes habitants des QP. Elle mobilise tous les outils permettant de mettre les jeunes en contact avec le monde du travail comme la « Garantie Jeunes » (30 à 50 jeunes par an), « Action Passerelle » (entre 20 et 30 jeunes par an). La mobilisation des jeunes des quartiers s'avère complexe dans certains dispositifs : manque d'autonomie dans les démarches sur le dispositif « Parrainage », difficultés à s'engager dans la durée sur l'action « Passerelle ». Une partie de ces jeunes sont autonomes dans leur logement, parfois parents, ce qui les rend peu enclins à partir en emploi ou en formation.

Les Collectivités (CAN et Ville de Niort) s'engagent autant que possible dans le recrutement de jeunes ou d'adultes en insertion dans le cadre de contrats aidés ou d'emplois saisonniers (6 jeunes en 2016, 2 en 2017 et 1 en 2018). Ces résultats sont fluctuants selon le contexte des politiques d'emploi aidés.

L'expérimentation « **Clauses sociales** » conduite entre la Ville de Niort et la CAN s'est concrétisée par la création d'un **Guichet Unique** en juillet 2018. Celui-ci a permis de dégager un nombre conséquent d'heures de travail pour les personnes en parcours d'insertion. En 2018, 36 000 heures d'insertion ont été réalisées (soit 22 équivalents temps plein) et 31 700 heures sont d'ores et déjà programmées (*juin 2019*) pour une réalisation future. La progression des heures d'insertion réalisées est de 31% entre 2017 et 2018. En 2018, la moitié des bénéficiaires était des habitants des quartiers.

• Objectif stratégique : lever les freins à l'emploi ou à la formation

Cinq types de freins ont été identifiés dans le plan d'actions du Contrat de Ville :

- La problématique de la mobilité
- L'accès à un mode d'accueil des enfants dans les situations de reprise d'emploi ou de formation
- La non-maitrise de la langue
- L'accès à la formation
- L'illectronisme

.1 Favoriser la mobilité

A la signature du Contrat de ville, cette problématique était partagée par les acteurs de l'insertion. Un travail partenarial, animé par la CAN, a chiffré l'absence de permis à hauteur de 40 à 50% des personnes en insertion (et même 75% pour le public jeune). Des secteurs comme l'aide à domicile sont en difficulté de recrutement du fait de cette non-mobilité.

La plateforme Mobilité Atelier Méca proposait déjà en 2016 un panel de services : location de véhicules, conseil en mobilité et conseil à l'achat. Pour autant, des parcours d'emploi ou de formation restaient empêchés faute d'accès au permis.

Ce diagnostic partagé a conclu à la nécessité de compléter l'offre de service de la plate-forme Mobilité, notamment sur l'accès aux permis. Un tour de table financier a permis de mobiliser des financements en ce sens, notamment pour la création d'une auto-école sociale. Prévus pour 120 personnes identifiées à l'année, elle était, en mai 2019, à 160 demandes.

La gratuité du Réseau de Transport de la CAN, mise en place en 2017, a rendu encore plus accessible les déplacements des habitants des quartiers, qui pour moitié ne possède pas de voiture (contre 80% des Niortais). A ces réponses s'ajoutent les actions de sensibilisation et d'accompagnement au déplacement réalisées par les Ambassadeurs de la Mobilité.

.2 Faciliter la garde d'enfants dans les parcours d'insertion

La problématique de la garde d'enfants dans un parcours d'insertion est complexe. En effet, les besoins de garde sont souvent très peu anticipés quand il s'agit d'accès aux emplois courts (CDD/intérim) ou aux formations, qui peuvent se déclencher du jour au lendemain. Cette réactivité dans la réponse est difficile pour les crèches et les assistantes maternelles. De plus, les secteurs en recrutement concernent bien souvent des horaires atypiques (restauration,

ménage, aide à domicile...). Un premier tour de table partenarial a permis de poser cette complexité, en présence des institutions CAF/PMI et du secteur de l'insertion.

Un approfondissement des solutions possibles reste à construire, soit dans le champ professionnel, soit dans le champ de la solidarité, en concertation avec la CAF et les partenaires concernés.

.3 Agir pour la maîtrise de la langue

A l'initiative de la Région les dispositifs « Clés savoir citoyens » confiés à l'Asfodep proposent des formations à la maîtrise du français, aux savoirs de base. Cependant, les acteurs de l'insertion regrettent les délais d'attente trop longs, dû à une insuffisance de places.

.4 Orienter vers la formation

Les habitants des quartiers prioritaires possèdent des niveaux de formation inférieurs à la population niortaise. L'accès à la formation, diplômante ou qualifiante, est un moyen de reconnaître et valoriser les compétences qui ne sont pas moins présentes dans les quartiers. Aujourd'hui, aucune statistique ne renseigne sur l'accès à la formation de façon globale pour les habitants des quartiers.

L'offre de formation est bien visible et repérée. Pour autant, accéder à une formation ne va pas de soi pour des personnes qui ont mal vécu leur scolarité, ou pour des demandeurs d'emploi qui ont un passé professionnel de plus de 30 ans. Une collaboration entre le Service Régional de formation et les acteurs de l'insertion pourrait être renforcée, en vue d'une promotion plus active des formations.

.5 Lutter contre l'illectronisme

La maîtrise des outils informatiques devient une nécessité dans la recherche d'emploi. Pourtant, tous les demandeurs d'emploi ne sont pas à l'aise avec Internet et les sites dédiés à l'emploi. Les jeunes, bien qu'adeptes des consoles ou des réseaux sociaux, sont parfois tout aussi désemparés sur ces sites.

Toutes les initiatives sont à encourager dans ce domaine (Café numérique de l'emploi, ateliers collectifs de Pôle Emploi, du PLIE...).

• Objectif stratégique : promouvoir l'attractivité et la vitalité économique

.1 Sensibiliser et soutenir l'entrepreneuriat

L'envie d'entreprendre est présente dans les quartiers comme en témoignent les créations d'entreprises sur les 3 dernières années (sur les quartiers ou par des habitants des quartiers) : 10 créations en 2016, 36 en 2017 et 11 en 2018 (artisanat, commerce ou autoentrepreneur).

Depuis 2014, l'action coordonnée ADIE/CCI/CMA permet l'accompagnement des projets d'entreprise, de l'émergence au suivi post-crédation. Entre 2016 et 2018, de 100 à 150 personnes en ont été bénéficiaires chaque année, soit lors de permanences, soit dans des ateliers d'informations ou des suivis d'entreprises.

Les **principales difficultés** ou besoins identifiés par les partenaires économiques sont :

. La détection de la volonté d'entreprendre :

Les cafés Entreprendre n'ont pas drainé le public escompté mais plutôt des entrepreneurs déjà installés. Cette formule va être abandonnée au profit d'une animation « mobile » et plus visible. Plutôt que d'attendre les projets, il s'agit d'aller au-devant et de susciter l'envie.

De plus, on constate que les acteurs de l'insertion sont de moins en moins détecteurs et prescripteurs. Une remobilisation à leur attention serait nécessaire.

. La fonction commerciale et le financement sont souvent les points faibles des projets. Des dispositifs complémentaires sont activés si nécessaire (microcrédit, prêt d'honneur, ...).

Les « apprentis entrepreneurs » s'engagent dans des parcours de création parfois chaotiques, qui requiert de la part des accompagnateurs une capacité d'adaptation.

. Les entrepreneurs des quartiers ou installés dans les quartiers sont en demande de temps d'échanges, à l'image des clubs d'entreprises.

L'opération « Trophées des quartiers », organisée chaque année, participe à la valorisation de cet esprit d'entreprendre et relaye une image positive des quartiers. Des liens pourraient être développés avec les temps forts de la Région Nouvelle Aquitaine.

L'action visant à accompagner l'entrepreneuriat féminin ne s'est pas concrétisée spécifiquement. Cependant, parmi le public touché par l'ADIE/CCI/CMA, environ 40% sont des femmes.

.2 Mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat est porteuse d'actions auprès des jeunes (2018) :

Dans le cadre du **Campus des Métiers**, 70 jeunes sur 215 habitent un quartier prioritaire.

Des actions de sensibilisation sont réalisées **dans les établissements scolaires** :

- Collège Jean Zay : 20 élèves ont participé à l'information, 10 se sont inscrits et 5 ont effectué un stage avec remise de récompense.
- Collège Pierre et Marie Curie : 12 élèves ont participé à l'information, 5 se sont inscrits et 4 ont effectué un stage avec remise de récompense.

Le partenariat avec la Mission locale s'est un peu distendu. Il conviendrait de le réactiver pour sensibiliser des jeunes en recherche d'insertion.

.3 Travailler autour des métiers en tension

D'après les études menées par Pôle emploi sur le bassin niortais, des secteurs d'activité sont en difficultés de recrutement sur des métiers à faible qualification :

- Restauration (aide cuisine, agents polyvalents, serveurs)
- Aide à domicile
- Agents d'entretien

Un travail collaboratif s'est déjà engagé sur le secteur de l'aide à domicile en partenariat avec des employeurs, Pôle Emploi, le PLIE, la Direccte : un contrat aidé doublé d'une aide au passage du permis de conduire.

De même, le guichet unique Clauses d'insertion, créé par la CAN en Juillet 2018, est en recherche quasi permanente de demandeurs d'emploi à affecter sur des emplois du bâtiment. La **Charte territoriale d'insertion**, signée récemment, devrait contribuer à mobiliser l'ensemble des partenaires de l'emploi pour satisfaire ces potentiels d'emploi (missions courtes ou longues), dans le cadre de parcours d'insertion.



Les propositions des ateliers

Favoriser la mobilité	<p>Après avoir complété l'offre de service de la Plateforme Mobilité fin 2018 par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ un renfort du conseil en mobilité sur les quartiers, 2/ une auto-école solidaire qui priorise les candidats en démarche d'insertion 3/ la location de voiture sans permis. <p>✘ Mettre à plat l'ensemble des aides individuelles au déplacement : vérifier si les fonds dédiés à la mobilité sont consommés ou non, s'ils atteignent leurs cibles ou si certains publics échappent à ces dispositifs d'aide.</p> <p>✘ Mettre en œuvre des ateliers de préparation en amont du permis Acquisition de vocabulaire ou de notions liées à l'usage de la route pour les personnes très éloignées</p>	Pilote Association AIVE
Faciliter la garde d'enfants	<p>✘ Rechercher les réponses possibles en matière de garde d'enfants dans des contextes de reprise d'emploi/formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - En accueil urgence ou dans des délais courts - En horaires atypiques 	Action partenariale
Soutenir la création d'entreprises	<p>✘ Mieux détecter les envies d'entreprendre grâce au camion mobile de l'ADIE, stationnés dans les lieux fréquentés.</p> <p>✘ Remobiliser les structures d'insertion sur la détection de potentiels créateurs.</p> <p>✘ Proposition d'un accompagnement post-crédation pour favoriser la mise en lien des jeunes entreprises des quartiers avec des grandes entreprises (Agence pour l'égalité entrepreneuriale)</p>	ADIE/CCI/CMA DIRECCTE
Favoriser l'accès à la formation	<p>✘ Développer les liens entre le Service régional de formation et les acteurs de l'accompagnement socio-professionnel.</p> <p>✘ Développer les accompagnements au numérique</p>	CAN et Région CAN (PLIE) Mission locale
Accompagner vers l'emploi	<p>✘ Travailler sur les métiers en tension</p> <ul style="list-style-type: none"> .Via la Charte territoriale d'insertion, pour mobiliser des DE vers les emplois proposés par le Guichet Clauses sociales (notamment les métiers du bâtiment) .Etre à l'écoute des secteurs d'activité ou les employeurs qui peinent à recruter (ex : aide à domicile) 	CAN

L'accès aux droits et à la santé

En 2016, le plan d'actions partenarial a défini 2 enjeux pour les quartiers, traduit en objectifs stratégiques :

Favoriser l'accès aux droits

Favoriser l'accès à la prévention et aux soins

• Objectif stratégique : Favoriser l'accès aux droits

.1 Des Services en proximité dans les quartiers

Les deux Mairies de quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie ont une vocation d'accueil de proximité, d'orientation et d'accompagnement du public.

En 2018, la Mairie du Clou Bouchet a géré 15 000 accueils physiques et 4 200 accompagnements aux démarches et, celle de la Tour Chabot, 7 000 accueils physiques et 2 000 aides aux démarches. Elles accueillent la population locale, niortaise et hors Niort, ce qui apporte une mixité d'usage aux quartiers. En complément des démarches administratives, les Mairies accueillent dans ses locaux, **des permanences de services publics ou associatifs** qui proposent un bouquet de services (CCAS, Mission locale, Service d'écrivain public, conciliateur de justice... etc.).

Au Pontreau Colline St André, des permanences sociales se tiennent de façon dispersée sur plusieurs sites. Une Maison de Service au public est en projet dans le cadre du réaménagement urbain (projet à faire évoluer dans le cadre de la future législation des Maisons France Services).

D'autres services ou équipements sur les quartiers concourent à l'accessibilité des habitants à leurs droits : **la Mission locale** (500 jeunes des quartiers en contact chaque année), **l'Antenne Médico-sociale et le Relais Médico-social**, **les points d'accueil du PLIE** (100 personnes accompagnées), **les centres socio-culturels, Habitat Jeunes. L'Épicerie sociale Cap Jeunes**, actuellement adossée au FJT (250 jeunes des QP bénéficiaires), devrait être déplacé dans un autre quartier (hors QP). Ce transfert sera préparé de façon à ne pas pénaliser les jeunes usagers.

Du fait d'une forte demande de personnes en difficulté avec l'écrit, **le Service d'écrivain public à vocation sociale** est présent sur les quartiers du Clou Bouchet et Tour Chabot (permanences en mairies). Il touche un public presque exclusivement issu des quartiers prioritaires. Plus de 200 personnes sont reçues chaque année soit 700 rendez-vous. La nature des demandes évolue de plus en plus vers un accompagnement aux démarches dématérialisées. D'où l'orientation prévue par le SEP en 2019 vers des ateliers numériques en lien avec les CSC.

.2 L'accompagnement à la vie familiale

La population des quartiers est marquée par une forte représentation familiale. Les 3 quartiers totalisent **650 enfants entre 0 et 6 ans**, dont **340 de moins de 3 ans**.

Des moyens renforcés sont déployés pour ce public familial et offrent une diversité de services :

.La présence **de structures d'accueil** (cf. ci-contre) qui concourent à l'éveil et la socialisation des enfants ainsi qu'à l'intégration des parents.

.L'action des **3 Centres socio-culturels** dans le **soutien à la fonction parentale** (Accueil parents-bébé, sorties familles, temps d'échanges entre parents...).

Clou Bouchet	Une halte-garderie (CCAS) 130 enfants accueillis dont 50% des QP Un multi accueil (CCAS) 95 enfants accueillis dont 42% des QP
Tour Chabot	Un multi-accueil (CCAS) 90 enfants accueillis dont 16% des QP et 45% du centre-ville. Un multi accueil de 60 places (gestion privée)

Pour **faciliter l'accès des enfants aux loisirs**, la CAN propose des tarifs préférentiels aux équipements de l'agglomération : piscines, conservatoire danse et musique, école d'arts plastiques, patinoire, musées, bibliothèques-médiathèques. 700 familles des quartiers en bénéficient. De plus, pour les quotients les plus faibles, des chèques loisirs sont proposés pour aider à la pratique sportive ou culturelle. Environ 200 familles en bénéficient pour 350 enfants. Cependant, sur 10 chèques-loisirs retirés, seuls 4 sont réellement utilisés.

La diversité culturelle est très présente dans ces lieux d'accueil. Les professionnels de la petite enfance/enfance et la communauté éducative relatent des difficultés à communiquer avec les parents ne maîtrisant pas la langue française. Au-delà du langage, la différence est aussi présente dans les codes culturels. Des initiatives sont prises dans ce domaine, pour que le blocage du langage ne se transforme pas en incompréhensions :

Traducteurs repérés (parmi les professionnels ou les habitants), applications sur smartphone, tuto en anglais et en arabe sur le site de la CAF, atelier de conversation en langue française avec des bénévoles, documents à base d'images... Des initiatives à capitaliser.

Deux idées ont émergé de l'atelier sur la diversité culturelle

1. Formaliser **un groupe partenarial** sur la question de la Parentalité avec l'ensemble des acteurs concernés
2. Organiser **une formation inter-institutionnelle** sur la connaissance et la compréhension des cultures étrangères.

.3 L'accompagnement aux démarches dématérialisées

L'action prévue au plan partenarial sur la réduction de la fracture numérique a été mise en œuvre depuis 2016, à travers plusieurs initiatives. Elles visent à éviter la rupture des droits pour les personnes non équipées ou très éloignées des usages du numérique.

- ° Le développement d'**une offre d'accompagnement** :

- en mairie du Clou Bouchet, par l'Association de l'Aide familiale populaire (une 100^e de bénéficiaires par an en accompagnement individuel ou collectif).

- les ateliers « Déclics » par le Service d'écrivain public, débutés en 2019 dans les CSC.

o **Une cartographie et un guide** sur l'accompagnement au numérique

Un groupe de partenaires a inventorié les lieux d'accès et d'accompagnement aux démarches numériques (sur le Clou Bouchet et la Tour Chabot). Ce guide est à la disposition du public et des professionnels.

Ce travail en réseau va se poursuivre par un repérage des difficultés face au numérique ainsi que par une formation des accompagnateurs sur la sécurisation de l'usage du numérique (organisé par la Préfecture).



.4 La lutte contre le non-recours aux droits

Le non-recours devient une priorité pour les institutions qui délivrent des prestations.

Le déploiement de la Prime d'activité versée par la CAF début 2019 a permis d'identifier de nouvelles populations jusqu'ici mal repérées voire « invisibles » parce que juste au-dessus des seuils de minima sociaux. La CAF va pouvoir vérifier les droits de ces ménages, peu habitués à l'accompagnement social et souvent peu enclins à faire valoir leurs droits.

La CPAM déploie depuis 2019 dans l'ensemble du département, une plateforme dédiée à la détection du non-recours au soin. Un plan d'accompagnement personnalisé est alors proposé aux assurés.

• Objectif stratégique : Favoriser l'accès aux soins et à la prévention

La préoccupation Santé est présente dans l'animation du contrat de ville à travers l'Atelier Santé Ville (ASV) ainsi qu'un groupe de partenaires « Santé ».

L'ASV intervient dans 3 directions :

- 1/ Inscrire des **actions de prévention** dans les temps forts des quartiers (Stand d'information sur différentes thématiques : activité physique, mois sans tabac, alimentation, estime de soi...).
- 2/ Etre à l'**écoute des habitants**, remonter des problématiques et **engager des actions** de santé communautaire (avec les habitants ou en lien avec les conseillers citoyens).
- 3/ Apporter un **appui méthodologique aux professionnels**. Des interventions sur les **compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes** ont été particulièrement développées en 2017 et 2018.

Des initiatives pour rendre plus faciles les démarches de soins :

La Croix Rouge a ciblé une action vers une population en situation d'isolement et/ou de précarité, en vue d'un accès aux soins ou à la prévention, et, si nécessaire le recouvrement des droits. Le camion aménagé se déplace sur les 3 quartiers. Des permanences sociales sont mises en place (soutien dans la prise de RDV auprès de professionnels de santé, écoute, orientation). Des consultations médicales sont proposées par un médecin bénévole auprès des personnes sans droits ouverts. Intervention du centre de dépistage CEGIDD. Près de 200 habitants des quartiers ont été reçus en 2018.

- . Un point d'**écoute psychologique** (IDEFF79¹), qui va cibler son action sur les violences familiales.
- . En direction des jeunes, une permanence de **la PASS**² à la Mission locale.
- . Dans le cadre du **Programme de Réussite Educative**, une instance partenariale et pluridisciplinaire repère les élèves en difficulté et propose des parcours de soins (suivi psychologique, psychomotricité).
- . **SOS Niort 79** intervient sur l'ensemble de la ville de Niort (consultations d'urgence à domicile de 9h à minuit en semaine et le week-end). Ce nouveau service mériterait d'être davantage connu dans les quartiers, en rappelant qu'il ne s'agit pas de remplacer un médecin traitant.

Les actions de prévention et d'information

Faire adhérer la population aux démarches de prévention reste difficile en général, encore plus quand il s'agit de populations vulnérables, qui ne font pas de la santé une priorité.

La CPAM pilote deux actions de prévention qui fonctionnent bien sur les quartiers :

- . En lien avec la Mission locale, des sessions collectives de **sensibilisation aux conduites préventives pour les jeunes**.
- . Pour les enfants en CP, le dépistage par un chirurgien-dentiste depuis 2016. Désormais, **76% des enfants de 6 ans** bénéficient d'un dépistage contre 30% auparavant.

Dans les prochains mois, **la réforme du 100% santé** va se mettre en place. Elle vise à renforcer l'accès aux soins dentaires, optiques et aides auditifs sans reste à charge. Des séances d'information pourront être organisées par la CPAM sur les quartiers afin d'expliquer ces nouveaux dispositifs, aux professionnels ou aux habitants.

Accès aux droits
et à la santé

Égalité Femmes Familles

² PASS = Permanence d'accès aux soins de santé

Les propositions de l'atelier

Accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Projet de Maison de Service au public au Pontreau (Maison France Services) ✘ Mieux comprendre et appréhender la diversité culturelle dans le champ de la parentalité <ul style="list-style-type: none"> . Un groupe d'échanges partenarial . Une formation interinstitutionnelle (travailler le cahier des charges en Pôle social) ✘ Comprendre et agir sur la sous-utilisation des chèques loisirs 	Pilote Ville de Niort et CAN En collectif CAN
Réduire la fracture numérique	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Développer les initiatives de médiation numérique et la couverture sur les 3 quartiers 	A voir dans le Groupe Réseau
Accès à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Informer de l'existence de SOS Niort 79 et suivre les indicateurs de recours au dispositif (veille CPAM) ✘ Informer sur la réforme du 100% santé 	A voir en Groupe Santé
Aménagement urbain et santé	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Démarche d'Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) Démarche qui vise prendre en compte la santé et à la qualité de vie des habitants dans le cadre de l'aménagement des espaces publics en pied d'immeubles des logements sociaux du quartier du Pontreau. Sont associés : les institutions, les associations et les Conseillers citoyens. 	Comité de pilotage du Contrat de ville

Lien social, citoyenneté, prévention de la délinquance

En 2016, le plan d'actions partenarial a défini les enjeux suivants :

Favoriser le lien social
Accompagner les initiatives et projet des habitants
Favoriser la citoyenneté
Prévenir et agir contre la délinquance

• Favoriser le lien social

Les actions qui portent l'ambition de tisser du lien social sur les quartiers sont nombreuses et prennent de multiples formes. Les ateliers ont mis en avant quelques réalisations (non exhaustives).

Des actions en pieds d'immeubles

Ce sont des actions ouvertes à tous, sans inscription, pour permettre d'intégrer un large public, au-delà des personnes habituellement engagées ou impliquées dans la vie associative des quartiers. Elles témoignent de la volonté des habitants de s'approprier les espaces publics, ouverts à tous : Les voisinades, les activités de découverte proposées en extérieur par les associations (volley, basket, les petits débrouillards), le Jardin partagé, etc.

Des liens à tisser entre les habitants

4 Adultes Relais : 1 à Vent d'Ouest, 1 au CSC de Part et d'Autre, 1 au CSC du Parc

Des réseaux d'échanges à encourager où se développent la solidarité et l'entraide (ex Repair Café, une nouvelle association de mamans seules).

Il serait utile de recenser et donner une visibilité à ces réseaux de solidarité.

Des actions de **lutte contre l'isolement des personnes âgées** :

Ex : une plateforme réunit les CSC, les EHPAD, le CCAS et le CLIC pour encourager les personnes isolées à sortir et rejoindre des activités.

La prise en compte **de la diversité culturelle** : le besoin d'une réflexion sur ce thème est remonté dans les deux ateliers (lien social et accès aux droits). Des initiatives se font jour, notamment sur la culture guyanaise : une semaine de sensibilisation à l'école Pérochon, un échange IREPS Niort et IREPS Kourou...

• Accompagner les initiatives et projets des habitants

L'accompagnement des initiatives événementielles des habitants

Le Service Proximité et relations aux citoyens de la Ville de Niort, en lien avec les CSC accompagne les initiatives des quartiers. 2 exemples : la mise en place par le Conseil de quartier du **videgrenier** de la Tour Chabot, ainsi qu'un collectif d'associations/habitants/conseillers citoyens du Pontreau qui a souhaité mettre en place un **jardin aromatique**.

Les différentes instances d'association et de participations des habitants : Conseils de quartier, conseils citoyens, GUP. Ces instances sont des bons relais d'information et d'alerte qu'il faut soutenir.

La formation prévue sur l'accompagnement de projets ne s'est pas réalisée.

Le besoin de formation n'est pas tant sur l'ingénierie de projets mais plutôt sur « **comment susciter le désir d'initiative des habitants** ». Ce sont souvent les mêmes qui s'impliquent. Définir le cahier des charges en Pôle social. Quels outillages seraient utiles ?

• Favoriser la citoyenneté et le civisme

Des actions de sensibilisation sont régulièrement mises en place. Quelques illustrations :

Faire connaître pour mieux respecter les métiers de l'espace publique

En direction des écoles J Ferry, P de Coubertin, J Zay et E Zola : 9 séances d'une heure par école pour découvrir les différents métiers.

L'éducation à la sécurité routière sur les temps périscolaires et dans les écoles du REP

Appréhender la rue et ses dangers, les différents moyens de transport...
Apprendre à se déplacer en vélo.

Ateliers d'éducation à l'image :

En 2019, des stages photo et vidéo ont été proposés par l'association Chronos et Kairos. En apprenant à utiliser ces supports, les stagiaires découvrent les exigences éthiques de la communication, exercent leur regard critique face à ces images.

Impact des réseaux sociaux

Dérives des réseaux sociaux, cyber-harcèlement, harcèlement scolaire, pornographie facilement accessible Ces problématiques ne touchent pas que les quartiers prioritaires mais on retrouve souvent une accumulation de difficultés chez ces jeunes.

Favoriser le lien police/population par des temps d'activités en commun

Un temps fort a été organisé en avril 2019 par l'association Prox Aventure en partenariat avec la Police Nationale « locale » et la Police Municipale ainsi que le SDIS. Les professionnels ont présenté leurs métiers à travers des activités ludiques. Les CSC ont mobilisé leur public.

Sensibilisation des professionnels au risque de radicalisation

En 2018, mise en place de sessions de sensibilisation à l'initiative de la Préfecture.

Objectifs : Lutter contre les représentations et créer un réseau de veille. Une soixantaine de personnes ont participé.

• Prévenir et agir contre la délinquance

Les actions inscrites au Plan d'action et mises en œuvre :

- **La pérennisation d'un(e) référent(e) politique de la Ville au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique**
Ce référent participe aux instances et groupes de travail partenariaux (Pôle social, GUP). Elle est également bien identifiée par la population.
- **La coopération entre la police municipale et la police nationale**
La convention 2016-2019 a été évaluée ; elle est renouvelée pour 3 ans avec pour objectifs de renforcer les actions partenariales et d'assurer une meilleure circulation de l'information en matière de sécurité publique (cf. bilan GUP)
- **L'accentuation de la présence de la police municipale sur le terrain**
Patrouilles pédestres, VTT et véhicules
- **Des lieux d'échanges qui facilitent la dynamique partenariale : La GUP** (voir bilan réalisé) et **le Pôle social** (1 séance consacrée à l'évaluation).
- Le **CLSPD** a vocation a travaillé sur la zone de police Niort/Chauray.
Néanmoins plusieurs actions ont un impact sur les QP :
 - Convention de coordination DDSP/PM
 - Lutte contre l'habitat indigne et les squats notamment sur le Pontreau Colline St André
 - Réunion de la cellule de veille spécifiquement sur des problématiques de trafics de stupéfiants en QP
- **La poursuite de la mission de veille préventive des médiateurs sociaux au sein des QP**
Un binôme de médiateurs est présent sur l'espace public et va à la rencontre des habitants pour prévenir et apaiser les éventuelles tensions, orienter et accompagner les usagers selon leurs demandes et leurs besoins. **Plus de 2 000 contacts** par an sur les quartiers.
- **Une mission d'aide aux victimes**
Construction d'un projet partenarial entre le CCAS et le Commissariat de police de Niort. Une équipe de 6 médiateurs sociaux et de 5 travailleurs sociaux du CCAS ont assuré l'accueil des victimes. En 2019, retour prévu d'un intervenant social dédié au Commissariat.

Nouvelles actions en 2019

- **Un délégué police-population** (fonction bénévole)
- Démarrage de l'étude de faisabilité d'une **mission de prévention spécialisée**



Les propositions de l'atelier

Lien social	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Diversité culturelle <ul style="list-style-type: none"> . Echanges sur les cultures représentées dans les quartiers (un travail amorcé sur la culture guyanaise) . Une formation interinstitutionnelle pour comprendre la diversité des codes culturels ✘ Le désir d'initiative et l'encouragement de l'entraide <ul style="list-style-type: none"> . Une formation qui répond à la question : <i>comment susciter le désir d'initiative des habitants ?</i> 	Pilote Médiation sociale CCAS CAN A voir en Pôle social
Civisme et citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Une présence éducative auprès des jeunes et/ou des parents <ul style="list-style-type: none"> . Un groupe de travail sur le harcèlement scolaire . Présence de promeneur du net au CSC Tour Chabot, à déployer sur les 3 quartiers ✘ Les valeurs de la république <ul style="list-style-type: none"> Davantage de temps d'échanges Police/Population (café citoyen, stand police dans les fêtes de quartier...) 	Médiation sociale CCAS Service de l'Etat

Un plan d'actions réactualisé pour 2019-2022

L'équipe évaluative remercie l'ensemble des partenaires, qui se sont particulièrement bien mobilisés dans les 4 ateliers d'évaluation.

L'état des lieux et le bilan partagé lors des ateliers n'auraient pas pu se faire sans la production des indicateurs de chacun des partenaires impliqués. L'exercice est certes exigeant mais incontournable pour apprécier la pertinence des interventions au bénéfice des habitants des quartiers.

Les travaux des ateliers, synthétisés dans ce document, vont orienter l'actualisation du plan d'actions, annexé au Protocole de partenariat réciproque et renforcé.

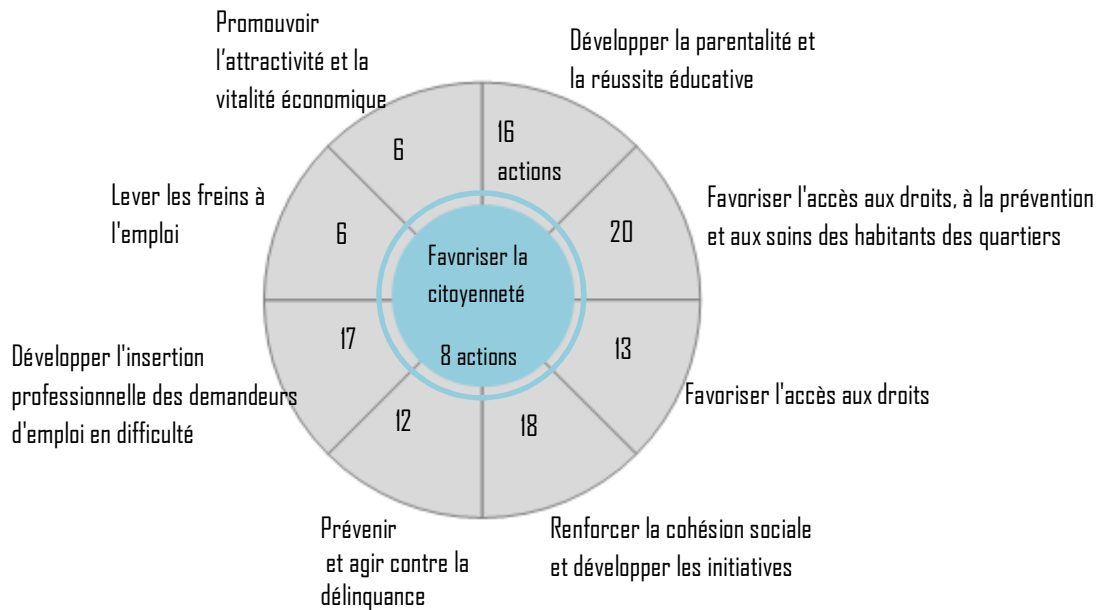
Celui-ci reprendra les enjeux et les moyens apportés aux quartiers prioritaires pour les 4 prochaines années.

Sont remerciés d'avoir participé aux ateliers, préparés par la Direction Cohésion Sociale et Insertion et l'Observatoire des Solidarités

Les Services de l'Agglomération du Niortais
Les Services de l'Etat
La Ville de Niort / le CCAS
La Région Nouvelle-Aquitaine
L'ADIE
L'Association Intermédiaire Niortaise
L'Agence Régionale de Santé
La Caisse d'Allocations Familiales
La Chambre de Commerce et d'Industrie
Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Les deux Conseils citoyens
La Croix-Rouge
Les Centres socio-culturels des 3 quartiers
La Déléguée Droits des Femmes et Egalité
Deux-Sèvres Habitat
Immobilière Atlantic Aménagement
INAE (Insertion par l'activité économique en Nouvelle Aquitaine)
L'Institut Régional d'Education et de Promotion Santé
La Mission locale
La Plateforme Mobilité Atelier MECA
Le Service d'écrivain public

Evaluation du programme d'actions du Contrat de ville Pilier cohésion sociale et emploi-développement éco (hors investissement) de 2016 à juin 2019

116 actions réparties sur **8 enjeux stratégiques** et **1 axe transversal**








Evaluation de la réalisation des actions de 2016 à juin 2019

- 81% des actions ont été réalisées
dont 78% conformes à l'action programmée
et 3% ré adaptées en fonction d'un contexte évolutif
- 3% des actions ont été partiellement réalisées
- 9% des actions n'ont pas été réalisées
- 7% des actions n'étaient pas spécifiques aux quartiers prioritaires

Chaque action est détaillée dans les pages qui suivent.

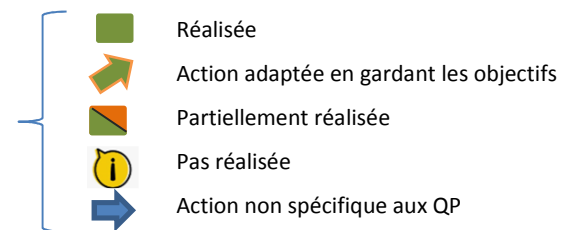
Synthèse des réalisations par objectif stratégique









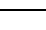
	Action réalisée 	Action adaptée en gardant l'objectif 	Action partiellement réalisée 	Action non réalisée 	Action non spécifique aux QP 
Développer la parentalité et la réussite éducative	14 actions		1 action		1 action
Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers	15 actions		1 action		4 actions
Favoriser l'accès aux droits	9 actions	2 actions		1 action	1 action
Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	15 actions			3 actions	
Prévenir et agir contre la délinquance	11 actions	1 action			
Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté	13 actions	1 action		3 actions	
Lever les freins à l'emploi	4 actions		1 action		1 action
Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique	3 actions		1 action	2 actions	
Objectif transversal : favoriser la citoyenneté	6 actions			1 action	1 action
Total des actions	90 actions 79%	4 actions 3%	4 actions 3%	10 actions 9%	8 actions 7%


Objectif stratégique :







Développer la parentalité et la réussite éducative

Evaluation des actions








N° action	Titre de l'action	Pilote	Suivi de l'action	Réalisations/Perspectives
1	Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales			
1	Soutenir les parents dans leur rôle éducatif			
1.1	Groupes de paroles animés par les CSC	CSC		Action réalisée
2	Encourager la médiation sociale et scolaire dans et aux abords des étab. scolaires			
		CCAS		Action pérenne assurée par les médiateurs sociaux
3	Favoriser l'implication des parents dans les écoles			
3.1	Animer des espaces d'échanges parents/écoles	Education Nationale/Ville de Niort		Action réalisée prioritairement sur les CP : Café des parents à Jules Ferry Jean Zay et Perrochon : une espace dédié aux parents/enfants Ateliers thématiques : sommeil, écran...
3.2	Protocole d'accueil des enfants pour la 1ère scolarisation			Réunions organisées chaque année
2	Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative			
4	Favoriser la participation des parents au sein de l'école et les échanges entre les parents et la communauté éducative			
4.1	CLAS primo arrivants et outil pronote	CAF		Action réalisée
4.2	Ouverture des écoles aux familles : "portes ouvertes" "semaine de la maternelle"	Education nationale		Action non spécifique aux QP, concerne toutes les écoles
4.3	Actions passerelles crèches/écoles maternelles	Education Nat /CCAS		Action réalisée chaque année
4.4	Formation des professionnelles à la communication bienveillantes	CAN		Action réalisée et terminée (les professionnels sont formés)
4.5	Formation des parents bénévoles dans les associations de parents	Ville de Niort		Sensibilisation par divers moyens (invitation, échanges) mais pas de formation




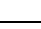




3	Prévenir et lutter contre la déscolarisation et le décrochage scolaire			
5	Lutter contre le décrochage scolaire en associant l'Education nationale, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat			
5.1	Mobilisation de la plateforme de décrochage scolaire	Education nationale/Mission locale		Actions portées par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire. 1 référent décrochage dans chaque établissement et des outils de prévention et d'actions pour les jeunes déscolarisés
5.2	Actions prévention déscolarisation			








4	Favoriser la maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents			
6	Actions de maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents			
6.1	Actions type cours d'alphabétisation, ateliers socio linguistiques, support numérique...	Education nationale		Atelier de conversation au Collège Jean Zay Les cordées de la réussite (liaison entre élèves collège/ lycée) à Jean Zay et Venise Verte OEPRE 2017 à 1018: 1 groupe de parents. Objectif 2020 : 2 groupes Prévention illettrisme sur les 5 écoles (évaluation en petits groupes et test individuel maîtrise lecture et mathématiques)
6.2	Mise en place de l'OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants)			
7	Rendre les établissements scolaires plus attractifs Encourager la mixité sociale au sein des établissements scolaires			
7.1	Session apprentissage natation	Education nationale/CAN		Action réalisée A Jean Zay, une expérimentation avec les maternelles 2 fois par semaine (groupe de niveau)
7.2	Appui d'un maitre-nageur CAN dans le temps scolaire	CAN		Il n'y a plus de renfort Maitre nageur de la CAN suite à la fermeture de la piscine Pré Leroy pour travaux. Mais le service a une attention particulière aux écoles des QP
7.3	Nouvelle sectorisation des collèges	CD 79		Action réalisée
7.4	Renfort animations dans les AL périscol des 5 écoles	Ville de Niort		Action pérenne
7.5	PRE Ateliers Langage et écriture pour les enfants en difficulté scolaire	CCAS		Action pérenne dans le cadre du Programme de réussite éducative

Objectif stratégique

Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers






	Réalisée
	Action adaptée en gardant les objectifs
	Partiellement réalisée
	Pas réalisée
	Action non spécifique aux QP










N° fiche action	Titre de l'action	Pilote	Suivi de l'action	Réalisations/Perspectives
6	Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires			
9	Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires			
9.1	Poursuivre les programmes de développement des compétences psychosociales du programme Grandir ensemble	Education Nationale		Action réalisée et évaluée (voir bilan)
9.2	Développer des actions éducatives autour du vivant et de l'animal	Ville de Niort DE		Action réalisée chaque année en périscolaire
9.3	Poursuivre la médiation par les pairs	CCAS		Après 3 ans sur l'école Pérochon, action adaptée et réorientée sur les écoles Aragon, Coubertin et Jean Zay
9.4	Développer des actions collectives de prévention (petit dèj, secourisme....)	Ville de Niort DE		Actions réalisées chaque année
9.5	Structurer des parcours de soins au sein du PRE : orientation vers les organismes médico-sociaux, réalisations de bilans psychologiques et psychomoteurs, consultations de spécialistes	CCAS		Actions prescrites par une équipe pluridisciplinaire et réalisées par des professionnels de santé. Action pérenne
7	Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé			
10	Améliorer l'accès aux droits et à la prévention des publics			
10.1	Mobiliser le plan d'action CPAM (vérification droits des usagers, formation des professionnels)	CPAM		Pas d'actions spécifique quartiers sur l'accès aux droits des usagers. Intervention possible de la CPAM à la demande des professionnels du quartier (voir Fiche Action Atelier Santé Ville)
10.2 & .3	Mettre en place le parcours Santé Jeunes	CPAM /ML / IREPS		Ateliers santé réalisés pour les jeunes de la ML
10.4	Une ligne Urgence précarité réservé aux professionnels de santé	CPAM		Ré-orientée dans le cadre de la Plateforme départementale pour l'accès aux soins et à la santé





8 Développer l'accès à la prévention et aux soins				
11	Favoriser le recours à l'offre de prévention et de dépistage Accès au centre d'examen de santé de la CPAM	CPAM		Pas d'action particulière dans les QP (Hormis dépistage bucco dentaire au CP ur les écoles des QP)
12	Renforcer l'accès aux soins primaires			
12.1	Poursuivre le partenariat avec l'équipe mobile d'action psychiatrique et de précarité	CCAS		Pas d'action sur les QP. Partenariat CCAS/ Samu social sur les maraudes de nuit
12.2	Accompagner le déplacement pour les personnes âgées	CCAS		Le CCAS propose des prestations d'accompagnement au déplacement pour les niortais en général.
12.3	Favoriser les modes de prise en charge pluridisciplinaires, expérimenter des dispositifs « passerelles »	ARS		Pas spécifique aux quartiers prioritaires
12.4	Lever les freins à la mobilité et aider à l'accompagnement physique vers le soin	CAN		Action réalisée avec UNIS CITES (ambassadeurs transport) et les différentes promotions de services civics
12.5	Mettre en place la Plateforme départementale pour l'accès aux soins et à la santé	CPAM		Action commencée fin 2018. Partenariat en cours de formalisation entre la CPAM et les partenaires pour détecter les situations de renoncement aux soins.
9 Développer l'accès à la prévention, aux droits et aux soins pour la reconduction de l'atelier santé Ville				
13	Atelier Santé ville	IREPS		Plan d'actions réalisé chaque année en réponse aux sollicitations des partenaires. Les actions sont suivies par le groupe Santé
13.1	Mettre en œuvre une veille sur les besoins de santé des quartiers			
13.2	Impliquer les différents acteurs intervenant dans le champ de la santé			
13.3	Impliquer les habitants dans les problématiques de santé vécues sur leur quartier			
13.4	Accompagner une réflexion locale sur l'offre de soins			
13.5	Proposer un appui méthodologique à la mise en œuvre du programme d'actions de l'objectif santé			
13.6	Prendre en compte la dimension "santé" dans les autres volets du Contrat de ville			

Objectif stratégique

Favoriser l'accès aux droits





-  Réalisée
-  Action adaptée en gardant les objectifs
-  Partiellement réalisée
-  Pas réalisée
-  Action non spécifique aux QP






N° fiche	Titre de l'action	Pilote	Suivi	Réalisations/Perspectives
9	Informer sur les droits			
18	Favoriser la connaissance des droits par des actions collectives			
18.1	Développer la connaissance du monde judiciaire pour les collégiens et lycéens	CDAD		Une action en lien avec l'ordre des avocats sur les métiers de la magistrature mais pas spécifique aux QP
18.2	Rallye citoyens" porté et organisé par les jeunes de quartiers via les CSC	CSC		Action ré-orientée vers un temps fort d'animation en lien avec les polices nationale et municipale et le SDIS (Organisateur : Prox aventure)
18.3	Renforcement de la communication sur le Réseau de transport de la CAN	CAN (unis cités)		Permanences dans les mairies de quartier par Ambassadeurs de la mobilité
18.4	Création de guides thématiques en langage accessibles au grand public pour faciliter la compréhension du droit de la famille	Ville de Niort		En complément des guides existants, création de supports thématiques plus concis (certification qualiville)
18.5	Amélioration des conditions d'accès aux droits par une démarche expérimentale des travailleurs sociaux	CCAS		L'action est orientée vers la lutte contre illettrisme dans un cadre partenarial
18.6	Des permanences de partenaires au sein des mairies de quartiers	Ville de Niort		Action pérenne
18.7	Maintien du Service d'écrivain public	Ville de Niort		Action toujours en cours. Le SEP complète ses interventions par des ateliers numériques aux CSC du Clou Bouchet/Tour Chabot
18.8/ 18.9	Accueil, information, orientation et instruction des dossiers administratifs en mairies de quartier	Ville de Niort		Action pérenne. La Mairie de quartier du Clou Bouchet postule pour une labellisation Maison France Services
18.10	Réflexion sur un projet de Maison France Services au Pontreau	Ville de Niort/CAN		Action programmée pour une réalisation en 2024.










19	Réduire la fracture numérique par le développement d'une médiation			
19.1	Développer des ateliers pour faciliter l'accès dématérialisé aux droits et aux loisirs	DDCSPP		
19.2	Expérimentation dans les CSC d'un accès aux prestations et informations CAF	CAF		Accès libre au site CAF dans les CSC avec accompagnement si nécessaire
19.3	Mise en œuvre d'application multi modales pour le réseau TAN	CAN		Action réalisée
19.4	Accès aux outils numériques et cartographie des lieux d'accès	Ville de Niort CCAS		Action réalisée. Divers lieux d'accueil et d'accompagnement identifiés (Edition d'un guide)






Objectif stratégique

Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives

10	Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs			
20	Renforcer la communication sur la tarification sociale de la CAN	CAN		Action réalisée et pérenne. Une adaptation du dispositif est prévue
22	Elaborer un parcours d'éducation sportive, culturelle et scientifique de la maternelle au CM2			
22.1	L'élaboration d'un projet d'éducation artistique et culturel, décliné en temps scolaire et hors scolaire	EN/VDN DRAC		Un parcours de l'élève est balisé de la petite section à la 6 ^{ème} en lien avec les programmations de la ville de Niort.
22.2	La coordination de l'offre d'activités culturelles et sportives			
22.3	La création d'un répertoire qui recense les interventions des équipements de la CAN	EN/CAN		Les écoles font la démarche vers les équipements. Les professeurs ont préféré d'autre méthode de travail qu'un repertoire qui mobilise beaucoup de temps notamment pour la mise à jour
23	Améliorer l'accès aux équipements communautaires par la mobilité Communiquer sur les transports publics (gratuité) et l'adaptation du réseau	CAN		Action réalisée

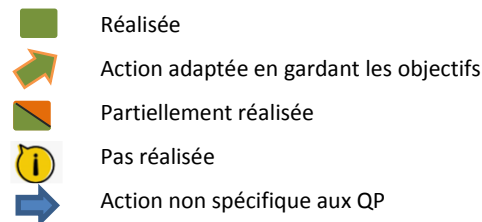
-  Réalisée
-  Action adaptée en gardant les objectifs
-  Partiellement réalisée
-  Pas réalisée
-  Action non spécifique aux QP





11		Développer le lien social et intergénérationnel		
24	Encourager la mise en œuvre de projets associant les habitants des quartiers prioritaires			
24.1	L'animation dans les logements (fête des voisins, fête de Noël...)	Immobilier Atlantique Aménagement		Réalisée chaque année dans le Résidence pour PA en lien avec le CSC du quartier (animation) et la MSA (atelier prévention)
24.2	Plateforme partenariale Part'Age SéNIort pour lutter contre l'isolement des personnes âgées	CCAS		Démarrage de l'activité en 2018 après structuration de l'association.. En développement depuis 2019
24.3	Les actions événementielles du service Culture de la ville de Niort	Ville de Niort		La Ville intervient sur des actions culturelles comme les séances de cirque gratuite au Clou Bouchet
24.4	Le développement d'une chorale de quartier	CAN conservatoire		
24.5	Le développement et la promotion des réseaux d'échanges de savoirs et de compétences	Etat DDCSPP		Projet d'Accorderie non abouti. Retravailler cet objectif sous une autre forme (réseaux solidaires)
24.6	La convergence des conventions d'objectifs des CSC des quartiers prioritaires vers les objectifs du contrat de ville, en s'appuyant sur le projet social de chacun	Ville de Niort		Le projet social de chaque CSC est en cohérence avec les orientations stratégiques du contrat de ville
24.7	Les rencontres intergénérationnelles entre le Relais Petite enfance et l'EHPAD des Côteaux de Ribray	CCAS et association Part'âge SéNIORT		Action pérenne chaque année
24.8	Le jardin partagé entre l'accueil périscolaire de l'école Jean Zay et le CSC du Clou Bouchet	Ville de Niort et CSC		Action pérenne chaque année
24.9	« Lire et faire lire » en accueil périscolaire (bénévoles retraités)	Ville de Niort et CSC		Action pérenne chaque année








12	Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants			
25.1	La formation des professionnels aux démarches participatives et à l'accompagnement de projets	CAN Cohésion sociale		Action non réalisée. Les partenaires sont en demande d'une thématique plus précise : comment susciter le désir d'initiative chez les habitants ?
25.2	Le maintien du Fonds de participation des habitants	AAP		Action renouvelée chaque année
25.3	L'animation et le suivi des différentes instances d'association et de participation des habitants (conseils de quartier, conseils citoyens, GUP)	Ville de Niort et CAN Cohésion sociale		Voir bilan réalisé par ces instances
25.4	L'animation et l'accompagnement des Conseils citoyens afin de les associer aux étapes déterminantes de la Politique de la Ville	Ville de Niort et CAN Cohésion sociale		Voir bilan réalisé
25.5	L'accompagnement des initiatives événementielles des habitants	Ville de Niort		La ville de Niort intervient en soutien d'évènements (vide grenier, jardin aromatique...)


Objectif stratégique

Prévenir et agir contre la délinquance



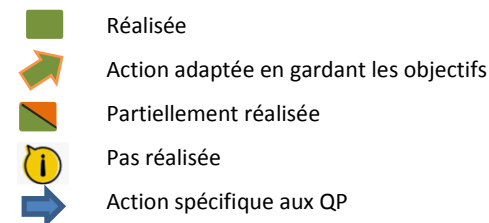
13		Favoriser le civisme		
26		Sensibiliser et éduquer au civisme		
26.1	Former les jeunes au respect de la loi	TGI		Action orientée vers un public adulte (professionnels et conseils citoyens): participation à un procès
26.2	Actions de prévention (10-12 ans) : sécurité routière, internet, stupéfiant, racisme	DDSP		Actions développées dans les écoles notamment sur la sécurité routière.
26.4	Maintien de l'action « Ambassadeurs de transport »	CAN		Action pérenne mise en place chaque année avec Unis Cités
26.5	Mise en place de la vidéo protection dans les bus urbains	CAN		

14		Optimiser les coopérations		
27		Favoriser la présence des acteurs sur le terrain et optimiser les coopérations		
27.1	La pérennisation d'une référente politique de la ville au sein de la Direction Départementale de la sécurité publique et participation aux groupes de travail (pôle social, GUP...)	ETAT DDSP		Action pérenne
27.2	La poursuite de la mission de veille préventive des médiateurs sociaux au sein de quartiers	CCAS		Action pérenne et moyens renforcés sur les quartiers
27.3	La mise en place d'éducateurs de prévention	Ville de Niort et Département		Etude de faisabilité menée en 2019
27.4	Pérenniser une mission d'aide aux victimes, d'accompagnement, d'informations et de conseil social. Convention CCAS/Commissariat	DDSP CCAS		Activité développée au CCAS. Un intervenant social au Commissariat depuis sept 2019
27.5	La poursuite de la coopération entre la police municipale et la police nationale dans le cadre d'une convention	Ville de Niort DDSP		Action mise en place
27.6	L'accentuation de la présence de la police municipale sur le terrain par des patrouilles	Ville de Niort		Action mise en place
27.7	Le maintien des lieux d'échanges entre professionnels en favorisant une dynamique partenariale (pôle social et coordination GUP)	CAN et ville de Niort		Les 2 instances ont été évalué.

15		Intégrer les problématiques des QPV au sein du CLSPD			
28	Mettre en œuvre un programme d'actions répondant aux besoins des QPV	Ville de Niort		<ul style="list-style-type: none"> - Convention de coordination DDSP/PM Lutte contre l'habitat indigne et les squats notamment sur le Pontreau CSA - Réunion de la cellule de veille spécifiquement sur des problématiques de trafics de stupéfiants en QP 	

Objectif stratégique

Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté














16	Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes			
32	Favoriser l'accompagnement individuel renforcé des publics en difficulté d'insertion			
32.1	Poursuite de l'animation du PLIE et de coordination des référents de parcours (objectifs 25% issus des quartiers)	CAN		Public des quartiers > à l'objectif (28% en QP)
32.2	Un plan d'action partenarial entre Pôle emploi et PLIE (ciblage sur les 50-55 ans)	CAN		Action adaptée : Clarification des accompagnements vers l'emploi des différents publics sur le territoire (PLIE, ASPIR, Accpt global). Présentation aux prescripteurs
33	Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes			
33.1	Renforcement de l'action de la Mission locale sur les quartiers	ML		Une présence de la ML sur chacun des quartiers
33.2	Mobilisation des dispositifs Jeunes notamment la Garanties jeunes...	ML		Une 50taine en Garante Jeunes des QP/an
33.3	Action volontariste de repérage des jeunes des quartiers (en lien avec Pôle emploi)	ML		Partenariat ML/PE
3.4	Développement de l'action « Passerelles pour l'emploi »	ML		Action réalisée chaque année et adaptée selon les profils des groupes
34	Orientation favorisant la découverte des métiers et des gestes professionnels			
34.1	Visites du campus, journées d'immersion, sensibilisation découverte métiers	CMA		Action réalisée « campus des métiers » « Bravo les artisans »
34.2	Aide à la professionnalisation (formation aux pré-requis)	CAN		Dispositif en préparation notamment au sein de la Région NA
35	Favoriser la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion pour améliorer la mise en lien des demandeurs et offreurs d'emploi			
35.1	La mutualisation de moyens et ressources au sein du Service Public pour l'Emploi de proximité	UD		
35.2	Déclinaison à l'échelle locale de la Charte Entreprises et quartiers	DIRECCTE		Action préparée mais qui n'a pas aboutie.

N° fiche	Titre de l'action	Pilote	Suivi de l'action	Réalisation /Perspectives
36	Accueillir au sein des services de la CAN des publics en insertion issus des QP (emplois aidés ou de remplacements)	CAN	■	Conditions de réussite de l'action : le partenariat avec la Mission Locale
37	Accueillir au sein des services municipaux (ville et CCAS) des publics en insertion issus des QP (emplois aidés)	Ville de Niort	■	
38	Favoriser la mixité dans l'insertion professionnels des publics en difficulté			
	Mise en place d'une politique d'égalité Hommes-Femmes dans l'accès à l'emploi et la formation	Etat DDCSSP	!	
17	Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires			
39	Orienter, former et accompagner les habitants des QP vers l'emploi			
	Mise en place d'un Service Public Régional de l'Orienteation au sein du Clou Bouchet	ML	■	
18	Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique			
40	Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique			
40.1	Développer les clauses sociales dans la commande publique de la ville de Niort	Ville de Niort	■	Action réalisée et élargie via « le guichet unique » porté par la CAN
40.2	Création d'une cellule d'appui au développement des clauses sociales	CAN	■	
40.3	Favoriser les parcours d'insertion des bénéficiaires en reconduisant des modules de préparation aux missions clausées (plateforme vocationnelle ; référent technique pour l'éligibilité du public)	CAN	■	

Objectif stratégique






Lever les freins à l'emploi







	Réalisée
	Action adaptée en gardant les objectifs
	Partiellement réalisée
	Pas réalisée
	Action non spécifique aux QP

19	Favoriser la mobilité			
42	Améliorer la connaissance des besoins en mobilité des habitants des QP			
	Objectiver les besoins en conduisant une enquête sur les freins à la mobilité	CAN		Diagnostic partenarial réalisé
44	Améliorer la prise en compte de l'ensemble des dispositifs existants par des aides à la mobilité			
44.1	La poursuite du conventionnement CAN/AIVE : information sur l'offre de mobilité et diagnostic de besoin.	CAN		Le groupe a travaillé à la mise en place d'actions en lien avec AIVE dont l'auto école sociale, le renfort du diagnostic mobilité
44.2	Engager une réflexion des acteurs de l'insertion socio professionnelle suite au diagnostic mobilité (cf Action 42)	CAN		
20	Agir pour la maîtrise de la langue			
45	Repérer et traiter les difficultés de maîtrise de la langue au sein des QP			
	Mobiliser le dispositif « Clé de savoirs citoyens » de l'ASFODEP	ASFODEP		Les stages font le plein
21	Favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil des enfants et la demande, en vue de l'insertion professionnelle notamment des femmes			
46	Identifier les problématiques d'accueil d'enfants au sein des quartiers prioritaires			
46.1	Réflexion partenariale sur des modes d'accueil adaptés au besoin des personnes en insertion	CAN		Une première phase de diagnostic réalisé et partagé. Action difficile à financée. Cette réflexion s'inscrit désormais dans la stratégie de lutte contre la pauvreté
46.2	Formalisation du travail partenarial autour de l'accueil de l'enfant	CCAS		Pas de lien avec la Politique de la Ville

Objectif stratégique

Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique

	Réalisée
	Action adaptée en gardant les objectifs
	Partiellement réalisée
	Pas réalisée
	Action non spécifique aux QP

22	Soutenir les initiatives locales, sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation			
47	Consolider la coordination et la convergence des accompagnements			
47.1	Consolider l'accompagnement de l'émergence à la post création : détection et accompagnement des projets de création d'entreprises Trophées des quartiers	ADIE/CCI/CMA/BGE		Action pérenne depuis 2015
47.2	Atelier régional des bourses Désir d'entreprendre	CAN		Action régionale non renouvelée après 2016
47.3	Accompagner l'entrepreneuriat féminin	Service de l'Etat/ Droit des femmes		
23	Soutenir l'attractivité commerciale des quartiers prioritaires			
48	Sensibiliser en amont les publics des quartiers à la création d'entreprises			
48.1	Mini entreprise au collège Jean Zay	EN		Action développée sur 2 années puis arrêtée (incompatible avec temps scolaire)
48.2	Pôle territorial de Coopération économique /Coopérative de service Jeunes	PTCE		Action réalisée.
48.3	Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat : Campus des métiers CMA	CMA/EN		Action réalisée chaque année



COFIL DU 5 NOVEMBRE 2019

PLAN D' ACTIONS PARTENARIAL DU
CONTRAT DE VILLE

DES PILIERS COHÉSION SOCIALE

ET EMPLOI-DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
(HORS INVESTISSEMENT)

ANNEXE-CONTRAT DE VILLE 2015-2022
ET AU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES

AVENANT-CONTRAT DE VILLE 2015-2022
PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES (PERR) :
EVALUATION A MI-PAROURS ET
PLAN D' ACTIONS PARTENARIAL ACTUALISE SUR LA PERIODE 2019-2022

Plusieurs textes règlementaires invitent à l'actualisation des Contrats de ville, dans la perspective de leur prolongation jusqu'en 2022, au sein d'un **Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR)**.
Ce PERR doit comprendre les documents qui suivent et joints en annexe :

■ **Un plan d'actions partenarial actualisé :**

Dès 2016, la CAN a invité les signataires du Contrat de Ville à élaborer un plan afin de passer d'une logique d'objectifs à une logique d'actions, en déterminant sur chaque thématique ce que chaque institution souhaitait conduire de manière collective dans une volonté de réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire de l'agglomération.

Dans le cadre d'une démarche témoignant d'un fort parti pris participatif et reposant sur une mobilisation transversale marquée des institutions partenaires, un plan d'actions a été construit comprenant un référentiel précis : descriptif des actions, nom du pilote, les moyens mobilisés de droit commun et de droit spécifique ainsi que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

L'engagement des partenaires dans cette démarche suivi de sa mise en œuvre est à souligner puisque les rapports annuels de 2016, 2017 et 2018 du contrat de ville et de ce plan d'actions ont mis en évidence un taux de mise en œuvre opérationnel de 82% :

Dans la perspective de prolongation du Contrat de ville jusqu'en 2022, ce plan d'actions partenarial initial a été évalué.

■ **Une évaluation à mi-parcours du dispositif :**

Au niveau local, il a été décidé de questionner ce plan d'actions partenarial conçu et annexé au Contrat de Ville ainsi que quelques actions emblématiques de l'appel à Projets.

L'agglomération a proposé à l'ensemble des signataires de faire le point sur : les actions réalisées, partiellement réalisées, non réalisées, les actions qui n'ont pas de spécificités « quartiers » avérées, les relances à prévoir, les mesures correctrices, les besoins émergents et les nouvelles pistes à envisager... En conservant le parti pris participatif initial puisque cette démarche a été conduite via des ateliers partenariaux.

A l'issue de ces ateliers, s'est dégagée une vision d'un plan d'action rénové avec des orientations et des thèmes émergents forts et transversaux.

■ A ces discussions centrées sur les besoins des quartiers prioritaires, se sont ajoutés des échanges sur l'opportunité et la manière de décliner localement :

- Les attentes décrites dans la lettre du 1er ministre du 22 janvier 2019 s'adressant aux services de l'Etat et constituées notamment d'une feuille de route gouvernementale (40 mesures) et d'un PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) ciblant : stages de 3ème, achats responsables, lutte contre les discriminations dans le cadre des recrutements, formation....,

- Le Pacte de Dijon constitué principalement d'engagements de l'Etat et des agglomérations à introduire dans le Contrat de ville.

TABLE DES MATIERES

PILIER COHÉSION SOCIALE	4
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 – DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE.....	4
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 – FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS	29
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 – FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS	46
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 – RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES	53
OBJECTIF STRATEGIQUE 5 – PRÉVENIR ET AGIR CONTRE LA DÉLINQUANCE	73
PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	83
OBJECTIF STRATEGIQUE 6 – DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTÉ	83
OBJECTIF STRATEGIQUE 7 – LEVER LES FREINS A L'EMPLOI	111
OBJECTIF STRATEGIQUE 8 – PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE ET LA VITALITE ECONOMIQUE	122
PILIER TRANSVERSAL VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE.....	130
OBJECTIF STRATEGIQUE – FAVORISER LA CITOYENNETÉ.....	130

LES FICHES ACTION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 – DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA
 RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Objectifs Opérationnels	N° fiche action	Titre de la fiche action
OP 1 – Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales	1	Soutenir les parents dans leur rôle éducatif
	2	Encourager la médiation sociale et scolaire dans les établissements scolaires
	3	Favoriser l'implication des parents dans les écoles
OP 2 – Redonner une place aux parents dans la communauté éducative	4	Favoriser la participation des parents au sein de l'école et les échanges entre les parents et la communauté éducative
OP 3 – Prévenir et lutter contre la déscolarisation et le décrochage scolaire	5	Lutter contre le décrochage scolaire en associant l'Education nationale, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des métiers et de l'Artisanat
OP 4 – Favoriser la maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents	6	Action de maîtrise de la langue par les élèves et leurs parents
	7	Rendre les établissements scolaires plus attractifs. Encourager la mixité sociale au sein des établissements scolaires

FICHE ACTION N°1		
Titre	Soutenir les parents dans leur rôle éducatif	
Pilier	<i>Cohésion sociale</i>	
Orientation stratégique	OS 1	DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE
Objectif opérationnel	OP 1	Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagnement des familles animé par les CSC dans le cadre des REAAP à l'image de groupes de parole existants 2. Information sur la médiation familiale favorisant une communication sereine entre parents et enfants – sur sollicitation 	

Objectifs de l'action
<p>Renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants</p> <p>Favoriser l'accès des services aux familles pour les soutenir dans leur fonction parentale</p> <p>Agir sur les barrières culturelles, sociales et linguistiques pour améliorer la relation à l'école des familles</p>

Portage Service
<ul style="list-style-type: none"> - Actions concernées n°1 et 2: Caisse d'Allocations Familiales : <ul style="list-style-type: none"> ○ Direction(s) concernée(s) : Service Parentalité ○ Fonction du ou des référent(s) : Conseillère Technique Parentalité et Médiatrice Familiale

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort - Education Nationale - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Commissariat général pour l'égalité des territoires (CGET) - Centre communal d'action sociale (CCAS) - Associations de parents d'élèves - Conseil départemental des Deux-Sèvres - Conseil régional - Centres socio-culturels de la ville de Niort (CSC) - Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) - CAN –Direction Cohésion Sociale et Insertion - Mission Locale

Effets attendus

Le lien parents/école a été facilité.

Les spécificités des familles monoparentales et allophones sont mieux maîtrisées par les acteurs intervenant dans le domaine éducatif.

Public ciblé

Les familles des quartiers prioritaires dont les familles monoparentales

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	CAF : Dans le cadre de l'appel à projet REAAP, soutien par un(e) conseiller(ère) technique parentalité et soutien financier par le biais de subventions allouées pour les REAAP. Fonds propres de la CAF
Action n°2	Un(e) médiateur(rice) familiale de la CAF pourrait communiquer auprès des familles et des partenaires sur la médiation familiale

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	-Crédits spécifiques Politique de la Ville (CAN et CGET)
Action n°2	

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	CAF : Les actions sont mises en œuvre à compter de mars (date de l'appel à projets annuel) -Actions renouvelables
Action n°2	Renouvelée chaque année

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n°1 : Nombre d'actions proposées	annuelle	CAF-CSC-CAN
Action n°1 : Nombre de parents inscrits aux groupes de parole issus des QPV	annuelle	CAF-CSC-CAN
Action n°1 : Nombre de familles accompagnées issues des QPV	annuelle	CAF-CSC-CAN
Action n°2 : Nombre de sollicitations de la médiatrice familiale	annuelle	CAF

Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). La disponibilité des indicateurs doit être effective. Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n°1 : Evolution des relations des familles avec les écoles	annuelle	CAF-CSC-CAN
Action n°1 : grille d'observation des problématiques abordées par les parents	annuelle	CAF-CSC-CAN

FICHE ACTION N°2		
Titre	Encourager la médiation sociale et scolaire dans les établissements scolaires	
Pilier	<i>Cohésion sociale</i>	
Orientation stratégique	OS 1	DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE
Objectif opérationnel	OP 1	Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales
Action(s) concernée (s)	1. Médiation sociale en milieu scolaire	

Objectifs de l'action
Renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants Favoriser l'accès des services aux familles pour les soutenir dans leur fonction parentale Agir sur les barrières culturelles, sociales et linguistiques pour améliorer la relation à l'école des familles

Portage
<ul style="list-style-type: none"> - Action concernée: CCAS <ul style="list-style-type: none"> ○ Direction(s) concernée(s) : Service médiation ○ Fonction du ou des référent(s) : Responsable service médiation

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort - Education Nationale - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Commissariat général pour l'égalité des territoires (CGET) - Centre communal d'action sociale (CCAS) - Associations de parents d'élèves - Conseil départemental des Deux-Sèvres - Conseil régional - Centres socio-culturels de la ville de Niort (CSC) - Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) - CAN –Direction Cohésion Sociale et Insertion

Effets attendus
<p>Le lien parents/école a été facilité.</p> <p>Les spécificités des familles notamment monoparentales et allophones sont mieux maîtrisées par les acteurs intervenant dans le domaine éducatif.</p> <p>Amélioration du climat scolaire.</p>

Public ciblé

Familles des quartiers prioritaires ayant des enfants scolarisés
Familles monoparentales des quartiers prioritaires
Familles des quartiers prioritaires ne maîtrisant pas la langue française

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	6 agents de médiation sociale du CCAS et un chef de service sont mobilisés sur ces actions à raison de 0.4 ETP.
------------	---

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	
------------	--

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	Action expérimentée depuis septembre 2014, renouvelée auprès des écoles maternelles et élémentaires pour chaque année scolaire des QPV
------------	--

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Nombre de familles bénéficiaires		CCAS- médiation sociale
Nombre d'orientations vers les partenaires		CCAS- médiation sociale
Provenance des sollicitations		CCAS- médiation sociale
Type de médiation		CCAS- médiation sociale
Participation aux équipes éducatives au côté des familles		CCAS- médiation sociale

Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) réfèrent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Satisfactions sur la base d'enquêtes des familles, des enfants/jeunes, responsables scolaires		

FICHE ACTION N° 3		
Titre	Favoriser l'implication des parents au sein des écoles	
Pilier	Cohésion sociale	
Orientation stratégique	OS 1	DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE
Objectif opérationnel	OP 1	Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales
Action(s) concernée(s)	<p>1. Des espaces d'échanges entre parents et écoles (ex : café des parents, goûter...), de rencontres entre les familles et la communauté éducative (école Pérochon, J. Zay, J. Ferry, P. de Coubertin, E. Zola) en lien avec les directeurs(trices), les psychologues scolaires et les CSC</p> <p>2. Le protocole d'accueil des enfants et de leurs familles lors de la première scolarisation</p>	

Objectifs de l'action

Renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants

Favoriser l'accès des services aux familles pour les soutenir dans leur fonction parentale

Favoriser l'émergence de lieux ressources permettant aux professionnels de créer un autre lien avec les parents

Portage

- Action concernée n° 1 : Education Nationale
 - Direction(s) concernée(s) :
 - Fonction du ou des référent(s) : l'inspecteur(trice) de la circonscription concernée
- Action concernée n° 2 : Co-portage Education Nationale et Ville de Niort
 - Direction(s) concernée(s) :
 - Fonction du ou des référent(s) : l'inspecteur(trice) de la circonscription concernée

Partenaires de l'action

- Ville de Niort
- Education Nationale
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Commissariat général pour l'égalité des territoires (CGET)
- Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Associations de parents d'élèves
- Conseil départemental des Deux-Sèvres
- Conseil régional
- Centres socio-culturels de la ville de Niort (CSC)
- Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- CAN –Direction Cohésion Sociale et Insertion

Effets attendus

Le lien parents/école a été facilité

Public ciblé

Familles des quartiers prioritaires

Familles monoparentales des quartiers prioritaires

Familles des quartiers prioritaires ne maîtrisant pas la langue française

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	<p>-Participation des agents Ville de Niort : participation des agents municipaux aux dispositifs de concertation, de temps d'information ou de consultation organisés avec les parents d'élèves et les enseignants = Coordinateurs(trice)s (1 à 3) et référent(e)s (5) périscolaires</p> <p>Dans le cadre du PEDT et du 2^{ème} axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : Concertation des acteurs éducatifs et institutionnels développée</p> <p>Espace d'accueil</p> <p>-Moyens humains de l'Education nationale : coordinateur(trice) REP et contrat de ville, enseignants, directeurs(trices) et psychologues scolaires.</p> <p>Education nationale : 4 services civiques mobilisés sur le REP</p>
Action n°2	<p>-2 salles de CSC pour 2 réunions annuelles</p>

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1

Action n°2

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	<p>Ville de Niort : Chaque année scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réunion de rentrée début septembre en présence des parents d'élèves- 3 conseils d'école en fin de chaque trimestre scolaire (décembre ; mars ; juin) en présence de délégués de parents d'élèves- Réunion de concertation hebdomadaire Référent périscolaire – Directeur d'école
------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion équipe éducative en présence de parents sur convocation du Directeur tout au long de l'année - Entretien protocoles d'accueil individualisé (PAI) ou spécifique (PAS) selon les demandes de parents tout au long de l'année - Entretien avec le psychologue scolaire selon les besoins tout au long de l'année <p>Éventuellement Conseil des maîtres hebdomadaires et réunion des délégués Education Nationale : Recrutement annuel des services civiques selon des priorités fixées par le Directeur académique</p>
Action n°2	Chaque année en avril

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n°1 : Nombre de parents participants au « Café des Parents » et autres lieux d'échanges parents/école	Année	Direction Education de la Ville de Niort
Action 1 : Nombre d'heures de participations des agents aux échanges	Année	Ville de Niort, direction de l'Education, Coordonnatrices et référents périscolaires

Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n°2 : Satisfaction sur la base d'enquêtes des familles, des enfants/jeunes, responsables scolaires		Ville de Niort, Direction de l'Education

FICHE ACTION N°4		
Titre	Favoriser la participation des parents au sein de l'école et les échanges entre les parents et la communauté éducative	
Pilier	<i>Cohésion sociale</i>	
Orientation stratégique	OS 1	<i>DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE</i>
Objectif opérationnel	OP 2	Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les Cycles d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les enfants de l'élémentaire et des collèges impulsés et financés par la CAF. Dans ce cadre, sont développés les CLAS pour les primo-arrivants. La CAF invite les opérateurs à proposer un accompagnement aux parents à l'utilisation de Pronote 2. La « semaine de la maternelle », ouverture des écoles maternelles aux familles pendant le temps scolaire (en privilégiant la rentrée scolaire et les retours de vacances) 3. La mise en place de journées « portes ouvertes » pendant la scolarité de l'enfant (de la maternelle au collège) 4. La mise en place d'actions dispositif « Passerelle » entre structures d'accueils collectifs et les écoles maternelles 5. L'action de formation et de sensibilisation des professionnels à la « communication bienveillante » pour favoriser le dialogue avec les parents 6. La poursuite des formations spécifiques des parents bénévoles pour favoriser leur implication dans les associations de parents d'élèves 7. Bénévolat des parents dans les animations et les temps forts périscolaires 8. Une meilleure coordination des acteurs de la parentalité par la constitution d'un groupe de travail au Clou Bouchet 	

Objectifs de l'action

Renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants

Favoriser l'accès des services aux familles pour les soutenir dans leur fonction parentale

Portage

- Action concernée n°1 : Caisse d'Allocations Familiales :
 - Direction(s) concernée(s) : Service Parentalité
 - Fonction du ou des référent(s) : Conseiller(e) Technique Parentalité et Médiatrice Familiale

- Actions concernées n°2 et 3 : Education Nationale :
 - Direction(s) concernée(s) :
 - Fonction du ou des référent(s) : l'Inspecteur(trice) de circonscription concernée et les 2 principaux de collège.

- Action concernée n°4 : co portage Education nationale et CCAS (Service petite enfance)

- Action concernée n°5 : CAN
Direction concernée : Cohésion sociale et Insertion
- Actions concernées n° 6 : co portage DDCSPP et Ville de Niort (Direction Education)

- Actions concernées n° 7 : Ville de Niort
 - Direction(s) concernée(s) : Service Education

- Action concernée n°8: CCAS et CSC de Part et d'Autre

Partenaires de l'action

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Ville de Niort
- Centres socio-culturels de la ville de Niort (CSC)
- Education Nationale
- Commissariat général pour l'égalité des territoires (CGET)
- Associations de parents d'élèves
- Conseil départemental des Deux-Sèvres
- CAN, direction Cohésion sociale et Insertion

Effets attendus

Une meilleure connaissance réciproque des familles et de la communauté éducative
Un accroissement des projets communs entre l'école, les parents et les centres-socio culturels
L'accroissement du nombre de parents volontaires pour devenir parents d'élèves
L'augmentation de la participation des parents aux différents événements organisés par l'école
Une APE présente dans chaque école

Public ciblé

Familles des quartiers prioritaires

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
Action n°1	CAF : Dans le cadre du dispositif CLAS (appel à projets), crédits sur projet présenté et accompagnement technique de la conseillère parentalité. Education nationale : moyen humain RUPN au collège Jean ZAY pour l'accès à Pronote. CCAS : conventionnement avec les CSC de Part et d'Autre et du Parc pour les CLAS primo-arrivants et mobilisation du/de la coordinateur(trice) PRE pour l'orientation des enfants au sein de l'équipe pluridisciplinaire
Action n°2	Ville de Niort : supports techniques et moyens logistiques pour le stand partenarial -Moyens humains de l'Education nationale : coordinateur(trice) REP, enseignants, directeurs(trices) et psychologues scolaires.
Action n°3	Moyens humains de l'Education nationale (divers professionnels)
Action n°4	Moyens humains Education nationale (divers professionnels) et direction Petite enfance du CCAS
Action n°5	Moyens de droit commun de la CAN et moyens humains pour la coordination
Action n°6	Ville de Niort : 1 agent DE sur 2 réunions Etat - DDCSPP : moyens humains Education nationale : moyens humains
Action n°7	Ville de Niort : moyens humains pour la mobilisation des parents bénévoles et moyens logistiques, dans le cadre du PEDT et du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : une « co-éducation » recherchée
Action n°8	CCAS: Moyens humains CSC de Part et d'Autre: Moyens humains

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	Crédits spécifiques Contrat de Ville en complément des crédits de droit commun PRE
Action n°5	Crédits spécifiques Contrat de Ville

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	D'octobre à juin-renouvelable – Durée du contrat
Action n°2	en mars/avril sur la durée du contrat
Action n°3	Renouvelée tous les ans sur la durée du contrat
Action n°4	Renouvelée tous les ans sur la durée du contrat
Action n°5	Renouvelée tous les ans sur la durée du contrat
Action n°6	Année scolaire 2016/2017 puis reconduction
Action n°7	Chaque année scolaire
Action n°8	A partir de 2019

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n°1 : Nombre de projet CLAS	annuelle	CAF-CSC-CAN
Action n°1 : Part de bénéficiaires des CLAS au sein de chacun des QPV	annuelle	CSC
Action n°1 : Evolution de la fréquentation de la page « Espace parents » de Pronote	annuelle	EN - Collèges
Action 1 : Nombre d'enfants accompagnés dans les CLAS primo-arrivants	annuelle	PRE-CCAS
Action n° 2 et 3 : Nombre de participants aux JPO et « semaine de la maternelle » selon l'école	Annuelle	Education nationale
Action n°2 : Nombre de parents présents aux réunions de rentrée	Annuelle	Education nationale
Action n°4 : Nombre de visites d'écoles avec les enfants. Nombre d'enfants qui visitent l'école	Annuelle	CCAS
Action n°5 : Nombre de professionnels formés	Annuelle	CAN Service Cohésion sociale et insertion
Action n° 6 : - Nb de parents participant aux formations pour les parents d'association de Parents d'élèves Nombre d'APE sur les écoles QPV	Annuelle	Education nationale- service Vie de l'élèves
Action n°6 : Taux de participation aux élections et nombre de parents élus		Ville de Niort, de l'Éducation Direction service de l'élève ou DDCSPP
Action n°7 : Nombre de bénévoles en APS		Ville de Niort, Direction de l'Éducation
Action n°8 Nombre de rencontres du groupe de travail Nombre d'actions partenariales nouvelles mises en œuvre		

Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). La disponibilité des indicateurs doit être effective.

Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n°6 : Implication des parents à la vie de l'école		Ville de Niort, Direction de l'Éducation
Action n°7 : Diversité des thématiques d'animation proposées par les parents bénévoles		Ville de Niort, Direction de l'Éducation
Action n°8: Meilleure connaissance des acteurs de la parentalité et de leurs actions sur le territoire Assiduité aux rencontres		

FICHE ACTION N°5		
Titre	Lutter contre le décrochage scolaire en associant l'Education nationale, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	
Pilier	Cohésion sociale	
Orientation stratégique	OS 1	DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE
Objectif opérationnel	OP 3	Prévenir et lutter contre la déscolarisation et le décrochage scolaire (soutenir la persévérance scolaire)
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la mobilisation de la plateforme de décrochage scolaire du département co-animée par le Service public régional de l'orientation et la Mission Locale Sud Deux-Sèvres, et pilotée par la Région 2. Poursuivre des actions de prévention de la déscolarisation – en partenariat - en direction des plus fragiles 3. Maintien du Dispositif Relais Niortais (DRN) avec une attention particulière pour les élèves de la politique de la ville 	

Objectifs de l'action

Améliorer le repérage de l'absentéisme
Améliorer l'information concernant l'orientation scolaire et professionnelle

Portage

- Action concernée n°1 : Education Nationale et une coopération renforcée de la Mission Locale
 - o Direction(s) concernée(s) :
 - o Fonction du ou des référent(s) : Le(a) directeur(trice) du CIO en charge du décrochage (EN), le(a) directeur(trice) de la Mission Locale pour la PSAD (Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) ainsi qu'un(e) coordinateur(trice) pour FOQUALE (Formation Qualification Emploi).
- Action concernée n°2 : Education Nationale
- Action concernée n°3 : Education Nationale via une convention avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Conseil Départemental

Partenaires de l'action

- Plateforme de suivi du décrochage scolaire du département des Deux-Sèvres comprenant :
 - o SPRO
 - o Mission Locale
 - o Conseil Régional
 - o Education Nationale
 - o DIRECCTE
 - o Préfecture

<ul style="list-style-type: none"> o Agence de service civique / Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) o Pôle Emploi o Chambres consulaires <ul style="list-style-type: none"> - Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) - Conseil départemental

<p>Effets attendus</p> <p>Un repérage précoce des jeunes en cours de déscolarisation et des décrocheurs, suivi d'une prise en charge</p> <p>Une diminution du nombre de décrocheurs</p> <p>Un retour à l'école, ou vers une qualification professionnelle, amélioré</p> <p>Une meilleure coopération entre les équipes éducatives et les partenaires extérieurs</p>
--

<p>Public ciblé</p> <p>Jeunes en situation de déscolarisation ou de décrochage scolaire fréquentant les établissements situés dans le périmètre prioritaire et ceux issus des quartiers prioritaires fréquentant un établissement hors périmètre.</p> <p>Familles dont l'enfant est en situation de décrochage.</p>
--

<p>Quartier(s) concerné(s)</p> <p>Tous les quartiers prioritaires</p>
--

<p>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</p>	
<p>Action n°1</p>	<p>-Pour la Mission Locale : mobilisation du temps d'un(e) conseiller(e) et du/de la directeur(trice)</p> <p>- Pour le Conseil Régional : mobilisation des financements dans le cadre de la convention Mission Locale/Région</p> <p>-Pour l'Education Nationale : concernant le décrochage, mobilisation de la directrice du CIO et d'une conseillère de la MLDS.</p> <p>Mobilisation de toute la communauté éducative, concernant la déscolarisation</p>
<p>Action n°2</p>	<p>-Pour l'Education nationale : moyens humains, logistiques et financiers du collège (dont un service civique)</p> <p>- Mobilisation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative</p>
<p>Action n°3</p>	<p>- 5 commissions d'admission</p>

<p>Crédits spécifiques mobilisables</p>	
<p>Action n°1</p>	
<p>Action n°2</p>	
<p>Action n°3</p>	

<p>Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action</p>	
<p>Action n°1</p>	<p>En cours et renouvelable jusqu'à échéance du Contrat de Ville.</p> <p>Calendrier relatif au décrochage : 4 réunions de suivis de plateforme, 1 réunion plénière et 2 temps forts de repérage par année scolaire ainsi qu'un repérage au flux toute l'année</p>

	Calendrier relatif à la déscolarisation : réunions FOQUALE régulières et suivis toute au long de l'année.
Action n°2	Renouvelée chaque année
Action n°3	Année scolaire, renouvelable

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n°1 : Nombre d'élèves en situation de décrochage scolaire recensés chaque année par établissement dont ceux issus des quartiers	annuelle	Mission locale et CIO
Action n°1 Nombre d'accompagnements au retour en milieu scolaire et sur les actions de lutte contre décrochage scolaire (MLDS) mis en place chaque année	annuelle	Mission locale et CIO
Action n°1 : Nombre de retours à une formation professionnelle à destination des décrocheurs recensés par an	annuelle	Mission locale et CIO
Action n°2 : Evolution des taux d'absentéisme	Annuelle	Education Nationale

FICHE ACTION N°6		
Titre	Actions de maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents	
Pilier	Cohésion sociale	
Orientation stratégique	OS 1	DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE
Objectif opérationnel	OP 4	Favoriser la maîtrise de la langue par les élèves et leurs parents
Action(s) concernée(s)	<p>1. Mise en place des actions de maîtrise de la langue à destination des élèves et de leurs parents (support numérique, cours d'alphabétisation, atelier socio linguistique...)</p> <p>Mise en place de l'OEPRE : Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants</p>	

Objectifs de l'action
<p>Améliorer les résultats scolaires</p> <p>Améliorer le repérage des élèves en difficulté</p> <p>Favoriser les coopérations entre les professionnels</p>

Portage
Action concernée n°1 : Education nationale

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de l'appel à projets des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) afin d'aider les enfants à s'organiser et à devenir élève. - Education Nationale - Conseil Régional - Conseil Départemental des Deux-Sèvres - Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) - Commissariat général pour l'égalité des territoires (CGET)

Effets attendus
Une amélioration des résultats scolaires des élèves inscrits dans les établissements en QPV, et particulièrement les nouveaux arrivants et allophones

Public ciblé

Les élèves inscrits dans les établissements situés dans le périmètre prioritaire, dont ceux inscrits en établissements Réseau d'Education Prioritaire (REP)

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	Education Nationale : moyens humains UPPVA 0,5 ETP sur le 1 ^{er} degré REP et 1 ETP collège Jean ZAY CAF : mobilisation des crédits REAAP au besoin
------------	---

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	Crédits spécifiques PRE Crédits spécifiques du contrat de ville
------------	--

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	Septembre 2016
------------	----------------

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs **Indicateurs quantitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Nombre d'actions de formation mises en œuvre en faveur de la maîtrise de la langue française	Annuelle	Education Nationale
Nombre de participants selon le QPV	Annuelle	Education Nationale

FICHE ACTION N°7		
Titre	Rendre les établissements scolaires plus attractifs Encourager la mixité sociale au sein des établissements scolaires	
Pilier	<i>Cohésion sociale</i>	
Orientation stratégique	OS 1	<i>DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE</i>
Objectif opérationnel	OP 4	Rendre les établissements scolaires plus attractifs
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Session de « confiance en soi en milieu aquatique » ou « d'apprentissage de la natation » (projet « J'apprends à nager ») 2. Mise à disposition auprès de l'Education nationale, lors des sessions dans le temps scolaire, d'un appui pour l'apprentissage de la nage par un maître-nageur supplémentaire auprès de l'enseignant concerné, 3. Renfort d'encadrement et d'animations associatives dans les accueils de loisirs périscolaires des 5 écoles du Contrat de Ville. 4. Mise en œuvre de Coup de pouce clé et coups de pouce langage dans le cadre du PRE 	

Objectifs de l'action

Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au sein des établissements scolaires situés dans le périmètre prioritaire
 Individualiser le parcours des élèves
 Favoriser une plus grande mixité sociale et scolaire dans les établissements du quartier

Portage

- Actions concernées n°1 et 2 : coportage Education nationale et Communauté d'agglomération du Niortais :
 - o Direction(s) concernée(s) : Sports d'eau en lien avec le service Cohésion Sociale et Insertion
- Action concernée n°3 : Ville de Niort
 - o Direction concernée : Direction de l'Education
- Actions concernées n° 4: CCAS

Partenaires de l'action

- Ville de Niort
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de financeurs des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) afin d'aider les enfants à s'organiser et à devenir élève.
- Education Nationale

- Conseil Régional
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)
- Commissariat général pour l'égalité des territoires (CGET)
- DDCSPP
- CNDS

Effets attendus

réduction des écarts de résultats scolaires

Public ciblé

Les élèves inscrits dans les établissements situés dans le périmètre prioritaire, dont ceux inscrits en établissements Réseau d'Education Prioritaire (REP)

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	CAN : Mise à disposition par la direction Sports d'eau de la CAN, à titre gracieux, des couloirs de nage. Leur éligibilité sera confirmée dans le cadre du BP 2017. Education nationale : Moyens humains et financiers élémentaires et collège Jean Zay Crédits CNDS
Action n°2	CAN : mobilisation de moyens humains du service des sports d'eau
Action n°3	Ville de Niort : Renfort d'animation associative - 3 à 4 interventions par semaine en complément des activités réalisées par l'équipe périscolaire et/ou des partenaires dans les 5 écoles du contrat de ville (contre 2 à 3 interventions sur les 14 autres écoles municipales). 1. Pilotage et coordination : 1 coordonnateur(trice) périscolaire dédié aux 5 écoles du territoire. 2. Equipe périscolaire : 5 Référents – 31 animateurs(trices) et surveillants 3. Formation des agents Dans le cadre du PEDT et du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : Renfort d'encadrement
Action n°4	CCAS : mobilisation de moyens humains (2 services civiques) pour Coup de pouce Clé (atelier lecture et écriture pour les enfants de CP) et Coup de pouce Langage (Atelier langage pour des enfants de maternelle) CCAS et autres partenaires : Orientation des enfants par les équipes pluridisciplinaires

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	Crédits spécifiques Politique de la Ville
Action n°2	Crédits spécifiques politique de la ville selon les modalités du projet
Action n°3	<i>Prise en charge par les crédits spécifiques Politique de la ville à hauteur de 10 %</i>
Action n°4	PRE

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	Chaque année scolaire : 1 école par trimestre
Action n°2	

Action n°3	Chaque année scolaire, cycle de 9 séances par trimestre et par association
Action n°4	A partir de 2015, élargissement du dispositif PRE aux 3 quartiers prioritaires

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

□ Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n° 1 et n°2 : Taux de non-nageurs à l'entrée au collège Action N°1 et n°2 : Taux de nageurs	annuelle	Education Nationale
Action n° 3 : Nombre d'heures total d'intervention associative Taux de renfort associatif= (Taux horaire d'activité par enfant pour les 5 écoles/ Taux horaire d'activité par enfant pour les 14 autres écoles)-1 Taux horaire d'activité par enfant = (nb heures d'intervention associatives dans les écolesX14 enfants par groupe)/nb d'enfants inscrits dans les écoles	annuelle	Ville de Niort, Direction de l'Education
Action n°3: Taux de renfort encadrement = (Taux d'encadrement des 14 écoles/ Taux d'encadrement des 5 autres écoles)-1 Taux d'encadrement = fréquentation/nb d'encadrants	annuelle	Ville de Niort, Direction de l'Education
Action 4 : nombre d'enfants participant aux coups de pouce Clé et coup de pouce langage	annuelle	CCAS

□ Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 3: Diversité des intervenants : nombre d'associations et domaines d'activité	annuelle	Ville de Niort, Direction de l'Education
Action n°3 : Action de formations des encadrants	annuelle	Ville de Niort, Direction de l'Education

Le Programme de Réussite Educative (PRE) porté par le CCAS

Outre les actions collectives portant sur la Parentalité et la Réussite Éducative décrites dans les pages qui précèdent, l'accompagnement à la réussite scolaire s'appuie sur un suivi individualisé des enfants, dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), porté par le CCAS de Niort et ceci depuis 2007. Le contrat 2015-2020 ancre le PRE en confortant :

- 1- Son inscription au sein **des principaux dispositifs de la thématique Education.**
- 2- La complémentarité de ce programme **avec les actions collectives qui concourent à favoriser l'intégration de l'enfant au sein de l'école** et le déploiement du dispositif **sur le nouveau quartier prioritaire du Pontreau/Colline St André.**

Le Programme de Réussite Educative (PRE) porté par le CCAS de NIORT

1- L'inscription de ce programme au sein des principaux dispositifs de la thématique Education

Temps	Principaux dispositifs	Porteurs	Financiers
Familial	REAPP (Réseau d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité)	CSC	CAF-Etat-CAN
Scolaire	Moyens et Actions Educatives Spécifiques (MAES)	VDN/EN	VDN-CAN-EN
Péri ou extra-scolaire	Programme de Réussite Educative (PRE)	CCAS	Etat (crédits spécifiques politique de la ville-CGET)-CCAS
	Cycles Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	CSC	CAF-Etat-CAN
	Projet Educatif De Territoire (PEDT)	VDN	VDN-CAN-CAF-Usagers
Dispositif Grandir Ensemble s'inscrivant sur les différents temps de l'enfant		EN En partenariat : CAN, Etat, VDN, CCAS, IREPS	VDN-CAN-Etat-CAF-ARS-FIPD

Programme de Réussite Educative

- **Accompagnement individuel des parcours :**
 - Repérage des difficultés de l'enfant/ accompagnement vers le soin
 - Médiation parents/école

Participation des partenaires au dispositif

- Mobilisation de l'équipe pluridisciplinaire
- Financement de séjours vacances

Le Programme de Réussite Educative (PRE) porté par le CCAS de NIORT

2- La complémentarité de ce programme avec les actions collectives du plan d'actions du Contrat de Ville 2015-2022, qui concourent à favoriser l'intégration de l'enfant au sein de l'école et le déploiement du dispositif sur le nouveau quartier prioritaire du Pontreau/Colline St André.

Actions individuelles du PRE

Extension sur le nouveau périmètre

Intégration de 2 nouvelles écoles sur le Pontreau/Colline St André

Constitution de l'équipe pluridisciplinaire pour le nouveau quartier

Extension de l'accès aux soins et aux loisirs dans le cadre des parcours individualisés

Partenariat à engager avec le CSC Grand Nord

Optimisation des moyens

Déploiement sur le terrain du poste de coordination sur la prise en charge des dispositifs Coup de pouce sur une école

Recrutement de 2 services civiques

Harmonisation des temps du Coup de pouce Clé avec le temps des activités périscolaires

Actions collectives issues du Plan d'actions du Contrat de ville 2015-2022

Extension sur le nouveau périmètre

Extension des actions : « M'tes dents », les petits déjeuners, « découverte des métiers »

Attribution de dotations de fonctionnement supplémentaires

Renforcement de l'encadrement sur les temps périscolaires

Mise en œuvre d'actions nouvelles

Médiation par les pairs

Apprentissage de la natation sur les temps périscolaires pour les enfants « non nageurs »

Développement des moyens

Coordination périscolaire renforcée sur les 5 écoles

Recrutement de 2 apprentis CAP petite enfance sur les maternelles de Ferry et Coubertin

Une plus forte implication dans le projet Grandir

Ensemble par des projets spécifiques

PILIER COHÉSION SOCIALE

LES FICHES ACTION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 – FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS

Objectifs Opérationnels	N° fiche action	Titre de la fiche action
OP 6 – Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	8	Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires
OP 7 – Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé	9	Améliorer l'accès aux droits et à la prévention des publics
OP 8 – Développer l'accès à la prévention et aux soins	10	Favoriser le recours à l'offre de prévention individuelle ou collective (vaccination, bilan de santé) et de dépistage (dépistage du cancer, centre d'examen de santé, VIH/IST, etc.)
	11	Renforcer l'accès aux soins primaires
OP 9 - Développer l'accès à la prévention, aux droits et aux soins par la reconduction de l'Atelier Santé Ville	12	Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs permettant d'améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants

FICHE ACTION N°8		
Titre	Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	
Pilier	Cohésion sociale	
Orientation stratégique	OS 2	<i>FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS</i>
Objectif opérationnel	OP 6	Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires
Actions concernées	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre les programmes de développement des compétences psychosociales dans la continuité du programme « Grandir Ensemble » : <ul style="list-style-type: none"> - En organisant un comité de pilotage spécifique permettant de prendre des décisions pour consolider les projets existants 2. Développer des actions éducatives autour du vivant et de la relation à l'animal favorisant l'apaisement du climat scolaire (le poney maître d'école, responsabilisation de l'enfant à travers la gestion d'un poulailler...) 3. Poursuivre l'action « médiation par les pairs » 4. Développer des actions collectives de prévention et de sensibilisation (action petit déjeuner, « M'Tes dents » et « M'ton goûter », secourisme...) 5. En lien avec les équipes du Programme de Réussite Educative (PRE), et les professionnels de santé du territoire, structurer des parcours d'accès à la prévention et aux soins : orientation vers les organismes médico-sociaux, réalisations de bilans psychologiques et psychomoteurs, consultations de spécialistes 6. Développer des actions auprès des enfants et des jeunes pour promouvoir une pratique sécurisée, responsable et citoyenne des réseaux sociaux. Les parents et les professionnels seront également formés et associés. 	

Objectifs de l'action
<p>Améliorer le bien-être des enfants</p> <p>Développer chez les enfants des compétences psychosociales (estime, affirmation de soi, empathie, etc.) permettant notamment de réduire les comportements à risques</p> <p>Améliorer la connaissance en matière d'hygiène et de rythme de vie</p> <p>Favoriser l'implication des parents aux problématiques de santé des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les coopérations entre acteurs

Portage

- Action concernée n°1 : Education Nationale et Ville de Niort
- o Direction(s) concernée(s) : Direction Education
- Action concernée n° 2 et 4 : Ville de Niort
- o Direction(s) concernée(s) : Direction Education
- Action concernée n°3 : CCAS
- o Direction(s) concernée(s) : Service Médiation
- Action concernée n°5 : CCAS pour le PRE
- Action concernée n°6: CAN, acteurs de la jeunesse et de la parentalité

Partenaires de l'action

- Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Communauté d'Agglomération (CAN)
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- CGET
- Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) / Atelier Santé Ville (ASV)
- Ville de Niort
- Education Nationale
- Centres socioculturels (CSC)
- Conseil départemental - Protection maternelle et infantile (PMI)
- Préfecture
- Associations de parents d'élèves
- Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- Travailleurs sociaux
- Promeneurs du Net

Effets attendus

- La réduction des comportements à risque en récréation et en salle de classe
- Une meilleure sensibilisation des parents sur les questions d'hygiène et de rythme de vie et des réseaux sociaux
- L'amélioration de la santé des enfants
- Une meilleure coordination entre les acteurs intervenant sur cette thématique

Public ciblé

- Les élèves des trois écoles du REP de J. Zay
- les élèves des deux autres écoles situées dans les quartiers prioritaires
- Les familles
- La communauté éducative

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
Action n°1	ARS : moyens financiers en fonction des priorités du PRS et des moyens financiers disponibles. Préfecture : moyens financiers FIPD et MILDECA Education nationale : Coordinatrice REP, Services civiques des écoles ainsi qu'un adulte relais et un emploi aidé pour l'élargissement de l'action sur le quartier du Pontreau/Colline St André. IREPS : moyens humains du coordinateur atelier santé ville et documentation CAF : moyens financiers Ville de Niort : Moyens humains, Grandir ensemble –Espaces ludiques achat de kit de jeux Dans le cadre du PEDT et du 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers.
Action n°2	Education Nationale : 2 enseignants Ville de Niort (pour l'action Poney maître d'école) : moyens humains de coordination : 1 responsable administratif et ressources + 1 responsable service des sports+2 conseillers pédagogiques-Moyens humains pour la mise en œuvre : 1 ATSEM-1 coordinatrice scolaire -1 agent service restauration -1 professeur des écoles-2 à 4 parents accompagnateurs. Ville de Niort (action poulailler) : moyens humains et logistiques Les 2 actions qui précèdent, conduites par la Ville de Niort s'inscrivent dans le cadre du 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers et du PEDT
Action n°3	Une équipe de 4 médiateurs sociaux et un chef de service formés à la médiation par les pairs et en mesure de former chaque année parmi les élèves de CE2, CM1 et CM2, des médiateurs. 17 membres de la communauté éducative formés à la médiation.
Action n°4	-Ville de Niort : Pilotage coordinateur(trice) périscolaire, référents, équipes périscolaires, pilotage responsable restauration, équipe restauration et services civiques Dans le cadre du PEDT et du 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers. - CPAM : moyens financiers et logistiques. «M'Tes dents » comporte une action d'information, de sensibilisation ainsi qu'une action de dépistage par un chirurgien-dentiste. -IREPS : moyens humains du coordinateur Atelier Santé Ville
Action n°5	Moyens humains des partenaires du PRE : L'orientation des enfants est faite par les équipes pluridisciplinaires
Action n°6	ARS: Moyens financiers Préfecture: Moyens financiers

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	Crédits de la politique de la ville
Action n°2	Crédits de la politique de la ville
Action n°3	
Action n°4	Crédits spécifiques de la politique de la ville
Action n°5	Crédits PRE pour les prises en charge qui suivent : bilans psychomoteurs, séance de psychomotricité, suivi psychologique à destination des enfants scolarisés dans les écoles des QPV. Intervention des professionnels dans un cadre conventionné avec le CCAS.
Action n°6	Crédits de la politique de la ville

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	Renouvellement jusqu'à échéance du Contrat de ville Année scolaire

Action n°2	Renouvellement jusqu'à échéance du Contrat de ville Année scolaire
Action n°3	Septembre 2016-juin 2017 : formation, suivi et encadrement d'une nouvelle cohorte de médiateurs au sein de l'école élémentaire E. Pérochon
Action n°4	Renouvellement jusqu'à échéance du Contrat de ville
Action n°5	Renouvellement jusqu'à échéance du Contrat de ville
Action n°6	Renouvellement jusqu'à échéance du Contrat de ville

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n°1 : Indicateurs de suivi relatifs à l'action « Grandir ensemble »	annuelle	Education nationale
Action n°2 : Nombre de classes et d'élèves participants	annuelle	Ville de Niort Direction de l'Education
Action 3 : nombre d'enfants formés à la médiation	annuelle	CCAS
Action 3 : Nombre de professionnels sensibilisés	annuelle	CCAS
Action 3 : Nombre d'enfants médiateurs en activité	annuelle	CCAS
Action n°4 : Nombre d'enfants bénéficiaires de ces actions	annuelle	Ville de Niort Direction de l'Education
Action n° 4 : M'tes dents : Nombre de classes visitées par la caisse. Taux de participation à l'examen Bucco-dentaire. Nombre de dépistage réalisé par un chirurgien-dentiste (à partir de septembre 2016)	annuelle	CPAM
Action 5 : - Repérage du nombre d'enfants requérant un suivi individualisé de santé - Nombre d'enfants accédant à une prise en charge par le PRE, - Dont part accédant à un suivi individualisé de santé - Nombre de relais passés entre une situation pris en charge par le PRE puis pris en charge par le droit commun	Annuelle	CCAS
Action 6: - Nombre d'actions réalisées		

FICHE ACTION N°9		
Titre	Améliorer l'accès aux droits et à la prévention des publics	
Pilier	Cohésion sociale	
Orientation stratégique	OS 2	FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS
Objectif opérationnel	OP 7	Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1 Poursuivre les actions de sensibilisation à la santé auprès des jeunes en mobilisant le partenariat Mission locale/CPAM 2 Sensibiliser les professionnels et les habitants, en partenariat avec la CPAM sur les nouveaux dispositifs Santé <ul style="list-style-type: none"> . Le 100% Santé, sans reste à charge . Le dispositif PFIDASS de lutte contre le non recours aux soins . La sensibilisation au Dossier Médical Partagé 3 Définir avec la CPAM quelques indicateurs de suivi de la consommation de soins des quartiers (mesurer les écarts par rapport à la ville de Niort). 	

Objectifs de l'action
<p>Identifier les freins à l'accès aux droits</p> <p>Permettre aux professionnels du territoire de connaître et de maîtriser les différentes structures, dispositifs et droits mobilisables en matière de santé</p> <p>Rendre accessible l'information sur les droits en santé</p> <p>Accompagner les publics dans les démarches d'accès aux droits</p>

Portage
<p>Actions concernées n°1 et 2 : CPAM</p> <p>Actions concernée n°3 : Mission locale</p>

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) - Agence régionale de santé (ARS) - Centre communal d'action sociale (CCAS) - Caisse d'allocations familiales (CAF) - Centre hospitalier de Niort / PASS (permanence d'accès aux soins) - Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) / Atelier Santé Ville (ASV) - Conseil départemental des Deux-Sèvres - Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) - Mission Locale Sud Deux Sèvres - Agora Maison des Adolescents - Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) - Associations de prévention santé

Effets attendus

La réduction des écarts d'accès aux soins par rapport à l'ensemble de la population
Une meilleure connaissance, appropriation et utilisation des services et dispositifs en fonction des besoins
Une amélioration du bien-être des différents types de public

Public ciblé

- Les populations des quartiers prioritaires
- Les professionnels du médico-social, du social et de l'accompagnement

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	CPAM : moyens humains, techniques et financiers
Action n°2	CPAM : moyens humains, techniques et financiers
Action n°3	Mission Locale : moyens humains et logistiques IREPS : moyens humains du coordinateur Atelier Santé Ville ARS : financements en fonction des priorités du PRS et des moyens financiers disponibles

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	
Action n°2	
Action n°3	Crédits spécifiques politique de la Ville

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	
Action n°2	
Action n°3	

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

Propositions d'indicateurs	Fréquence de disponibilité (année, trimestre)	Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur
Action 1 : Nombre de bénéficiaires de la CMU, CMU-C, ACS, AME	Annuelle	CPAM
Action 1 : Nombre de séances d'informations collectives. Nombre d'entretiens individuels.	Annuelle	CPAM

Action n°2 : Nombre d'actions réalisées. Nombre de jeunes vus lors des séances collectives Nombres de jeunes qui ont ouvert un compte Améli Nombres de jeunes qui passent un Examen de prévention Santé	Annuelle	CPAM
Action 2 et 3 : Nombre de participants aux actions de sensibilisation/ selon le QPV	Annuelle	CPAM

FICHE ACTION N°10		
Titre	Favoriser le recours à l'offre de prévention individuelle ou collective (vaccination, bilan de santé) et de dépistage (dépistage du cancer, centre d'examen de santé, VIH/IST, etc.)	
Pilier	Cohésion sociale	
Orientation stratégique	OS 2	FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS
Objectif opérationnel	OP 8	Développer l'accès à la prévention et aux soins
Action(s) concernée(s)	1. Mobiliser les dispositifs de droit commun en les déclinant sur les QPV par des actions individuelles ou collectives (PMI, Maison des adolescents, programme de dépistage et de vaccinations) Et particulièrement : amélioration de l'accès au centre d'examen de santé de la CPAM	

Objectifs de l'action
Améliorer le recours à l'offre de prévention individuelle ou collective Renforcer l'accès aux soins primaires Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs

Portage
– Action concernée n°1 : CPAM L'Agence Régionale de Santé est partenaire de l'action

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD), - Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), - Atelier Santé Ville (via IREPS), - Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), - Mission Locale Sud Deux Sèvres, - Centre Information Jeunesse, - Caisse d'Allocations Familiales (CAF), - Conseil Départemental des Deux-Sèvres, - Ville de Niort, - Agence régionale de santé (ARS), - Etablissements de santé, associations caritatives, acteurs de prévention, professionnels du social et de l'accompagnement professionnel, - Conseil citoyens, Conseils de quartier, habitants des quartiers prioritaires. - Réseau Addictions des Deux-Sèvres - Agora Maison des Adolescents - Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Effets attendus

Une meilleure adaptation des services et dispositifs aux besoins des populations
Une utilisation renforcée des services et dispositifs de prévention et de soins
Une meilleure coordination des acteurs
La réduction des écarts d'accès aux soins par rapport à l'ensemble de la population
Une amélioration du bien-être des différents types de public

Public ciblé

- Les personnes en situation de précarité résidant sur les quartiers prioritaires ;

Une attention particulière sera portée aux populations dites « fragiles » ou vulnérables : personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants, populations issues de l'immigration, jeunes et adultes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, jeunes en errance et « grands marginaux ».

- Les professionnels de santé de 1er recours, professionnels des établissements de santé et médico-sociaux, les professionnels du social et de l'accompagnement, les associations caritatives, etc.

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	CPAM moyens humains, logistiques et financiers ARS moyens financiers
------------	---

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	
------------	--

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	
------------	--

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) réfèrent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Nombre de programmes d'éducation à la santé développés par public au sein du Centre d'examen de Santé	Annuelle	CPAM
Action 1 : Nombre de bénéficiaires des programmes (dont ceux qui ont bénéficié d'un examen périodique de santé)	Annuelle	CPAM
Action n°1 : Nombre de bénéficiaires d'un examen prévention santé (EPS) au centre d'examen de santé Nombre de consultations tabac pour les habitants des QPV	Annuelle	CPAM

FICHE ACTION N°11		
Titre	Renforcer l'accès aux soins primaires	
Pilier	Cohésion sociale	
Orientation stratégique	OS 2	<i>FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS</i>
Objectif opérationnel	OP 8	Développer l'accès à la prévention et aux soins
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner les publics pour mieux appréhender les modalités d'accès au système de santé et repérer les structures ressources ; 2. Informer les habitants des QPV sur la mise en place de SOS Niort 	

Objectifs de l'action
<p>Améliorer le recours à l'offre de soins</p> <p>Renforcer l'accès aux soins primaires</p> <p>Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs</p>

Portage
<p>Actions n°1 : L'ARS est partenaire de l'action</p> <p>Action n°2 : IREPS- ASV</p>

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Services de l'hôpital - Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), - Centre communal d'action sociale (CCAS), - Communauté d'agglomération du Niortais (CAN), - Atelier Santé Ville (via IREPS), - Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), - Mission Locale Sud Deux Sèvres, - Caisse d'allocations familiales (CAF), - Conseil Départemental des Deux-Sèvres, - Ville de Niort, - Agence régionale de santé (ARS), - Etablissements de santé, associations caritatives, acteurs de prévention, professionnels du social et de l'accompagnement professionnel, - Conseil citoyens, Conseils de quartier, habitants des quartiers prioritaires. - Centre hospitalier

Effets attendus
<p>Une meilleure adaptation des services et dispositifs aux besoins des populations</p> <p>Une utilisation renforcée des services et dispositifs de prévention et de soins</p> <p>Une meilleure coordination des acteurs</p>

Public ciblé
<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes en situation de précarité résidant sur les quartiers prioritaires ; <p>Une attention particulière sera portée aux populations dites « fragiles » ou vulnérables : personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants, populations issues de l’immigration, jeunes et adultes en parcours d’insertion sociale et professionnelle, jeunes en errance et « grands marginaux ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels de santé de 1er recours, professionnels des établissements de santé et médico-sociaux, les professionnels du social et de l’accompagnement, les associations caritatives, etc.

Quartier(s) concerné(s)
Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
Action n°1	ARS : moyens financiers en fonction des priorités du PRS et des moyens financiers disponibles
Action n°2	ARS IREPS (ASV)

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	
Action n°2	Crédits spécifiques politique de la ville selon les modalités

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l’action	
Action n°1	
Action n°2	A partir de 2019

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs
--

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d’ici 2020)

<i>Propositions d’indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l’indicateur</i>
Action n°1 : Nombre d’accompagnements collectifs/individuels réalisés Nombre de professionnels de santé mobilisés	Annuelle	ARS
Action n°2 : Nombre de renoncements aux soins repérés (à partir de 2017)	Annuelle	CPAM
Action n°2: Nombre de personnes des QPV bénéficiant du dispositif SOS Niort	Semestre	CPAM-ARS

FICHE ACTION 12 – Atelier Santé Ville		
Titre	Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs permettant d'améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants	
Pilier	Cohésion sociale	
Orientation stratégique	OS 2	FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS
Objectif opérationnel	OP 9	Développer l'accès à la prévention, aux droits et aux soins par la reconduction de l'Atelier Santé Ville
Actions concernées	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre une veille sur les besoins de santé des quartiers 2. Impliquer les différents acteurs intervenant dans le champ de la santé, pour favoriser une approche globale de la santé (sanitaires, sociaux, médico-sociaux, de l'insertion, éducation, etc.) ; 3. Impliquer les habitants dans les problématiques de santé vécues sur leur quartier ; 4. Identifier et accompagnement des ressources pour débiter une réflexion locale sur l'offre de soins 5. Proposer un appui méthodologique à la mise en œuvre du programme d'actions de l'objectif « santé » 6. Prendre en compte la dimension « santé » dans les autres volets du contrat de ville 	

Objectifs de l'action
<p>Améliorer le bien-être des différents types de publics</p> <p>Améliorer la connaissance en matière de bien-être et de santé</p> <p>Améliorer le recours à l'offre de soins</p> <p>Renforcer l'accès aux soins primaire</p> <p>Améliorer les parcours de santé</p> <p>Encourager le développement d'une approche globale de la santé</p> <p>Développer des stratégies d'actions adaptées aux spécificités et besoins des quartiers</p> <p>Favoriser l'implication des parents aux problématiques de santé des enfants</p> <p>Favoriser la connaissance mutuelle, la mise en réseau et les coopérations entre acteurs</p>

Portage
<ul style="list-style-type: none"> - Actions: Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé <ul style="list-style-type: none"> o Direction(s) concernée(s) : Directeur(trice) adjoint(e) o Fonction du ou des référent(s) : Coordinateur(trice) de l'Atelier Santé Ville

o Directions concernées : Délégation départementale des Deux-Sèvres
Fonction du ou des référent(s) : Chargé(e) de mission territoriale des Deux-Sèvres

Partenaires de l'action

- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)
- Agence régionale de santé (ARS)
- CGET
- Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) / Atelier Santé Ville (ASV)
- Ville de Niort
- Centres socioculturels (CSC)
- Département des Deux-Sèvres - Protection maternelle et infantile (PMI)
- Préfecture
- Associations de parents d'élèves
- Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- CAF
- Hôpital
- CLIC
- CIJ
- Mission Locale Sud Deux-Sèvres
- AGORA – MDA
- Etablissements de santé, associations caritatives, acteurs de prévention, professionnels du social et de l'accompagnement professionnel
- Conseil citoyens, Conseils de quartier, habitants des quartiers prioritaires

Effets attendus

Une identification des besoins de santé des habitants affinée
Une meilleure coordination et coopération des acteurs du territoire
L'émergence de projets ou actions répondant aux besoins de santé repérés
La réduction des écarts d'accès aux dispositifs de prévention, aux droits et aux soins par rapport à l'ensemble de la population
Une meilleure connaissance, appropriation et utilisation des services et dispositifs en fonction des besoins
Une amélioration du bien-être des différents types de public
Une meilleure adaptation des services et dispositifs aux besoins des populations
Une utilisation renforcée des services et dispositifs de prévention et de soins

Public ciblé

- Les habitants des quartiers politique de la ville. Une attention particulière sera portée aux populations dites « fragiles » ou vulnérables : personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants, populations issues de l'immigration, jeunes et adultes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, jeunes en errance et « grands marginaux ».
- Les acteurs des domaines : social, sanitaire, éducatif, de l'insertion...
- Les acteurs de proximité (commerçants...)

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	ARS : moyens financiers en fonction des priorités du PRS et des moyens financiers disponibles	1
Action n°2		2
Action n°3		n°3 : CPAM : Moyens humains : Contributions du/de la coordinateur(trice) « mois sans tabac ». Moyens financiers : participation du Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information Sanitaire (FNPEIS)
Action n°4		4
Action n°5		5
Action n°6		6

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	Crédits spécifiques CGET
Action n°2	
Action n°3	
Action n°4	
Action n°5	
Action n°6	

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	
Action n°2	
Action n°3	Spécifiquement pour l'action de la CPAM : « Mois sans tabac » en novembre de chaque année.
Action n°4	
Action n°5	
Action n°6	

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

□ Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n°2 : Nombre d'acteurs impliqués	Annuelle	IREPS
Action n°3 : Nombre d'habitants participants	Annuelle	IREPS
Action n°3 : Nombre de consultation avec un médecin tabacologue du centre d'examen de santé. Nombre de réunions d'informations dans les QPV	Annuelle	CPAM
Action n°3 : participation aux différents dépistages organisés (cancer du sein – colorectal – col de l'utérus) des publics cibles en QPV	Annuelle	CPAM

□ Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n°1 : Modalités de rencontres avec les habitants et de démarches de groupes de travail Communication dans le cadre du comité de suivi des données de la veille	Annuelle	IREPS
Action n°2 : Diversité des acteurs mobilisés Type de projets induits	Annuelle	IREPS
Action n°3 : Echelle de participation à définir en 3 niveaux = information/mobilisation/implication	Annuelle	IREPS
Action n°4 : Prise de contact avec les professionnels de santé identifié par l'ARS	Annuelle	IREPS
Action n°5 : Actions réalisées Actions accompagnées	Annuelle	IREPS
Action n°6 : Intégration de la thématique santé dans les autres volets du CDV	Annuelle	IREPS

PILIER COHÉSION SOCIALE

LES FICHES ACTION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 – FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS

Objectifs opérationnels	N° fiche action	Titre de la fiche action
OP 9 -Informer sur les droits	13	Favoriser l'accompagnement des personnes
OP 9 -Informer sur les droits	14	Favoriser la réduction de la fracture numérique par le développement d'une médiation

FICHE ACTION N°13		
Titre	Favoriser l'accompagnement des personnes	
Pilier	Cohésion sociale	
Orientation stratégique	OS 3	FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS
Objectif opérationnel	OP 9	Informé sur les droits
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le maintien des permanences des partenaires par la mise à disposition des locaux à titre gracieux au sein des deux mairies de quartier : service d'écrivain public, justice, action sociale, administratif, insertion professionnelle 2. Le maintien du service d'écrivain public (SEP) 3. L'instruction des dossiers administratifs au sein des deux mairies de quartier : carte d'identité, passeport, demandes d'acte, inscriptions scolaires 4. Faciliter l'accueil, l'information et l'orientation des habitants au sein des mairies de quartier 5. Candidature à la labellisation Maison France Services de la Mairie de quartier du Clou Bouchet et implantation d'une Maison France Services sur le quartier du Pontreau-Colline St André 	

Objectifs de l'action
<p>Garantir un égal accès aux droits à tous les habitants des quartiers prioritaires</p> <p>Favoriser une meilleure appropriation des droits des publics précaires et scolaires des quartiers prioritaires</p>

Portage
<ul style="list-style-type: none"> - Actions concernées n°1,3, 4 et 5: Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> o Direction(s) concernée(s) : Direction Formalités citoyennes - Action concernée n°2 : Action inscrite dans le cadre de l'AAP du pilier Cohésion sociale du Contrat de ville

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Mission Locale - Pôle Emploi - Conseil Départemental des Deux-Sèvres - CAF - Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) - Services de l'Etat : Préfecture, Police, Gendarmerie, Services de Secours, justice et pénitencier, prévention (action d'animation interministérielle) - Ville de Niort - Communauté d'agglomération du Niortais - Conseils citoyens

Effets attendus

Une meilleure information des jeunes et des publics précaires sur les droits et le fonctionnement des institutions publiques

Public ciblé

Tout public

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1, 3 et 4	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains : agents des mairies de quartier et service courrier o Moyens matériels : mise à disposition de locaux au sein des 2 mairies de quartier
Action n°2	<ul style="list-style-type: none"> - CAF : moyens financiers - CCAS : moyens financiers - Ville de Niort : moyens logistiques
Action n°5	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort - CCAS (permanence en mairie de quartier) : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains : (accompagnement social des bénéficiaires du RSA) - Ensemble des partenaires : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains : réunion partenariale de l'ensemble des partenaires intervenant en mairies de quartier)

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	
Action n°2	Crédits spécifiques
Action n°3	
Action n°4	
Action n°5	

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1,3 et 4	Action continue
Action n°2	Renouvelable chaque année
Action n°5	-A partir du 1 ^{er} janvier 2020 pour la Maison France service au Clou Bouchet Pour le Pontreau-collie St André : Janvier à juin 2016 : entretiens, diagnostic Livraison 2023

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) réfèrent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Nombre d'interventions Nombre de personnes rencontrées	Annuelle	Ville de Niort (Mairies de quartier)
Action n° 2 : Nombre et typologie des personnes accueillis	Annuelle	SEP
Action 3 : Nombre de dossiers instruits en mairie de quartiers (CNI, passeports, inscriptions scolaires, etc.)	Annuelle	Ville de Niort (Mairies de quartier)
Action 3 : Nombre d'inscriptions scolaires en mairie de quartier	Annuelle	Ville de Niort (Mairies de quartier)
Action 4 : Nombre d'accueil en mairie de quartier	Annuelle	Ville de Niort (Mairies de quartier)

Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) réfèrent(s) dans la production de l'indicateur</i>

FICHE ACTION N°14		
Titre	Favoriser la réduction de la fracture numérique par le développement d'une médiation	
Pilier	<i>Cohésion sociale</i>	
Orientation stratégique	OS 3	<i>FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS</i>
Objectif opérationnel	OP 9	Informé sur les droits
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'expérimentation en lien avec les CSC des quartiers pour favoriser l'accès aux prestations et informations CAF des familles 2. L'accès libre et l'accompagnement à l'utilisation des outils informatiques dans les mairies de quartier 3. Le déploiement du réseau de fibre optique sur les équipements publics du quartier PCSA dans le cadre des aménagements du quartier 4. L'animation d'un réseau d'accès aux droits via le numérique sur les QPV 5. Le développement d'une culture républicaine d'accès dématérialisé aux droits et aux loisirs par la mise en place d'ateliers d'éducation à « l'image » et à l'accompagnement des populations les plus éloignées 	

Objectifs de l'action
<p>Garantir un égal accès aux droits à tous les habitants des quartiers prioritaires</p> <p>Favoriser une meilleure appropriation des droits des publics précaires et scolaires des quartiers prioritaires</p> <p>Suivre le besoin et l'adaptation des réponses sur l'accompagnement aux démarches dématérialisées</p> <p>Des acteurs formés et accompagnés</p>

Portage
<ul style="list-style-type: none"> - Action concernée n°1 : Caisse d'Allocations Familiales : <ul style="list-style-type: none"> o Direction(s) concernée(s) : Service Parentalité o Fonction du ou des référent(s) : Conseiller(e) Technique Parentalité et Médiateur(trice) Familial(e) - Actions concernées n°2, 3 : Ville de Niort Directions concernées : Direction Systèmes d'information et de télécommunication, Direction de l'accueil et des Formalités citoyennes (DAFC) - Action n°4: CAN Direction concernées: Cohésion sociale et insertion en lien avec l'Observatoire des solidarités CCAS/ CAN - Action n°5 : les acteurs associatifs et institutionnels

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Mission Locale, - Pôle Emploi, - Conseil Départemental des Deux-Sèvres, - Caisse d'Allocations Familiales (CAF), - Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), Services de préfecture, police, justice, prévention (action d'animation interministérielle). - CAN - Ville de Niort - CAF - Préfecture - CSC - CCAS - Conseils Citoyens - Associations et institutions proposant un accompagnement aux démarches en ligne

Effets attendus
<p>Une meilleure information des jeunes et des publics précaires sur les droits et le fonctionnement des institutions publiques</p> <p>Des médiations sont mises en place pour faciliter l'accès aux droits via les outils numériques</p>

Public ciblé
Tout public des quartiers prioritaires

Quartier(s) concerné(s)
Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
Action n°1	<ul style="list-style-type: none"> - CAF : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains : formation par la CAF des acteurs des CSC participant à l'action o Moyens financiers : subvention pour l'achat de matériel informatique
Action n°2	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens matériels : outils logistiques o Moyens humains : agents des mairies de quartiers pour l'utilisation du matériel
Action n°3	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens financiers : à définir et conditionner à la réalisation de travaux d'aménagement des espaces publics de la ville, financés dans le cadre des aménagements urbains (ANRU)
Action n°4	<ul style="list-style-type: none"> - CAN : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains : accompagnement de l'Observatoire des solidarités pour l'évaluation, chargée de mission Contrat de ville pour l'animation - Préfecture: inscription des actions dans le Schéma départemental d'amélioration des services au public
Action n°5	-

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	

Action n°2	
Action n°3	Financement ANRU (conditionné à la réalisation de l'opération)
Action n°4	
Action n°5	Crédits spécifiques du contrat de ville

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	L'action est en cours. Elle a été étendue à de nouveaux CSC.
Action n°2	En continu
Action n°3	2019 à 2025
Action n°4	en cours
Action n°5	

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

Propositions d'indicateurs	Fréquence de disponibilité (année, trimestre)	Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur
Action 2 : Nombre d'accompagnements aux démarches dématérialisées demandées/réalisées	Annuelle	Ville de Niort (Mairies de quartier)
Action 4: Nombre de réunions partenariales Formation mise en place	Annuelle	CAN

Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

Propositions d'indicateurs	Fréquence de disponibilité (année, trimestre)	Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur
Action 1 : Typologie des personnes reçues (homme, femme, personne seule, famille, ;..)		CAF (Expérimentation)
Action 1 : Origine de la venue des personnes reçues (usager des CSC, info CAF, orientation partenaire)		CAF (Expérimentation)
Action1 : Motif de la venue des personnes reçues		CAF (Expérimentation)
Action 1 : Temps de travail consacré à l'expérimentation par la Chargée d'accueil		CAF (Expérimentation)

PILIER COHÉSION SOCIALE

LES FICHES ACTION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 – RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES

Objectifs opérationnels	N° fiche action	Titre de la fiche action
OP 10 -Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs	15	Renforcer la communication sur la tarification sociale de la CAN
OP 10 -Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs	16	Soutenir les actions des structures proposant au public une ouverture sportive et culturelle
OP 10 -Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs	17	Elaborer un parcours d'éducation sportive, culturelle et scientifique de la maternelle au CM2
OP 11- Développer le lien social et intergénérationnel	18	Mieux appréhender les différences culturelles pour mieux échanger et communiquer
OP 11 -Développer le lien social et intergénérationnel	19	Encourager la participation à des actions permettant de tisser du lien social en associant les habitants
OP 12 -Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants	20	Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants

FICHE ACTION N°15		
Titre	Renforcer la communication sur la tarification sociale de la CAN	
Pilier	Cohésion sociale	
Orientation stratégique	OS 4	RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES
Objectif opérationnel	OP 10	Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le renforcement de la communication sur les dispositifs « Ma carte » et « Chèques loisirs » (ciblés sur les 6-16 ans) auprès : des usagers, des acteurs relais et des associations afin de favoriser de nouveaux conventionnements de prestataires (permanence de proximité du quartier du Clou Bouchet) 2. Une réflexion à mener sur la non-utilisation des chèques par les usagers et la mise en place d'actions pour répondre à cette problématique 	

Objectifs de l'action
<p>Améliorer l'accès à l'offre de loisirs, de sports, d'éducation populaire en agissant sur les freins financiers</p> <p>Favoriser l'accès aux équipements culturels du territoire</p> <p>Favoriser la pratique sportive et de loisirs pour tous les publics</p>

Portage
<ul style="list-style-type: none"> - Action concernée n°1 et 2 : Communauté d'agglomération du Niortais : <ul style="list-style-type: none"> o Direction(s) concernée(s) : Service Cohésion Sociale et Insertion

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - CGET - Les équipements de la CAN : piscines, musées, conservatoire, bibliothèques/médiathèques, musées et écoles d'arts plastiques. - Acteurs associatifs dans les domaines : sportifs, culturels, loisirs... - les travailleurs sociaux

Effets attendus
<p>L'augmentation de la part des publics des quartiers prioritaires utilisant les équipements sportifs et culturels de la CAN</p> <p>L'accroissement du nombre de pratiquants issus des quartiers prioritaires, au sein d'associations proposant des activités sportives, culturelles et de loisirs</p>

Public ciblé
<p>Pour le dispositif « Ma carte » : tout public dont ceux issus des quartiers prioritaires</p> <p>Pour le dispositif « chèques loisirs » : les 6-16 ans dont ceux issus des quartiers prioritaires.</p>

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1 et 2	- CAN : <ul style="list-style-type: none">o Moyens humains : 1 agent d'accueil (1 ETP) dans le cadre des dispositifs « Ma carte » et « Chèques loisirs » de la CAN.
-----------------	---

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	Crédits CGET en complément des crédits de droit commun de la CAN.
------------	---

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	En cours, renouvelable sur la période du Contrat de Ville
Action n°2	Démarrage en 2019

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : nombre de conventionnements de prestataires	Annuelle	Direction de la Cohésion Sociale
Action 1 : Nombre d'équipements communautaires dans lesquels sont utilisés les dispositifs cités.	Annuelle	Direction de la Cohésion Sociale
Action 2 : Nombre de chèques loisirs utilisés	Annuelle	Direction de la Cohésion Sociale

FICHE ACTION N°16		
Titre	Soutenir les actions des structures proposant au public une ouverture sportive et culturelle	
Pilier	<i>Cohésion sociale</i>	
Orientation stratégique	OS 4	<i>RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES</i>
Objectif opérationnel	OP 10	Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs
Actions concernées	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'insertion dans les Conventions d'objectifs avec les équipements labellisés des objectifs du contrat de ville, notamment dans les conventions du Camji, de la Scène nationale et du Centre d'art photographique <ul style="list-style-type: none"> o Réalisation d'actions de médiation par ces équipements, spécifiques aux QPV o Mise en cohérence des conventions d'objectifs des différents financeurs (mise en œuvre des circulaires interministérielles) 2. Favoriser les résidences et les interventions d'artistes sur des projets ambitieux à destination des jeunes et de leurs parents 3. Activités seniors : activités physiques proposées pour les personnes de plus de 60 ans à partir de septembre 2016 4. Favoriser la pratique sportive des jeunes des quartiers, à travers les actions suivantes au sein du QPV Pontreau Colline Saint André, à titre d'exemple : <ul style="list-style-type: none"> o Accueil des jeunes du Pontreau pendant les vacances scolaires, en lien avec le CSC Grand Nord o Mise en place d'un parcours d'orientation à proximité du stade Espinassou pour les collégiens et habitants du Pontreau, en lien avec les professeurs d'EPS et de Niort Azimut o Développement de la pratique sportive féminine, en lien avec le Niort Handball Souché Gymnase du Pontreau o Développement d'action passerelles avec le stade Niortais Rugby et les jeunes du Pontreau o Rénovation du parcours santé situé à proximité du stade Espinassou o Parcours individualisé d'accès au sport, à la culture, aux loisirs et aux vacances o Anios : offre renforcée d'activités sportives dans les trois quartiers prioritaires 	

Objectifs de l'action

Améliorer l'accès à l'offre de loisirs, de sports, d'éducation populaire en agissant sur le coût, la mobilité, les barrières culturelles et les freins symboliques

Favoriser l'accès aux équipements culturels du territoire

Favoriser la pratique sportive et de loisirs pour tous les publics

Portage

- **Action concernée n°1** : Co-portage Ville de Niort ; DRAC et les équipements conventionnés
 - o Direction concernée : Culture (VDN)
 - o Fonction du ou des référent(s) : Directeurs(trices) des équipements conventionnés
- **Actions concernées n°2** : DRAC (dans le cadre d'un appel à projets)
- **Action concernée n°3** : Co-portage Ville de Niort et le CLIC (participation des associations sportives)
- **Action concernée n°4** : Co-portage Ville de Niort et CCAS dans le cadre du PRE
 - o Direction(s) concernée(s) : Service des Sports et CCAS

Partenaires de l'action

- Caisses d'allocations familiales,
- Centre communal d'action sociale,
- Direction Régionale des affaires culturelles,
- Conseil régional, Education nationale,
- Communauté d'agglomération du Niortais,
- Ville de Niort,
- Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- Conseil régional,
- Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), « Pôle handicap » départemental,
- Centres socio-culturels, acteurs associatifs, sportifs, culturels, etc.
- CLIC

Effets attendus

L'augmentation de la part des publics prioritaires utilisant les équipements sportifs et culturels du territoire

L'accroissement du nombre de pratiquants d'activités sportives, culturelles et de loisirs

Public ciblé

Tout public

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
Action n°1	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains : la mission du responsable service Culture, comportant l'animation et le suivi des conventions avec les équipements culturels labellisés o Outil juridique : renouvellement des conventions pluriannuelles o Moyens financiers : subventions attribuées aux équipements par la Ville de Niort - Etat - DRAC : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains et financiers : voir conventions d'objectifs
Action n°2	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains : à préciser o Outils juridiques : appel à projets (accompagnement des structures)
Action n°3	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens financiers : subvention au CLIC et moyens humains de la ville
Action n°4	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort (Service Sports) : 4.1 Accueil des jeunes du Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie en lien avec le CSC Grand nord. <ul style="list-style-type: none"> - Coût d'un animateur du CSC - Présence d'un agent d'exploitation des équipements sportifs pour l'utilisation de la salle de Pontreau ou du microsite du stade Espinassou. 4.2 Mise en place d'un parcours d'orientation, à proximité du stade Espinassou, accessibles aux habitants du quartier ainsi qu'aux élèves et collégiens. <ul style="list-style-type: none"> - Projet estimé à 3 000 € (budget service des sports) en cours d'installation. 4.3 Développement de la pratique féminine en lien avec le Niort Hand Ball Souchéen. Projet en cours. <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un créneau à la salle du Pontreau (lundi soir). 4.4 Développement d'actions passerelles entre le stade Niortais Rugby et les jeunes du quartier. Le club prend contact avec le CSC Grand Nord et doit formaliser un projet avec le service des sports (action en cours) 4.5 Rénovation du parcours de santé dont le départ se situe à proximité du stade Espinassou. Équipement en accès libre pour l'ensemble des habitants. <ul style="list-style-type: none"> - Action en cours en lien avec le budget de la Direction des espaces publics. 4.6 Par le CCAS dans le cadre du PRE : Proposition aux familles d'un accueil en centre de loisirs pendant les vacances dans le cadre du volet Éducatif du contrat de ville

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	
Action n°2	
Action n°3	
Action n°4	5) crédits spécifiques ANRU selon les modalités du projet 6) crédits CGET sur le PRE

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	Action en cours
Action n°2	

Action n°3	Septembre 2016
Action n°4	Action en cours

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n°1 : Nombre d'actions spécifiques réalisées	Annuelle	Ville de Niort
Action 3: Nombre d'activités physiques réalisées pour les plus de 60 ans (+ fréquentation selon QPV) - <i>Pass'sports Séniors en cours de création</i>	Annuelle	Ville de Niort (Service Sport)
Action 4 Nombre d'enfants accueillis en centre de loisirs (dont dans le cadre du PRE)	Annuelle	CCAS PRE
Action 4 : Nombre d'utilisation du parcours d'orientation par les écoliers (via professeur EPS)	Annuelle	Education Nationale (Etablissements scolaires)
Action 4 : Fréquentation des équipements culturels et sportifs de l'agglomération. par les QPV d'habitation	Annuelle	Equipements labélisés concernés
Action 4 : Part des habitants des QPV utilisant les équipements culturels et sportifs par genre	Annuelle	Equipements labélisés concernés
Action 4 : Nombre de jeunes des QPV accueillis pendant les vacances au sein des CSC - <i>bilan réalisé par le CSC Grand Nord</i>	Annuelle	CSC

FICHE ACTION N°17		
Titre	Elaborer un parcours d'éducation sportive, culturelle et scientifique de la maternelle au CM2	
Pilier	Cohésion sociale	
Orientation stratégique	OS 4	RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES
Objectif opérationnel	OP 10	Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs
Actions concernées	<ol style="list-style-type: none"> 1. La poursuite du projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC) décliné en différents parcours sur temps scolaire et hors temps scolaire, dans un objectif de lier différentes actions par l'action artistique et culturelle 2. La coordination de l'offre d'activités culturelles et sportives pour organiser des parcours d'éducation artistique et culturelle ou sportive permettant à chaque enfant de la maternelle au CM2 de participer à au moins un projet culturel ou sportif (monter un projet fédérateur) 3. La transmission de la programmation et information des professionnels afin de trouver les points de convergence avec les projets pédagogiques des établissements scolaires, les activités proposées au sein des APS et les activités proposées par les CSC. 	

Objectifs de l'action

Améliorer l'accès à l'offre de loisirs, de sports, d'éducation populaire en agissant sur le coût, la mobilité, les barrières culturelles et les freins symboliques

Favoriser l'accès aux équipements culturels du territoire

Favoriser la pratique sportive et de loisirs pour tous les publics

Portage

- **Action concernée n°1** : Co-portage Education nationale, DRAC et Ville de Niort
 - o Direction(s) concernée(s) : Direction départementale des services de l'EN
 - o Fonction du ou des référent(s) : Conseiller(ère) pédagogique art et culture
- **Action concernée n°2** : Co-portage Education Nationale et Etat - DRAC (en fonction des actions), et la Ville de Niort
- **Action concernée n°3** : Communauté d'agglomération du Niortais :
 - o Direction(s) concernée(s) : Pôle Vie du territoire de la CAN en lien avec le Service Cohésion Sociale et Insertion

Partenaires de l'action

- Caisses d'allocations familiales
- Centre communal d'action sociale
- Direction Régionale des affaires culturelles
- Conseil régional
- Education nationale

<ul style="list-style-type: none"> - Communauté d'agglomération du Niortais - Ville de Niort - Conseil départemental des Deux-Sèvres - Conseil régional - Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) - « Pôle handicap » départemental - Centres socio-culturels - Acteurs associatifs, sportifs, culturels ...

Effets attendus
L'augmentation de la part des publics des quartiers prioritaires utilisant les équipements sportifs et culturels du territoire L'accroissement du nombre de pratiquants d'activités sportives, culturelles et de loisirs

Public ciblé
Tout public des quartiers prioritaires

Quartier(s) concerné(s)
Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
Action n°1	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort – Direction de l'Éducation : <ul style="list-style-type: none"> o 11 projets retenus dans le cadre des PEAC pour les écoles des quartiers contrat ville ; o Moyens financiers : 21 000 € - Ville de Niort – Direction de la Culture : <ul style="list-style-type: none"> o Parcours scolaire Arts visuels : visites d'exposition par les classes en lien avec l'Éducation Nationale et un cycle d'éducation sur la peinture ; o Moyens humains : un médiateur culturel Arts Visuels o Moyens financiers : 15 600 € - Education Nationale : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains : implication des conseiller(e)s pédagogiques des circonscriptions concernées (Niort Sud et Niort Ouest pré élémentaire)
Action n°2	<ul style="list-style-type: none"> - Education Nationale : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains : implication des conseiller(e)s pédagogiques des circonscriptions concernées (Niort Sud et Niort Ouest pré élémentaire)
Action n°3	<ul style="list-style-type: none"> - CAN

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	
Action n°2	
Action n°3	

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	Action en cours
Action n°2	Action en cours
Action n°3	Action en cours

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Nombre de bénéficiaires du dispositif PEAC	Annuelle	Education Nationale
Action 2 : Nombre d'actions de sensibilisation/formation en direction d'acteurs relais	Annuelle	Education Nationale
Action n°2 : Nombre de classes des QPV inscrites sur l'action	Annuelle	Direction de la Culture de la VDN
Action 3 : Nombre de bénéficiaires des séances (dont découvertes des sports nautiques selon le QPV)	Annuelle	CAN Direction des Sports d'eau
Action 3 : Nombre de parrainage d'élèves du CRD	Annuelle	CAN Conservatoire

FICHE ACTION N°18		
Titre	Mieux appréhender les différences culturelles pour mieux échanger et communiquer	
Pilier	<i>Cohésion sociale</i>	
Orientation stratégique	OS 4	<i>RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES</i>
Objectif opérationnel	OP 11	Développer le lien social et intergénérationnel
Action(s) concernée(s)	<p>1. Mise en place d'un temps partenarial qui pourra prendre la forme d'une formation ou d'une sensibilisation à travailler en pôle social</p> <p>En lien avec l'objectif Parentalité/ Réussite Educative</p>	

Objectifs de l'action
<p>Favoriser le dialogue</p> <p>Eviter les malentendus, voire les tensions entre les institutions, les associations et les usagers</p> <p>Favoriser un meilleur accompagnement des personnes</p>

Portage
- Action concernée n°1 : CAN, Cohésion sociale et insertion

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Centre communal d'action sociale (CCAS), - Bailleurs, - Communauté d'agglomération du Niortais (CAN), - Conseil départemental des Deux-Sèvres, - Commissariat général à l'égalité des territoires (adulte relais) (CGET), - Ville de Niort (VDN), - Centres socioculturels (CSC), - Caisse d'Allocations Familiales (CAF), - Education nationale. - les associations de quartier

Effets attendus
<p>Le développement des relations et solidarités</p> <p>Des professionnels plus à l'aise face au public</p>

Baisse des tensions créées par les incompréhensions

Public ciblé

Les professionnels, et indirectement les habitants, les parents

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	A définir
------------	-----------

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	Crédits spécifiques mobilisés
------------	-------------------------------

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	à partir de 2020
------------	------------------

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). La disponibilité des indicateurs doit être effective.

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Mise en œuvre d'un temps fort		
Publics mobilisés: quantitativement qualitativement		CAN et opérateurs mobilisés
Mobilisation partenariale dans la préparation du temps fort		

FICHE ACTION N°19		
Titre	Encourager la participation à des actions permettant de tisser du lien social en associant les habitants	
Pilier	<i>Cohésion sociale</i>	
Orientation stratégique	OS 4	<i>RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES</i>
Objectif opérationnel	OP 11	Développer le lien social et intergénérationnel
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des actions ouvertes à tous, sur l'espace public, sans inscription, pour permettre d'intégrer un large public, au-delà des personnes habituellement engagées dans la vie de leur quartier : <ul style="list-style-type: none"> o Les actions événementielles du service culture de la Ville de Niort : cirque, jeudi niortais, nouvelles scènes, festival o Activités sportives o Rencontres entre voisins 2. Des actions intergénérationnelles 3. L'animation dans les logements (fête des voisins, fête de Noël) via le service social du bailleur S.A. Immobilière Atlantic Aménagement 4. La plateforme partenariale « Part'Age SÉNIORT » au Clou Bouchet, Tour Chabot et Grand Nord pour lutter contre l'isolement des personnes 5. Le développement d'une chorale de quartier s'adressant particulièrement aux familles du quartier Pontreau Colline Saint André 6. Le jardin partagé entre l'accueil périscolaire de l'école Jean ZAY et le CSC du Clou Bouchet 7. « Lire et faire lire » en accueil périscolaire (bénévoles retraités) 	

Objectifs de l'action
Favoriser le dialogue entre générations Agir contre l'isolement social

Portage

- Actions concernées n°2 et 4 : CCAS
- Action concernée n°3 : SA Immobilière Atlantic Aménagement
- Actions concernées n°1 et 7 : Ville de Niort
 - o Direction(s) concernée(s) : Direction Culture pour (action n°3), Animation de la Cité (action n°6),
- Action concernée n°5 : Communauté d'Agglomération du Niortais :
 - o Directions concernées : Conservatoire
- Actions concernées n°6 : Co-portage Ville de Niort et CSC
 - o Directions concernées : Direction Education de la Ville de Niort
- Actions concernées n°7 : Ville de Niort
 - o Directions concernées : Direction Education de la Ville de Niort

Partenaires de l'action

- Centre communal d'action sociale (CCAS),
- Bailleurs,
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN),
- Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- Commissariat général à l'égalité des territoires (adulte relais) (CGET),
- Ville de Niort (VDN),
- Centres socioculturels (CSC),
- Mutuelles, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT),
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP),
- Education nationale.

Effets attendus

Le développement des relations et solidarités entre générations.
L'émergence de lieux et d'initiatives permettant aux différentes générations d'interagir.

Public ciblé

Tout public

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°3	- SA Immobilière Atlantic Aménagement : Moyens humains, logistiques et financiers
------------	---

Action n°4	<ul style="list-style-type: none"> - CCAS : <ul style="list-style-type: none"> o Ingénierie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'une plateforme de professionnels du secteur sanitaire et social en vue de mutualiser des moyens à destination de la population âgée : (quartier Nord, les Brizeaux) ▪ Offre de loisirs coordonnés entre les services d'aide à domicile, les établissements d'hébergement et le centre socio culturel, aide à la mobilité, formation professionnelle commune... ▪ Création d'une association pour porter cette action o Moyens financiers sollicités auprès du CD 79 par l'association (subvention de démarrage)
Action n°5	- CAN : moyens humains, logistiques et financiers du conservatoire
Action n°6	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> o Dispositifs : 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers o Moyens humains : Partenariat avec le CSC +atelier de la cité+ élèves +équipe périscolaire de ZAY et CSC
Action n° 7	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> o Dispositifs : 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers o Moyens humains : Partenariat avec la Ligue de l'enseignement + référent + enseignant et CSC

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	Crédits spécifiques de la politique de la ville selon le projet
Action n°2	Crédits spécifiques de la politique de la ville selon le projet
Action n°3	
Action n°4	
Action n°5	Crédits spécifiques mobilisés selon les modalités du projet
Action n°6	
Action n°7	

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	
Action n°2	
Action n°3	
Action n°4	
Action n°5	
Action n°6	Année scolaire
Action n° 7	Année scolaire

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) réfèrent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 3 : Nombre d'animations proposées	Annuelle	Immobilière Atlantic Aménagement
Action 4 : Nombre de professionnels du secteur sanitaire et social impliqués dans la plateforme	Annuelle	CCAS
Action 4 : Nombre de personnes âgées inscrites dans les actions proposées	Annuelle	CCAS
Action 4 : Nombre de personnes participant à la chorale – par quotient familial	Annuelle	CAN Conservatoire
Action 6 : Nombre de séances réalisées	Annuelle	Ville de Niort, Direction de l'Education
Action 7 Nombre de bénévoles retraités participants à l'action « Lire et faire lire »	Annuelle	Ville de Niort, Direction de l'Education
Action 7 : Nombre de participants aux ateliers autour de la selon le QPV	Annuelle	Ville de Niort, Direction de l'Education
Action 7 Nombre d'actions de lecture	Annuelle	Ville de Niort, Direction de l'Education

FICHE ACTION N°20		
Titre	Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants	
Pilier	<i>Cohésion sociale</i>	
Orientation stratégique	OS 4	<i>RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES</i>
Objectif opérationnel	OP 12	Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. La formation des professionnels (animateur jeunesse, travailleurs sociaux, agents du CCAS, ...) aux démarches participatives 2. Le maintien du Fonds de Participation des Habitants (FPH) 3. L'animation et le suivi des différentes instances d'association et de participation des habitants (conseils de quartier, conseils citoyens, GUP ...) 4. L'animation et accompagnement des Conseils Citoyens afin de les associer aux étapes déterminantes de la Politique de la Ville 5. L'accompagnement des initiatives événementielles des habitants 	

Objectifs de l'action
<p>Encourager les initiatives des habitants</p> <p>Favoriser les interactions entre acteurs associatifs et habitants</p>

Portage
<ul style="list-style-type: none"> - Action concernée n°1 : Communauté d'Agglomération du Niortais : <ul style="list-style-type: none"> o Direction(s) concernée(s) et référente : Service Cohésion Sociale et Insertion - Action concernée n°2 : Action inscrite dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville - Actions concernées n°3 et 4 : Co-portage Ville de Niort et la Communauté d'agglomération du Niortais : <p>Direction(s) concernée(s) et référente : Service Proximité et Relations aux Citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> o de la Ville de Niort et Direction de la Cohésion Sociale et de l'insertion de la CAN o Fonction du ou des référent(s) : Coordinateur Conseils citoyens/Gestion urbaine de proximité - Action concernée n°5 : Ville de Niort <p>Direction(s) concernée(s) et référente : Service Proximité et Relations aux Citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> o Fonction du ou des référent(s) : Gestion urbaine de proximité

Partenaires de l'action

- les bailleurs sociaux
- Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)
- Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Ville de Niort
- Conseils citoyens
- Conseils de quartier
- Centres socioculturels (CSC)
- Etat
- les membres du pôle social

Effets attendus

Une meilleure participation des habitants à la vie de leur quartier.
L'émergence et la concrétisation de projets d'habitants
Une meilleure représentativité des habitants au sein des instances de participation
Une forte synergie entre les acteurs associatifs et habitants

Public ciblé

Tout public

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	<ul style="list-style-type: none">- CAN :<ul style="list-style-type: none">o Moyens humains : service Cohésion socialeo Outils juridiques : appel à projets du contrat de ville
Action n°2	
Action n°3	<ul style="list-style-type: none">- Ville de Niort :<ul style="list-style-type: none">o Moyens humains et matériels : poste de coordinateur conseils citoyens/GUP + matériel DVP Ville de Niorto Moyens financiers : 30 000€ / Ligne GUP crédits de fonctionnement quartiers DVP Ville de Niort
Action n°4	<ul style="list-style-type: none">- CAN :<ul style="list-style-type: none">o Moyens humains- Ville de Niort :<ul style="list-style-type: none">o Moyens humains et matériels
Action n°5	<ul style="list-style-type: none">- Ville de Niort :<ul style="list-style-type: none">o Moyens humains et matériels : poste de coordinateur conseils citoyens/GUP + matériel DVP Ville de Niorto Moyens financiers : 10 000€ / crédits de fonctionnement quartiers DVP Ville de Niort

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	Crédits spécifiques de la politique de la ville
------------	---

Action n°2	Crédits spécifiques de la politique de la ville
Action n°3	26 000 € cofinancement CAN sur actions 3 et 4
Action n°4	4 000€ / crédits spécifiques conseils citoyens CAN
Action n°5	Crédits spécifiques de la politique de la ville en fonction des appels à projets

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	En cours
Action n°2	En cours
Action n°3	En fonction des demandes des habitants et acteurs socio-économiques
Action n°4	Décembre 2015 (réunions de lancement conseils citoyens) En cours jusqu'à échéance du contrat de ville
Action n°5	En fonction des demandes des habitants et acteurs socio-économiques

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

Propositions d'indicateurs	Fréquence de disponibilité (année, trimestre)	Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur
Action 1 : Nombre de formations aux démarches participatives réalisées	Annuelle	CAN (Service Cohésion Sociale)
Action 1 : Nombre de participants aux formations par le FPH	Annuelle	CAN (Service Cohésion Sociale)
Action 2 : Nombre de projets financés	Annuelle	CAN (Service Cohésion Sociale)
Action 3 : Nombre de requêtes GUP traitées	Annuelle	Ville de Niort (Service Proximité et Relations aux Citoyens)
Action 4 : Nombre de réunions des conseils citoyens selon les QPV	Annuelle	Ville de Niort (Service Proximité et Relations aux Citoyens)
Action 4 : Nombre de participants aux réunions des conseils citoyens	Annuelle	Ville de Niort (Service Proximité et Relations aux Citoyens)
Action 5 : Nombre de projets proposés par les habitants issus des QPV	Annuelle	Ville de Niort (Service Proximité et Relations aux Citoyens) et bailleurs
Action 5 : Nombre de personnes présentes aux actions événementielles portées par les habitants (+Données chiffrées spécifiques lors des événements)	Annuelle	Ville de Niort (Service Proximité et Relations aux Citoyens)

□ **Indicateurs qualitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 3 : Autonomisation des instances conseils citoyens Ressenti sur mobilisation/animation/coordination réseaux et possibilité contribution par les habitants et acteurs	Annuelle	Ville de Niort Service Proximité et Relations aux Citoyens

PILIER COHESION SOCIALE

LES FICHES ACTION

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 – PRÉVENIR ET AGIR CONTRE LA DÉLINQUANCE

Objectifs opérationnels	N° fiche action	Titre de la fiche action
OP 13 - Favoriser le civisme	21	Sensibiliser et éduquer au civisme
OP 14 - Optimiser les coopérations	22	Favoriser la présence des acteurs sur le terrain et optimiser les coopérations
OP 15 - Intégrer les problématiques des QPV au sein du CLSPD	23	Mettre en œuvre un programme d'actions répondant aux besoins des QPV

FICHE ACTION N°21		
Titre	Sensibiliser et éduquer au civisme	
Pilier	<i>Cohésion sociale</i>	
Orientation stratégique	OS 5	<i>PREVENIR ET AGIR CONTRE LA DÉLINQUANCE</i>
Objectif opérationnel	OP 13	Favoriser le civisme
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Actions de prévention : sécurité routière, internet, stupéfiant, racisme.... public visé en fonction de la demande, en priorité les élèves de cycle 3 (10-12 ans). 2. L'accueil et accompagnement des jeunes en TIG dans les services municipaux 3. La mise en place de la vidéoprotection dans les bus urbains au 1er semestre 2016 4. Organiser des temps d'échanges police-population (café citoyen, stand lors des temps conviviaux, rencontre, pique-nique...) 	

Objectifs de l'action
Maintenir la présence humaine de proximité dans l'espace public Donner le cadre des valeurs de la République Sensibiliser la jeunesse à la citoyenneté

Portage
Action concernée n°1 : Services de l'Etat (Préfecture, DDSP) Action concernée n°2 : Ville de Niort <ul style="list-style-type: none"> ○ Direction(s) concernée(s) : Direction animation de la cité (service vie associative) Actions concernée n° 3 : CAN <ul style="list-style-type: none"> ○ Direction(s) concernée(s) : Direction des Transports Action concernée n°4 : DDSP

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Police nationale et municipale, - Education nationale, - Centres socio-culturels (CSC), - Mission Locale Sud Deux Sèvres, - Ville de Niort, - Justice, - Procureur de la République, - Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ),

- Conseil départemental

Effets attendus

Une baisse du sentiment d'insécurité
Une plus grande sensibilisation du public jeune au respect des règles à suivre en société
Une meilleure synergie et coopération des acteurs
Des relations améliorées entre police et population

Public ciblé

Les habitants des quartiers prioritaires

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	<ul style="list-style-type: none">- Etat - DDSP et Préfecture :<ul style="list-style-type: none">o Moyens humains et logistiques : CDSF (Centre départemental de Formation) et un(e) formateur(trice) P-FAD
Action n°2	<ul style="list-style-type: none">- Ville de Niort :<ul style="list-style-type: none">o Moyens humains : 1 agent de la ville de Niort
Action 3	<ul style="list-style-type: none">- CAN :<ul style="list-style-type: none">o Moyens humains, financiers et logistiques : moyens mis en œuvre par le délégataire dans le cadre d'une délégation de service public
Action 4	<ul style="list-style-type: none">- Police nationale:<ul style="list-style-type: none">o Moyens humains- Ville de Niort:<ul style="list-style-type: none">o Moyens humaine et matériels

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	
Action n°2	
Action n°3	
Action n°4	Crédits de la politique de la ville selon le projet

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	
------------	--

Action n°2	Depuis 2017
Action n°3	En cours, renouvelable
Action n°4	Depuis 2019

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 2 : Nombre d'actions de prévention réalisées pendant le temps scolaire	Annuelle (fin d'année)	DDSP
Action 2 : Part des élèves de cycle 3 (10-12 ans) participants	Annuelle (fin d'année)	DDSP
Action 2 : Nombre d'actions de prévention réalisées par quartier	Annuelle (fin d'année)	DDSP
Action 3 : Nombre et part de jeunes en TIG issus des QPV accueillis dans les services municipaux	Annuelle	Ville de Niort (Service Vie de la Cité)
Action 3 : Tableau de bord de la délinquance dans les transports	Mensuelle (consolidation annuelle)	CAN
Action 4: - Nombre de rencontres organisées		

FICHE ACTION N°22		
Titre	Favoriser la présence des acteurs sur le terrain et optimiser les coopérations	
Pilier	<i>Cohésion sociale</i>	
Orientation stratégique	OS 5	<i>PRÉVENIR ET AGIR CONTRE LA DÉLINQUANCE</i>
Objectif opérationnel	OP 14	Optimiser les coopérations
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. La pérennisation d'un(e) référent(e) politique de la ville au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique assisté(e) d'un délégué cohésion police population et participation aux groupes de travail (Pôle social, GUP, etc.) 2. La poursuite de la mission de veille préventive des médiateurs sociaux au sein des QPV 3. La mise en œuvre des préconisations de l'étude de faisabilité d'une mission de prévention spécialisée 4. Pérenniser une mission d'aide aux victimes, d'accompagnement, d'information et de conseil social, portée par le CCAS de la Ville de Niort. Dans cet objectif, une convention CCAS/Commissariat sera formalisée. De plus, mise en place d'une intervenant social au sein du commissariat 5. La poursuite de la coopération entre la police municipale et la police nationale, dans le cadre de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat et de la commune de Niort, lors des contrôles routiers, contrôles d'identité (intervention avec les douanes, et opération de sécurisation des transports en commun) 6. L'accentuation de la présence de la police municipale sur le terrain par des patrouilles (pédestres, véhiculées et VTT) 7. Le maintien des lieux d'échanges entre professionnels en favorisant une dynamique partenariale (Pôle social et coordination GUP) 	

Objectifs de l'action
<p>Maintenir la présence humaine de proximité dans l'espace public.</p> <p>Renforcer la prévention situationnelle autour des aménagements et des équipements au sein des QPV</p> <p>Renforcer les actions partenariales des acteurs du domaine de la prévention de la délinquance</p> <p>Assurer une meilleure circulation de l'information en matière de sécurité</p>

Portage

Action concernée n°1 : Etat-DDSP

- Direction(s) concernée(s) : Direction départementale de la sécurité publique

Action concernée n°2 : CCAS

- Direction(s) concernée(s) : Direction médiation sociale

Action concernée n°3 : Réflexion Ville de Niort/Conseil Départemental 79 en cours

Action concernée n°4 : CCAS

Action concernée n°5 : Co-portage Ville de Niort et DDSP

- Direction(s) concernée(s) : Direction projet Politique de la ville
- Fonction du ou des référent(s) : Directeur projet Politique de la ville

Action concernée n°6 : Ville de Niort :

- Direction(s) concernée(s) : Police municipale

Action concernée n°7 : Co-portage CAN et Ville de Niort

- Direction(s) concernée(s) : Service Cohésion Sociale et Insertion (CAN) et Service Proximité et Relations aux Citoyens (Ville de Niort)

Partenaires de l'action

- Ville de Niort,
- Préfecture,
- Polices nationale et municipale,
- Centre communal d'action sociale (CCAS),
- Justice,
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)
- Conseil départemental
- Education Nationale

Effets attendus

Une coopération renforcée entre tous les acteurs, de la prévention à la lutte contre la délinquance

Public ciblé

Tout public

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	<ul style="list-style-type: none"> - DDSP : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains : Référente sureté de la zone police de la DDSP et délégué cohésion police population
Action n°2	<ul style="list-style-type: none"> - CCAS : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains : 0,4 % du service de médiation (en fonction des besoins) - Etat : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens financier : FIPD
Action n°3	
Action n°4	<ul style="list-style-type: none"> - Etat : moyens financiers du FIPD sollicités (en cours) - CCAS : Moyens humains, logistiques et financiers
Action n°5	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort/DDSP : <ul style="list-style-type: none"> o Dispositifs : L'action s'inscrit dans le cadre de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat de la commune de Niort, signée en 2019 pour 3 ans.
Action n°6	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Niort <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains et logistiques: 16 policiers, 2 véhicules et 10 VTT
Action n°7	<ul style="list-style-type: none"> - CAN : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour le pôle social : moyens humain du service Cohésion sociale - Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> o Coordinateur (trice) APS/VDN sur le REP o Pour la GUP : coordinateur(trice)GUP- Service Proximité et Relations aux Citoyens <ul style="list-style-type: none"> ▪ o Moyens humains des partenaires (signataires du contrat de ville et autres partenaires = acteurs quartiers)

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	
Action n°2	
Action n°3	
Action n°4	
Action n°5	
Action n°6	
Action n°7	Cofinancement par la CAN du poste de coordinateur GUP à hauteur de 26 000 €/an, positionné à la DVP VDN

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	Annuelle et continue
Action n°2	Annuelle et renouvelable
Action n°3	
Action n°4	
Action n°5	Depuis 2019

Action n°6	En cours
Action n°7	En cours, renouvelable jusqu'en 2020

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) réfèrent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 2 : Indicateurs du rapport annuel d'activité	Annuelle	CCAS
Action 4 : Nombre de personnes reçues	Annuelle	CCAS
Action 4 : Typologie des problématiques rencontrées	Annuelle	CCAS
Action 4 : Nombre de personnes reçues	Annuelle	Etat
Action 4 : Typologie des problématiques rencontrées	Annuelle	Etat
Action n°5 et n°6 : Indicateurs du bilan des actions de coopération entre Police Nationale et Police Municipale sera établi à la fin de chaque année Part des interventions au sein des QPV Visibilité des effectifs de police sur le terrain Nombre d'interventions du réfèrent sûreté Nombre d'opérations menées et thématiques	Annuelle	Police Nationale et Police Municipale

FICHE ACTION N°23		
Titre	Mettre en œuvre un programme d'actions répondant aux besoins des QPV	
Pilier	<i>Cohésion sociale</i>	
Orientation stratégique	OS 5	<i>PRÉVENIR ET AGIR CONTRE LA DÉLINQUANCE</i>
Objectif opérationnel	OP 15	Intégrer les problématiques des QPV au sein du CLSPD
Action(s) concernée(s)	<p>1. La déclinaison locale du plan départemental de prévention de la délinquance dans le cadre du CLSPD (détermination des orientations et définition d'un plan d'actions spécifique au QPV)</p> <p>En cours d'élaboration par les services de la Ville de Niort et de la DDSP.</p>	

Objectifs de l'action
Décliner les documents cadre au niveau local

Portage
Action concernée n°1 : Portage Ville de Niort (Co pilotage Préfet/Maire pour le CLSPD)

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture - Centre communal d'action sociale (CCAS), - Police nationale, - Education nationale, - Procureur de la République, - Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), - Conseil départemental, - Communauté d'agglomération du Niortais (CAN).

Effets attendus
Une meilleure synergie et coopération des acteurs

Public ciblé
Les institutions partenaires

Quartier(s) concerné(s)
Tous les quartiers prioritaires.

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence
--

Action n°1	o Ville de Niort : Moyens humains et financiers
------------	---

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	
------------	--

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	
------------	--

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) réfèrent(s) dans la production de l'indicateur</i>

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

LES FICHES ACTION

OBJECTIF STRATEGIQUE 6 – DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTÉ

Objectifs Opérationnels	N° fiche action	Titre de la fiche action
OP – 16 - Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes	24	Favoriser l'accompagnement individuel renforcé des publics en difficulté d'insertion
	25	Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes
	26	Orientation favorisant la découverte des métiers et des gestes professionnels
	27	Favoriser la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion pour améliorer la mise en lien des demandeurs et des offreurs d'emploi
	28	Accueillir au sein des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais des publics en insertion, notamment issus des quartiers prioritaires
	29	Accueillir au sein des services municipaux des demandeurs d'emploi en contrat aidé et les accompagner dans leurs parcours de formation professionnelle
	30	Favoriser la mixité dans l'insertion professionnelle des publics en difficulté
OP - 17 - Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires	31	Orienter, former et accompagner les habitants des quartiers prioritaires vers l'emploi
OP - 18 - Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique	32	Développer les clauses d'insertion dans la commande publique

FICHE ACTION N°24		
Titre	Favoriser l'accompagnement individuel renforcé des publics en difficulté d'insertion	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 6	<i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>
Objectif opérationnel	OP 16	Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes (et des seniors)
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuite de l'action d'animation et de coordination du PLIE au travers des actions « référents de parcours » avec pour objectif que les demandeurs d'emploi en insertion des quartiers prioritaires représentent 25% des publics accompagnés (des lieux d'accueil sont situés sur deux quartiers prioritaires : au Clou Bouchet et au Pontreau/Colline St André). 2. L'accompagnement PLIE est encadré par un référentiel partagé entre la CAN et CD79 qui détaille les modalités du dispositif en direction des participants, dans des cadres individuel et collectif au sein d'ateliers. Des besoins s'expriment sur l'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme. Aussi, le référentiel mettra l'accent sur le développement d'ateliers sur ces thèmes au sein des QPV (en complément des initiatives sur les zones rurales). 	

Objectifs de l'action
Augmenter le nombre d'habitants accompagnés, en difficulté d'insertion professionnelle
Mobiliser de manière optimale les dispositifs en direction des habitants des quartiers
Prendre en compte dans le cadre de l'accompagnement PLIE l'accès aux droits et lutte contre l'illectronisme

Portage
<p>Action concernée n°1 : CAN</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Direction(s) concernée(s) : Direction Cohésion Sociale et insertion de la CAN dans le cadre de la coordination des parcours d'insertion du PLIE ○ Fonction du ou des référent(s) : Coordinateur(trice) PLIE <p>Action concernée n°2 : Co-portage CAN et CD79</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Directions concernées: Direction Cohésion Sociale et insertion de la CAN et Service Insertion du CD79

--

Partenaires de l'action

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE),- Pôle Emploi,- Cap emploi,- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN),- Conseil départemental des Deux-Sèvres,- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine,- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais,- Organismes consulaires,- Organismes de formation,- Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE). |
|--|

Effets attendus

<p>Les liens et les démarches en direction des publics ciblés sont facilités au bénéfice du parcours des publics en insertion des quartiers prioritaires.</p> <p>Des liens avec les entreprises, renforcés grâce aux mesures et dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires</p> <p>Favoriser l'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi (PLIE) en orientant les personnes vers les partenaires identifiés sur le territoire.</p> <p>Une mobilisation du droit commun de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion améliorée grâce à une meilleure coordination et collaboration des acteurs, notamment au sein du SPEP</p>
--

Public ciblé

Demands d'emploi des quartiers prioritaires dont les demands d'emploi en difficulté des quartiers prioritaires.

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence
--

Action n°1	CAN : <ul style="list-style-type: none">o Moyens humains : coordinateur(trice) des missions du service PLIE (1 ETP) La direction de la Cohésion sociale et de l'insertion de la CAN indique que cette mission sera assurée dans le cadre de la coordination des parcours d'insertion du dispositif PLIE et du volet emploi du Contrat de Ville.
Action n°2	CAN : <ul style="list-style-type: none">□ Moyens humains : La direction de la Cohésion sociale et de l'insertion de la CAN indique que cette mission sera assurée dans le cadre de la coordination des parcours d'insertion du dispositif PLIE et du volet emploi du Contrat de Ville.] CD 79 :

	<input type="checkbox"/> Moyens humains et financiers dans le cadre du PDI et du FSE Conseil Régional Nouvelle Aquitaine Soutien dans le cadre d'Appel à projet pour la prise en compte de l'illectronisme
--	--

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	Crédits spécifiques de la CAN pour l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre du PLIE.
Action n°2	Crédits spécifiques de la CAN pour l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre du PLIE.

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	Action en cours de réalisation, poursuite jusqu'à la fin du contrat de ville (protocole PLIE jusqu'en 2021)
Action n°2	Démarrage en 2020, poursuite jusqu'à la fin du contrat de ville (protocole PLIE jusqu'en 2021)

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
 Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

Propositions d'indicateurs	Fréquence de disponibilité (année, trimestre)	Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur
Action 1 : Part des habitants des QPV parmi les accompagnements PLIE	Disponibilité annuelle	Direction cohésion sociale et insertion de la CAN
Action 1 : Nombre de sorties positives	Disponibilité annuelle	Direction cohésion sociale et insertion de la CAN
Action 2 : Nombre d'ateliers proposés dont le nombre d'ateliers sur les thèmes de l'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme	Disponibilité annuelle	Direction cohésion sociale et insertion de la CAN
Action 2 Nombre de participants aux ateliers d'accès aux droits et lutte contre l'illectronisme dont les participants issus des QPV	Disponibilité annuelle	Direction cohésion sociale et insertion de la CAN

FICHE ACTION N°25		
Titre	Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 6	<i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>
Objectif opérationnel	OP 16	Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle, notamment des jeunes
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. La Mission Locale est implantée au Clou Bouchet, et propose des permanences à la Tour Chabot Gavacherie et au Pontreau, ce qui permet de développer des coopérations avec les acteurs de proximité tels que les Médiateurs CCAS, les Centres Sociaux, etc. 2. La Mission Locale souhaite mobiliser sur l'offre de service et les dispositifs existants : PACEA, Garantie Jeunes, parrainage, service civique. Un tableau de suivi des dispositifs permettra de connaître parmi les bénéficiaires le nombre de jeunes issus de QPV. 3. Une action volontariste de coopération entre les services de Pôle emploi et la Mission locale pour repérer les jeunes des quartiers et leur proposer l'accompagnement à l'emploi le plus adapté (connaissances partagées des offres de services de chaque structure, échanges, croisement de données) 4. Développement de l'action « Passerelles pour l'emploi», dans le cadre du Contrat de Ville. Cette action consiste à mobiliser de 20 à 40 jeunes accompagnés sur l'année et prioritairement proposé aux jeunes QPV pour mettre en place des actions en direction des entreprises locales. Cela, afin de favoriser leur insertion par l'acquisition de compétences permettant l'accès à l'emploi (mener un projet, mener une action utile pour les autres jeunes en recherche d'emploi, rencontrer des entreprises, réaliser les démarches inhérentes au projet et atteindre des objectifs). <p>Les actions pourront être amendées :</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - selon l'évolution des dispositifs, - des réponses de la Mission locale à des appels à projets (ex : Prépa apprentissage, 100 % inclusion) - des partenariats développés <p>La Mission Locale souligne que les actions pour le développement de l'apprentissage implique des modalités de soutien renforcé. Elle précise qu'elle a candidaté à l'AAP « Prépa Apprentissage ». Si le projet est retenu, la Mission locale pourra accompagner les jeunes qui font partie des publics prioritaires bénéficiaires de l'action</p> <p><i>Pacte Etat/Collectivité : Engagement de l'Etat : Accompagner les jeunes les plus éloignés de l'Emploi</i></p> <p><i>Feuille de route gouvernementale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mesure 19 : Investir pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée</i> - <i>Mesure 21 : Accompagner les jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle en mobilisant notamment le parrainage</i> - <i>Mesure 24 : Développer l'apprentissage pour les jeunes des quartiers</i>
--	---

<p>Objectifs de l'action</p> <p>Repérer et orienter les habitants de moins de 25 ans des trois quartiers prioritaires en difficulté d'insertion professionnelle vers la Mission Locale et le Centre Information Jeunesse (CIJ)</p> <p>Renforcer le partenariat autour du public jeunes des quartiers</p> <p>Développer des programmes d'actions sur la remobilisation des jeunes et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes</p>
<p>Portage</p> <p>Actions concernées n° 1, 2 et 4 : Mission Locale</p> <p>Action concernée n 3 : Co-portage Mission Locale et Pôle Emploi (réfèrent directeur agence Niort Garenne)</p>

<p>Partenaires de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE), - Pôle Emploi, - Cap emploi, - Communauté d'agglomération du Niortais (CAN), - Conseil régional, - Conseil départemental des Deux-Sèvres, - Comité de Bassin d'Emploi du Niortais, - Organismes consulaires, - Organismes de formation, - Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE).
--

Effets attendus

Les liens et les démarches en direction des publics jeunes ciblés, issus des quartiers prioritaires, sont facilités au bénéfice du parcours d'insertion.

Une meilleure réceptivité des entreprises aux problématiques des jeunes demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires.

Une meilleure mobilisation du droit commun afin de favoriser et sécuriser l'accès à l'information, aux prestations et services de la Mission Locale et de Pôle emploi.

Une mobilisation du droit commun de l'ensemble des acteurs de l'emploi, et de l'insertion, améliorée grâce à une meilleure coordination et collaboration des acteurs (au sein notamment du SPEP)

Public ciblé

Jeunes demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires dont les jeunes en insertion

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	<ul style="list-style-type: none">- Mission locale:<ul style="list-style-type: none">o Moyens humains : tous les conseillers ML et GJ qui accueillent sur Niort (dont 2 « identifiés » QPV)o Moyens financiers : Financements droit commun Etat et CAN
Action n°2	<ul style="list-style-type: none">- Mission locale:<ul style="list-style-type: none">o Moyens humains : tous les conseillers ML et GJ qui accueillent sur Niort (dont 2 « identifiés » QPV)o Moyens financiers : Financements droit commun Etat et CAN
Action n°3	<ul style="list-style-type: none">- Pôle Emploi :<ul style="list-style-type: none">o Pôle Emploi indique que ces moyens ne sont pas évaluables- Mission locale :<ul style="list-style-type: none">o Moyens humains : tous les conseillers ML/GJ qui accueillent sur Niort (dont 2 « identifiés » QPV)o Moyens financiers : Financements droit commun Etat et CAN
Action n°4	<ul style="list-style-type: none">- Mission locale :<ul style="list-style-type: none">o Moyens humains : 1 conseiller dédié à l'action (0,40 ETP) en lien avec les autres conseillers

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1

Action n°2	
Action n°3	
Action n°4	Crédits spécifiques CGET et CAN

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	En cours et en continue
Action n°2	En cours et en continue. A adapter selon l'évolution de l'offre de service
Action n°3	En cours et en continue
Action n°4	En cours et en continue

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n°1 à n°4 : Nombre d'accompagnements réalisés par la Mission Locale dont ceux issus des QPV	Annuelle	Mission Locale
Action 1 : Nombre de personnes accompagnées lors des permanences hebdomadaires QPV	Annuelle	Mission Locale
Action n°2 Nombre de jeunes entrés sur les dispositifs (PACEA, GJ, parrainage...) dont ceux issus des QPV	Annuelle	Mission Locale
Action 4 : Nombre de jeunes bénéficiaires de « Passerelle pour l'emploi » et nombre d'actions en lien avec les entreprises et l'emploi dont ils ont bénéficiés	Annuelle	Mission Locale

FICHE ACTION N°26		
Titre	Orientation favorisant la découverte des métiers et des gestes professionnels	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 6	<i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>
Objectif opérationnel	OP 16	Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes
Actions concernées	<p>1-La définition d'un projet personnel, « Visites du campus de Niort » – journées d'immersion et de sensibilisation à la découverte des métiers par la réalisation des premiers gestes professionnels.</p> <p>2-Actions d'aide à la professionnalisation en direction des publics en insertion ne disposant pas des prérequis pour intégrer des formations sur les secteurs en tension</p>	

Objectifs de l'action
<p>Faire connaître les métiers de l'artisanat</p> <p>Améliorer la mobilisation du droit commun</p> <p>Favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion</p> <p>Développer la réceptivité du tissu d'entreprises locales à l'offre de travail des publics en difficulté d'insertion professionnelle des quartiers prioritaires</p> <p>Identifier les besoins en formation des publics des quartiers prioritaires éloignés de l'emploi, en fonction de la demande prévisionnelle des entreprises du bassin niortais</p> <p>Montée en compétence des publics en insertion ne possédant pas les prérequis de la formation</p>

Portage
<p>Action concernée n°1 : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Direction(s) concernée(s) : Département service aux entreprises ○ Fonction du ou des référent(s) : Directeur Département service aux entreprises <p>Action concernée n°2 : Communauté d'agglomération du Niortais (dans le cadre de l'appel à projets)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Direction(s) concernée(s) et référente : Service Cohésion Sociale et Insertion

Partenaires de l'action	
	<ul style="list-style-type: none"> - Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE), - Pôle Emploi, - Cap emploi, - Communauté d'agglomération du Niortais (CAN), - Conseil régional Nouvelle Aquitaine, - Conseil départemental des Deux-Sèvres, - Comité de Bassin d'Emploi du Niortais, - Organismes consulaires, - Organismes de formation, - Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE),

Effets attendus	
	<p>Une meilleure connaissance des métiers de l'artisanat et des parcours qui y conduisent</p> <p>Des liens avec les entreprises renforcés grâce aux mesures et dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires</p> <p>L'augmentation du nombre d'entreprises « partenaires » avec les acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi</p> <p>Une meilleure réceptivité des entreprises aux problématiques des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires</p>

Public ciblé	
	<p>Demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion des quartiers prioritaires</p>

Quartier(s) concerné(s)	
	<p>Tous les quartiers prioritaires</p>

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
<p>Action n°1</p>	<p>-CMA : Moyens humains et logistique : moyens du dispositif, – uniquement sur le volet « premiers gestes professionnels » (cofinancement FSE)</p> <p>-Région Nouvelle Aquitaine : Moyens financiers de la Région dans le cadre du dispositif « amorce de parcours » et/ou d'autres dispositifs correspondants à ce thème.</p>
<p>Action n°2</p>	<p>-CAN : Moyens humains</p> <p>-Région Nouvelle Aquitaine : Moyens financiers dans le cadre d'Appel à projets et/ou marchés publics</p>

	-CD79 : Moyens humains et financiers dans le cadre d'Appel à projets
--	--

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	
Action n°2	Des crédits spécifiques seront mobilisés au regard des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets.

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	A partir de 2020 jusqu'à 2022
Action n°2	A partir de 2020 jusqu'à 2022

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Nombre de jeunes issus des QPV pendant les journées d'immersion et de sensibilisation pendant les visites du campus de Niort	Annuelle	CMA
Action 1 : Part des jeunes accompagnés issus des QPV	Annuelle	CMA
Action 1 : Nombre de parcours « Savoirs citoyens » suivis par QPV Taux de jeunes en parcours «Savoirs citoyens » issus des QPV	Annuelle	CMA
Action 2 : Nombre d'actions d'aide à la professionnalisation réalisées	Annuelle	Opérateur(s) portant l'action
Action 2 : Nombre de participants issus des quartiers prioritaires participants à l'action « d'aide à la professionnalisation »	Annuelle	Opérateur(s) portant l'action

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Typologie des projets professionnels lors des visites du campus de Niort	Annuelle	CMA
Action 2 : Nombre d'entrées en mission et/ou en emploi après l'action	Annuelle	Opérateur(s) portant l'action

Action 2 : Nombre de personnes qui débute une formation après l'action	Annuelle	Opérateur(s) portant l'action
--	----------	-------------------------------

FICHE ACTION N°27		
Titre	Favoriser la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion pour améliorer la mise en lien des demandeurs et des offreurs d'emploi	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 6	<i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>
Objectif opérationnel	OP 16	Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. La mutualisation de moyens et ressources existants au sein du Service Public pour l'Emploi de Proximité 2. La déclinaison à l'échelle locale du PAQTE Pacte pour les quartiers avec toutes les entreprises <p>Le PAQTE se développe autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise (stage de 3ème, visites d'entreprises, parrainage) - former en favorisant l'alternance (promotion du dispositif) - recruter de manière non discriminatoire (sensibilisation à la lutte contre les discriminations, charte diversité, méthode de recrutement par simulation...) - acheter de manière plus responsable et inclusive. 	

Objectifs de l'action
<p>Améliorer la mobilisation du droit commun</p> <p>Favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion</p> <p>Développer la réceptivité du tissu d'entreprises locales à l'offre de travail des publics en difficulté d'insertion professionnelle des quartiers prioritaires</p> <p>Favoriser le lien et développer les partenariats entre les établissements scolaires, les acteurs de l'insertion socio professionnelle et les entreprises afin de faire connaître les différents métiers existants, leurs évolutions et leurs besoins de recrutement</p> <p>Favoriser l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires notamment des jeunes</p>

Portage

Actions concernées n°1 : Etat UD DIRECCTE

- Directions concernées :
- Fonction du ou des référent(s) :

Actions concernées n°2 : Etat Préfecture, APEE Agence Pour l'Egalité Entrepreneuriale

-

Partenaires de l'action

- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)
- Éducation nationale
- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Cap emploi
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)
- Conseil régional
- Conseil départemental des Deux-Sèvres
- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais
- Organismes consulaires
- Organismes de formation
- Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE)
- CIJ
- CIO
- Réseau VAE
- Clubs d'entreprise du Niortais / entreprises

Effets attendus

Création d'un lieu mutualisé (orientation professionnelle) tout public en accès libre

L'augmentation du nombre d'entreprises « partenaires » avec les acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi

Une mobilisation du droit commun de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion améliorée grâce à une meilleure coordination et collaboration des acteurs (au sein notamment du SPEP)

Public ciblé

- Demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion des quartiers prioritaires
- Les participants du Plan Local pour l'Insertion pour l'Emploi habitants les quartiers prioritaires
- Jeunes en difficulté d'insertion professionnelle de - de 26 ans, + de 6 mois d'inscription au chômage
- Les élèves de 3^{ème} issus des quartiers prioritaires
- Les salariés dont ceux issus des quartiers prioritaires

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	Etat - UD DIRECCTE : ○ Moyens humains et techniques
Action n°2	Etat – Préfecture : ○ Moyens humains et techniques

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	
Action n°2	ETAT : CGET Région Nouvelle Aquitaine

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	1 réunion par trimestre
Action n°2	Lancement du PAQTE en septembre 2019

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Nombre de rencontres du SPEP par an	Annuelle	DIRECCTE
Action 2 : Nombre d'entreprises signataires du PAQTE	Annuelle	DIRECCTE
Action 2 : Nombre et profils des bénéficiaires des actions du PAQTE	Annuelle	DIRECCTE
Action 2 : Nombre d'engagements PAQTE concrétisés (nb de stages, nb de visites entreprises, nb de contrats)	Annuelle	DIRECCTE

FICHE ACTION N°28		
Titre	Accueillir au sein des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais des publics en insertion, notamment issus des quartiers prioritaires	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 6	<i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>
Objectif opérationnel	OP 16	Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes
Actions concernées	1. L'accueil au sein des services de la CAN des jeunes de la Mission Locale, notamment dans le cadre des remplacements sur la période estivale.	

Objectifs de l'action
Augmenter le nombre d'habitants accompagnés, en difficulté d'insertion professionnelle
Mobiliser de manière optimale les dispositifs en direction des habitants des quartiers

Portage
Action concernée n°1 : Communauté d'agglomération du Niortais (la Mission locale est le partenaire principal de l'action)
<ul style="list-style-type: none"> o Direction(s) concernée(s) et référentes : Direction des Ressources humaines de la CAN en lien avec la Direction Cohésion Sociale et Insertion

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Mission Locale - Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE) - Pôle Emploi - Cap emploi - Organismes de formation - Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE)

Effets attendus
Des liens avec les collectivités renforcés grâce aux mesures et dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires
Une mobilisation du droit commun de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion améliorée grâce à une meilleure coordination et collaboration des acteurs (au sein notamment du SPEP)

Public ciblé
Jeunes en difficulté d'insertion professionnelle de – de 26 ans, issus des quartiers prioritaires.

Quartier(s) concerné(s)
Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
Action n°1	<ul style="list-style-type: none"> - CAN : <ul style="list-style-type: none"> o Moyens humains : les moyens du service Ressources Humaines de la CAN sont mobilisés dans cadre de la convention CAN/Mission locale du Sud Deux-Sèvres.

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	L'action a déjà débuté. Il est prévu de la renouveler jusqu'en 2022.

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs
--

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Nombre de jeunes de – de 25 ans accueillis au sein de la CAN, dont les jeunes issus des quartiers prioritaires	Annuelle	Le service RH en lien avec la Mission Locale et le service Cohésion Sociale et Insertion
Action 1: Nombre de jeunes accueillis ayant bénéficiés d'une formation dont ceux issus des quartiers prioritaires.	Fréquence annuelle	Le service RH en lien avec la Mission Locale et le service Cohésion Sociale et Insertion

FICHE ACTION N°29		
Titre	Accueillir au sein des services municipaux des demandeurs d'emploi en contrat aidé et les accompagner dans leurs parcours de formation professionnelle	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 6	<i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>
Objectif opérationnel	OP 16	Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes
Action(s) concernée(s)	1. Accueil au sein des services municipaux des demandeurs d'emploi des publics éligibles aux contrats CIVIS/CAE (Ville et CCAS)	

Objectifs de l'action
Augmenter le nombre d'habitants accompagnés, en difficulté d'insertion professionnelle
Mobiliser de manière optimale les dispositifs en direction des habitants des quartiers.

Portage
Action concernée n°1 : portage Ville de Niort :
<ul style="list-style-type: none"> ○ Direction(s) concernée(s) : DRH Ville de Niort/CCAS ○ Fonction du ou des référent(s) : Directeur projet Politique de la ville

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE) - Pôle Emploi - Mission Locale - Cap emploi - Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) - Conseil régional - Conseil départemental des Deux-Sèvres - Comité de Bassin d'Emploi du Niortais - Organismes consulaires - Organismes de formation - Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE) - Ville de Niort

Effets attendus

Des liens avec les collectivités renforcés grâce aux mesures et dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires

Une mobilisation du droit commun de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion améliorée grâce à une meilleure coordination et collaboration des acteurs (au sein notamment du SPEP)

Public ciblé

- Demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion des quartiers prioritaires
- Les participants du Plan Local pour l'Insertion pour l'Emploi habitants les quartiers prioritaires
- Jeunes en difficulté d'insertion professionnelle de - de 26 ans, + de 6 mois d'inscription au chômage

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	- Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none">o Moyens humains : Direction des ressources humaines mutualisé ville de Niort/CCAS
------------	---

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1 Jusqu'à échéance du Contrat de ville.

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). La disponibilité des indicateurs doit être effective.

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Nombre de demandeurs d'emplois accueillis dont ceux issus des QPV	Annuelle	Direction des ressources humaines

FICHE ACTION N°30		
Titre	Favoriser la mixité dans l'insertion professionnelle des publics en difficulté	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 6	<i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>
Objectif opérationnel	OP 16	Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes
Action(s) concernée(s)	<p>1. Incitation à la mise en place d'une politique d'égalité hommes-femmes d'accès à l'emploi et à la formation notamment par des actions de sensibilisation à la répartition harmonieuse des temps personnels, familiaux et professionnels pour toutes et tous Proposition services Etat</p> <p>Mesure 40 du plan de mobilisation nationale</p>	

Objectifs de l'action
<p>Favoriser l'égalité professionnelle femme/homme et l'autonomisation économique des femmes</p> <p>Lutter contre les stéréotypes sexistes</p> <p>Faciliter l'articulation professionnelle et les temps de vie</p> <p>Favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion</p> <p>Développer la réceptivité du tissu d'entreprises locales à l'offre de travail des publics en difficulté d'insertion professionnelle des quartiers prioritaires</p> <p>Adapter et diversifier les modes de garde</p>

Portage
<p>Action concernée n°1 : Etat - DDCSPP</p> <ul style="list-style-type: none"> o Direction(s) concernée(s) : Chargé(e) de mission droit des femmes

Partenaires de l'action

- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)
- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Cap emploi
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)
- Conseil régional
- Conseil départemental des Deux-Sèvres
- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais
- Organismes consulaires
- Organismes de formation
- Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE)
- CIDF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)
- CAF

Effets attendus

Des liens avec les entreprises renforcés grâce aux mesures et dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires

L'augmentation du nombre d'entreprises « partenaires » avec les acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi

Une meilleure réceptivité des entreprises aux problématiques des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires.

Une mobilisation du droit commun de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion améliorée grâce à une meilleure coordination et collaboration des acteurs (au sein notamment du SPEP)

Public ciblé

- Les femmes demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion des quartiers prioritaires
- Les participantes du Plan Local pour l'Insertion pour l'Emploi habitants les quartiers prioritaires
- Jeunes filles en difficulté d'insertion professionnelle de - de 26 ans, femmes ayant + de 6 mois d'inscription au chômage

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	Etat - DDCSPP : <ul style="list-style-type: none">o Moyens humainso Moyens financiers
------------	--

Crédits spécifiques mobilisables	
---	--

Action n°1	
------------	--

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
---	--

Action n°1	2019-2022
------------	-----------

FICHE ACTION N°31		
Titre	Orienter, former et accompagner les habitants des quartiers prioritaires vers l'emploi	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 6	<i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>
Objectif opérationnel	OP 17	Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires
Action(s) concernée(s)	<p>1. Le Service Public Régional de l'Orientation propose un service de conseil sur l'orientation et la formation. Le retour à l'emploi des publics en insertion passe souvent par une étape de formation. Aussi, l'appropriation par ces publics et par les professionnels, de l'offre, au service d'un projet professionnel est un besoin exprimé.</p>	

<i>Objectifs de l'action</i>
Appropriation de l'offre d'orientation et de formation par les demandeurs d'emploi des QPV par des actions individuelles et collectives

Portage
Action concernée n°1 : Région Nouvelle Aquitaine : <ul style="list-style-type: none"> o Directions associées concernées : la Mission Locale Sud Deux-Sèvres

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE) - Pôle Emploi - Mission Locale - Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) - Conseil départemental des Deux-Sèvres - Comité de Bassin d'Emploi du Niortais - Organismes consulaires - Organismes de formation - École de la 2^{ème} chance - Insertion par l'activité économique (IAE) et le GEIQ - Les entreprises du territoire

Effets attendus
L'amélioration de la formation/qualification des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires Une meilleure employabilité constatée des habitants des quartiers prioritaires Un accès à la formation améliorée grâce à la mobilisation de différents outils

Public ciblé
Demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion des quartiers prioritaires

Quartier(s) concerné(s)
Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
Action n°1	- Région Nouvelle Aquitaine o Moyens humains et financiers dans le cadre des marchés relatifs à la formation

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	A partir de 2020 jusqu'en 2022

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs
--

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Nombre de personnes issues des QPV utilisant les services de l'offre « Conseil en évolution professionnelle »	annuelle	Mission Locale

FICHE ACTION N°32		
Titre	Développer les clauses d'insertion dans la commande publique	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 6	<i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>
Objectif opérationnel	OP 18	Développer les clauses d'insertion dans la commande publique
Action concernée	<p>Après une expérimentation, la CAN a créé, à compter du 1er juillet 2018, un guichet unique clauses d'insertion, au bénéfice des parcours des publics en difficultés d'insertion professionnelle.</p> <p>Le niveau de service et les modalités de partenariat du guichet sont précisés dans une Charte territoriale d'insertion (annexe de la Convention ANRU) qui priorise les publics issus des quartiers prioritaires.</p> <p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les donneurs d'ordre pour augmenter le nombre d'heures d'insertion, - Favoriser les parcours d'insertion des bénéficiaires en développant des actions de mobilisation en lien avec les partenaires du pilier emploi du contrat de ville (ex : informations collectives, plateforme vocationnelle, formation....). <p>Pacte Niort Agglo (déclinaison Pacte de Dijon) : Utiliser la commande publique et la clause d'insertion</p>	

Objectifs de l'action
Encourager le développement des clauses d'insertion au bénéfice des parcours des publics en insertion dont les publics en insertion issus des QPV

Portage
<p>Action concernée : Communauté d'agglomération du Niortais :</p> <p>○ Direction(s) concernée(s) et référentes : Service Cohésion Sociale et Insertion</p>

Partenaires de l'action

Les signataires de la Charte territoriale d'insertion :

Les signataires du Contrat de ville :

- L'Etat représenté par Mme le Préfet des Deux-Sèvres, déléguée territoriale de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine,
- La Communauté d'Agglomération du Niortais représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du 8 juillet 2019,
- La Ville de Niort représentée par son maire,
- Deux-Sèvres Habitat représenté par son Président,
- Immobilière Atlantic Aménagement représenté par son Président,
- La SEMIE (Société D'Economie Mixte Immobilière et Economique) représentée par son Président,
- Le Conseil départemental des Deux-Sèvres représenté par son Président,
- Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Niort représenté par son Président,
- La CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) représentée par sa Présidente,
- La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) représentée par son Président,
- Pôle Emploi représenté par son Directeur départemental,
- La Mission locale du Sud Deux-Sèvres représentée par son Président,
- La Caisse d'Allocations Familiales représentée par son Président.

Les autres signataires :

- Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique représentées par INAE (Agir ensemble pour l'Insertion par l'Activité Economique), représenté par son Président,
- Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification pour le Bâtiment et les Travaux publics représenté par son Président,
- La Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux publics représentée par son Président,
- L'Union nationale des Entreprises du paysage de Nouvelle-Aquitaine représentée par son Président,
- La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) représentée par son Président,
- Cap Emploi,
- Le Syndicat départemental des Travaux Publics.

Effets attendus

A terme, les objectifs sont :

- Accompagner les donneurs d'ordre pour augmenter le nombre d'heures d'insertion,
- Favoriser les parcours d'insertion des bénéficiaires en développant des actions de mobilisation en lien avec les partenaires du pilier emploi du contrat de ville (ex : informations collectives, plateforme vocationnelle, formation

Public ciblé

Demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion dont ceux des quartiers prioritaires

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires et le territoire de la CAN

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action	<ul style="list-style-type: none"> - CAN : <ul style="list-style-type: none"> o moyens humains, logistiques et financiers : la mission est confiée au guichet clauses d'insertion positionné au sein de la Direction Cohésion Sociale et Insertion de la CAN, constitué dans cet objectif. o moyens humains, logistiques et matériels : les moyens nécessaires aux actions de mobilisation des publics. - CD 79 : moyens humains et cofinancement possible au titre du Fonds Social Européen (FSE) - Pôle Emploi : <ul style="list-style-type: none"> o moyens humains, financiers et logistiques à travers : la mobilisation des publics, la mobilisation de la plateforme vocationnelle et la désignation d'un référent technique, dédié à la vérification de l'éligibilité des publics préalablement au positionnement sur les clauses d'insertion. - Mission Locale, CD 79, DIRECCTE : <ul style="list-style-type: none"> o moyens humains, financiers et logistiques à travers : la mobilisation des publics
--------	--

Crédits spécifiques mobilisables

Action	Crédits spécifiques (en compléments des crédits de droit commun) en fonction de projets notamment de projets déposés dans le cadre de l'appel à projet sur le pilier emploi du Contrat de ville.
--------	--

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action	Jusqu'en 2022
--------	---------------

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) réfèrent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Nombre d'opérations incluant des clauses d'insertion	Annuelle	Guichet unique clauses d'insertion-CAN
Nombre de marchés incluant des clauses d'insertion	Annuelle	Guichet unique clauses d'insertion-CAN
Nombre d'heures d'insertion dont le nombre d'heures bénéficiant aux habitants issus des QPV	Annuelle	Guichet unique clauses d'insertion-CAN

Nombre d'heures d'insertion par bénéficiaire dont nombre d'heures d'insertion par bénéficiaires issus des QPV	Annuelle	Guichet unique clauses d'insertion-CAN
Nombre d'actions de mobilisation	Annuelle	Guichet unique clauses d'insertion-CAN

□ **Indicateurs qualitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Typologie des publics en insertion bénéficiaires des clauses (DELD, BRSA, jeunes de – 26 ans, séniors, TH) dont bénéficiaires issus des QPV	Annuelle	Guichet unique clauses d'insertion-CAN
Situation des bénéficiaires des clauses 6 mois près la fin de la période (agrément, contrat...)	Bi-annuelle	Pôle Emploi dans le cadre de la convention CAN-Pôle Emploi

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

LES FICHES ACTION

OBJECTIF STRATEGIQUE 7 – LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

Objectifs Opérationnels	N° fiche action	Titre de la fiche action
OP 19 - Favoriser la mobilité	33	Favoriser la mobilité
OP 20 - Agir pour la maîtrise de la langue	34	Repérer et traiter les difficultés de maîtrise de la langue au sein des quartiers prioritaires
OP 21 - Favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil des enfants et la demande, en vue de l'insertion professionnelle notamment des femmes	35	Identifier les problématiques d'accueil d'enfants au sein des quartiers prioritaires

FICHE ACTION N°33		
Titre	Favoriser la mobilité	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 7	<i>LEVER LES FREINS A L'EMPLOI</i>
Objectif opérationnel	OP 19	Une offre de transport en commun pour tous et des solutions innovantes
Action(s) concernée(s)	<p>Un diagnostic partagé et une réflexion partenariale ont permis de compléter l'offre de services proposée par la plateforme mobilité AIVE-Atelier Méca (conseil en mobilité, location deux-roues et voitures et réparation par un chantier d'insertion et vente de voitures d'occasion) par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - action 1 : Un renfort des permanences de conseil en mobilité sur les quartiers prioritaires, pour le retour ou le maintien en emploi, -action 2 : Une auto-école solidaire qui priorise les candidats dans une démarche de retour à l'emploi et à la formation, - action 3 : La location de voitures sans permis (au sein d'un parc comportant des 2 roues et des voitures) pour favoriser la reprise d'une activité professionnelle. <p>Ces nouveaux segments de réponses développés début 2019 ont mis en évidence le besoin de recenser, à terme, au sein d'un répertoire des différents financements du code et du permis de conduire (action 4) afin de pouvoir prendre en compte ou au moins minorer le reste à charge pour les personnes. Ce répertoire permettra de donner de la lisibilité aux prescripteurs sur l'effort financier qui attend les bénéficiaires et les accompagner dans leurs objectifs.</p> <p>A ces réponses, s'ajoutent les actions de sensibilisation (individuelles et collectives) et les accompagnements proposés par les Ambassadeurs de la Mobilité (action 5).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement de Niort Agglo (PACTE Collectivité/Etat) : Les solutions innovantes ci-dessus viennent compléter : le réseau de bus gratuit, le réseau de location de vélos à assistance électrique, un diagnostic préalable à un plan vélo et la mise en place de stations en libre-service proposant un système innovant de vélos hybrides ou classiques (une de ces stations est positionnée au sein du Clou Bouchet). 	

	<p>Sur le Pontreau-Colline St André, le lancement de la navette qui dessert la place Strasbourg-Denfert Rochereau est effectif depuis le 2 septembre 2019. Ce circuit sera réalisé par un véhicule électrique.</p> <p>Mesure 12 du plan de mobilisation nationale : Développer l'accès au permis de conduire</p>
--	--

<p>Objectifs de l'action</p>
<p>Favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires pour l'ensemble des démarches dont les démarches de retour à l'emploi.</p>

<p>Portage</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Action concernée n° 1, 2, 3 et 4 : portées par AIVE Ateliers Méca et CAN <ul style="list-style-type: none"> ○ Direction concernée: Direction Cohésion Sociale et Insertion (dans le cadre de l'appel à projet) - Action concernée n°5 : CAN <ul style="list-style-type: none"> ○ Direction(s) concernée(s) : Direction Transports et Direction Cohésion Sociale en lien avec le porteur opérationnel Unis-Cités

<p>Partenaires de l'action</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE), - Pôle Emploi, - Mission Locale, - Conseil Départemental des Deux-Sèvres - Caisse d'Allocations Familiales (CAF), - Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, - Comité de Bassin d'Emploi du Niortais, - Organismes consulaires, - Organismes de formation.

<p>Effets attendus</p>
<p>Une meilleure prise en compte de la mobilité dans l'insertion sociale et professionnelle des habitants des QPV</p> <p>Une offre de mobilité adaptée et accessible.</p> <p>Des conditions pratiques d'accès à l'emploi améliorées</p>

<p>Public ciblé</p>
<p>Les publics des quartiers prioritaires dont les personnes dans une démarche de retour à l'emploi.</p>

Quartier(s) concerné(s)
Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
Action n°1	<ul style="list-style-type: none"> - CAN : Direction Cohésion sociale et insertion- moyens humains : instruction et suivi de l'action retenue dans le cadre de l'appel à projets - Conseil Départemental des Deux-Sèvres : moyens financiers et humains pour l'instruction et le suivi de l'action - Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : soutien sous réserve des règlements d'intervention en vigueur - CAF : moyens financiers
Action n°2	<ul style="list-style-type: none"> - CAN : Direction Cohésion sociale et insertion- moyens humains : instruction et suivi de l'action retenue dans le cadre de l'appel à projets - Conseil Départemental des Deux-Sèvres : moyens humains et financiers Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : soutien sous réserve des règlements d'intervention en vigueur
Action n°3	<ul style="list-style-type: none"> - CAN : Direction Cohésion sociale et insertion- moyens humains : instruction et suivi de l'action retenue dans le cadre de l'appel à projets - Conseil Départemental des Deux-Sèvres : moyens humains et financiers
Action n°4	<ul style="list-style-type: none"> - CAN : - Direction Cohésion sociale et insertion- moyens humains : instruction et suivi de l'action retenue dans le cadre de l'appel à projets
Action n°5	<ul style="list-style-type: none"> - CAN : - Direction Cohésion sociale et insertion et Direction des Transports : moyens humains et financiers. Cette action est développée sur l'ensemble du territoire de l'Agglo avec une attention particulière sur les QPV. - Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : soutien sous réserve des règlements d'intervention en vigueur - Services de l'Etat : moyens financiers

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	Crédits spécifiques de la politique de la ville CAN/CGET Crédits spécifiques de la politique de la ville de la Région Nouvelle Aquitaine en fonction des projets
Action n°2	Crédits spécifiques de la politique de la ville CAN/CGET Crédits spécifiques de la politique de la ville de la Région Nouvelle Aquitaine en fonction des projets
Action n°3	Crédits spécifiques de la politique de la ville CAN/CGET (crédits de l'Etat fléchés sur le fonctionnement)
Action n°4	Crédits spécifiques de la politique de la ville CAN/CGET

Action n°5	
------------	--

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	2019-2022
Action n°2	2019-2022
Action n°3	2019-2022
Action n°4	2020-2022
Action n°5	2019-2022

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2022)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) réfèrent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Nombre de conseils en mobilité réalisé auprès de personnes dans une démarche de retour ou de maintien en emploi dont le nombre réalisé auprès des habitants des QPV	Annuelle	Opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projets
Action 1 : Nombre de personnes bénéficiaires du conseil en mobilité et en démarche de retour à l'emploi ayant retrouvé un emploi	Annuelle	Pôle Emploi à partir des éléments transmis par l'opérateur
Action 2 : Nombre de bénéficiaires de l'auto-école solidaire dans une démarche de retour à l'emploi et à la formation dont le nombre issu des QPV	Annuelle	Opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projets
Action 2 : Nombre de bénéficiaires de l'auto-école solidaire issus des QPV dans une démarche de retour à l'emploi et à la formation qui ont vu leur démarche aboutir positivement	Annuelle	Pôle Emploi à partir des éléments transmis par l'opérateur
Action 3 : Nombre de bénéficiaires de location de véhicules (2 roues, voitures et voitures sans permis) dans le cadre de la reprise d'une activité professionnelle dont le nombre issus des QPV	Annuelle	Opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projets
Action 3 : Parmi le nombre de bénéficiaires de location de véhicules (2 roues, voitures et voitures sans permis) dans le cadre de la reprise d'une activité professionnelle issus des QPV, le nombre ayant vu leur démarche vers l'emploi ou la formation aboutir	Annuelle	Pôle Emploi à partir des éléments transmis par l'opérateur

Action 4 : Réalisation d'un répertoire des différents financements au code et au permis suivie de mises à jour	Annuelle	Opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projets
Action 5 : Nombre d'actions de sensibilisation individuelles et collectives réalisées par les ambassadeurs de la mobilité et nombre des habitants des QPV concernés	Annuelle	Association d'intermédiation encadrant les jeunes en service civique
Action 5 : Nombre d'accompagnements proposé par les ambassadeurs de la mobilité et nombre des habitants des QPV concernés	Annuelle	Association d'intermédiation encadrant les jeunes en service civique

FICHE ACTION N°34		
Titre	Repérer et traiter les difficultés de maîtrise de la langue au sein des quartiers prioritaires	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 7	<i>LEVER LES FREINS A L'EMPLOI</i>
Objectif opérationnel	OP 20	Agir pour la maîtrise de la langue
Action(s) concernée(s)	<p>1. Mobiliser et favoriser l'appropriation des dispositifs publics de formation au bénéfice des-demandeurs d'emploi en insertion des quartiers prioritaires qui ne maîtrisent pas la langue française.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mobiliser le dispositif régional « Clés des savoirs citoyens» confié à l'ASFODEP (Association Formation Professionnelle et Développement Education Permanent), en appui à l'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi qui ne maîtrisent pas la langue française ○ Mobiliser les futurs dispositifs (en cours de construction) relatifs aux savoirs de base qui prendront la suite 	

Objectifs de l'action
<p>Repérer et caractériser les difficultés liées à la non maîtrise de la langue des habitants des quartiers prioritaires, en prenant compte les spécificités des publics.</p> <p>Favoriser l'accès des publics des quartiers prioritaires aux différents dispositifs d'apprentissage de la langue autour de deux objectifs principaux : l'employabilité et la socialisation.</p>

Portage
Action concernée : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE), - Pôle Emploi, - Mission Locale, - Communauté d'agglomération de Niort (CAN), - Caisse d'allocations familiales (CAF), - Conseil départemental des Deux-Sèvres, - Comité de Bassin d'Emploi du Niortais, - Organismes consulaires, - Organismes de formation.

Effets attendus

L'accompagnement renforcé des personnes issues des quartiers prioritaires et ne maîtrisant pas la langue.

Public ciblé

Demandeurs d'emploi en insertion des quartiers prioritaires rencontrant des problèmes de maîtrise de la langue

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1	<ul style="list-style-type: none">o Région Nouvelle Aquitaine : Moyens financiers dans le cadre du marché conclu pour la formation « Clés des savoirs citoyens » puis dans le cadre des futurs dispositifs « savoirs de base »
------------	--

Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1	
------------	--

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1	2020-2022
------------	-----------

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) réfèrent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Nombre de bénéficiaires du dispositif « Clés savoirs citoyens » issus des QPV	Annuelle	L'opérateur retenu pour développer le dispositif « clés savoirs citoyens »
Action 1 : Bilan des actions menées par l'opérateur retenu	Annuelle	L'opérateur retenu pour développer le dispositif « clés savoirs citoyens »

Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). La disponibilité des indicateurs doit être effective. Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) réfèrent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Typologie des publics bénéficiaires du dispositif « Clés savoirs citoyens » issus des QPV	Annuelle	L'opérateur retenu pour développer le dispositif « clés savoirs citoyens »

FICHE ACTION N°35		
Titre	Identifier les problématiques d'accueil d'enfants au sein des quartiers prioritaires	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 7	<i>LEVER LES FREINS A L'EMPLOI</i>
Objectif opérationnel	OP 21	Favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil des enfants et la demande, en vue de l'insertion professionnelle notamment des femmes
Action(s) concernée(s)	1. Réflexion dans un cadre partenarial, sur une nouvelle organisation des modes d'accueil en s'appuyant sur un recensement des besoins et de l'offre.	

Objectifs de l'action
<p>Informier et sensibiliser les familles des quartiers prioritaires sur les modes d'accueil existants.</p> <p>Adapter les modalités d'accueil de la petite enfance (horaires, encadrement, lieux...) pour correspondre aux besoins de modes de gardes des publics en insertion.</p>

Portage
Action concernée n° 1 : Co portage CD79 et CAF en lien avec le CCAS de la Ville de Niort et la CAN.

Partenaires de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Caisse d'allocations familiales (CAF), - Ville de Niort, - CDIFF - Service de l'Etat –Chargé de mission aux droits des femmes - Mission Locale - Structures de l'IAE

Effets attendus
<p>Une information complète sur les possibilités de garde existantes auprès des familles, notamment monoparentales</p> <p>Une meilleure adéquation des besoins des familles monoparentales par rapport aux modalités d'accueil des structures</p> <p>L'amélioration de l'insertion professionnelle des femmes.</p>

Public ciblé
Familles, notamment monoparentales, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle

Quartier(s) concerné(s)
Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
Action n°1	<ul style="list-style-type: none"> - CD79 : Moyens humains, techniques et financiers - CAF : Moyens humains, techniques et financiers - CCAS : Moyens humains et techniques: mobilisation de l'Observatoire des solidarités CAN/CCAS - CAN : Moyens humains et techniques : mobilisation de l'Observatoire des solidarités CAN/CCAS

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	En fonction des actions développées au regard des besoins

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	La durée du Contrat de ville

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs
--

➤ S'agissant d'une fiche action qui porte sur un recensement des besoins et la recherche des solutions adaptées, il est difficile d'identifier préalablement des indicateurs quantitatifs.

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

LES FICHES ACTION

OBJECTIF STRATEGIQUE 8 – PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE ET LA VITALITE ECONOMIQUE

Objectifs Opérationnels	N° fiche action	Titre de la fiche action
OP 22 - Soutenir les initiatives locales, sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation	36	Coordonner et faire converger les accompagnements (de l'émergence des projets à la post création)
OP 23 - Soutenir l'attractivité commerciale des quartiers prioritaires	37	Apprécier la pertinence des services présents, Rechercher les commerces et services renforçant l'attractivité des quartiers

FICHE ACTION N°36		
Titre	Coordonner et faire converger les accompagnements (de l'émergence des projets à la post création)	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 8	<i>PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE ET LA VITALITE ECONOMIQUE</i>
Objectif opérationnel	OP 22	Soutenir les initiatives locales, sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consolider l'accompagnement de l'émergence à la post-crétion : détection et accompagnement de projets de création d'entreprise <ul style="list-style-type: none"> -Poursuivre l'action ciblant les habitants des quartiers prioritaires, portée par le collectif «ADIE/CCI/CMA», portant sur la détection, l'accompagnement et l'intégration des projets dans les dispositifs de droit commun. Il s'agit de maintenir la dynamique en renouvelant les modalités de mobilisation et d'accompagnement des publics et d'information des prescripteurs. -L'action comporte également un temps de valorisation et de promotion, nommé « Les trophées des quartiers », favorisant les liens avec les temps forts de la Région Nouvelle Aquitaine. -Associer la Mission Locale afin de renforcer au sein de l'action, la prise en compte du public jeune. 2. Sensibiliser les apprentis à la création d'entreprises pour susciter l'ambition de créer ou de reprendre une activité artisanale. 3. Accompagner l'entrepreneuriat féminin : faciliter l'accès aux droits et lever les freins spécifiques. 4. Proposer par l'Agence Pour l'Egalité Entrepreneuriale un accompagnement visant à mettre en lien les entrepreneurs des quartiers avec les grandes entreprises et donneurs d'ordre. 	

Objectifs de l'action

Détecter, en amont, de potentiels porteurs de projet par les dispositifs partenariaux de soutien à la création d'activité

Informier et orienter les futurs porteurs de projets

Susciter chez les futurs porteurs de projets l'ambition de créer ou de reprendre une activité

Portage

Action 1 portée par le collectif constitué de l'ADIE, CMA et CCI dans le cadre de l'AAP du Contrat de Ville (soutenue par la CAN et la Préfecture) et par la Région Nouvelle Aquitaine via le dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés » et via le dispositif « Plan d'Actions Régional pour l'entrepreneuriat des femmes » (PAR).

Action 2 portée par la CMA 79

Action 3 portée par les services de l'Etat

Action 4 portée par l'Agence Pour l'Egalité Entrepreneuriale soutenue par l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine

Partenaires de l'action

- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)
- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- CMA
- CCI
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Effets attendus

Une meilleure détection et un accompagnement renforcé des porteurs de projets/créateurs d'entreprise, issus des quartiers prioritaires avec une vigilance sur le public jeunes et le public féminin

Une plus grande mobilisation de toutes les parties prenantes et des outils de droit commun dans le domaine du développement économique et de l'emploi

Public ciblé

- Les salariés et Les demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires dont jeunes et femmes

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
Action n°1	CAN (Directions Cohésion Sociale et Insertion et Développement Eco) : moyens financiers et techniques Région Nouvelle Aquitaine : soutien en fonction des projets
Action n°2	CMA 79 : moyens techniques et financiers Région Nouvelle Aquitaine: soutien en fonction des projets
Action n°3	Services de l'Etat- Chargé(e) de mission aux droits des femmes et pour l'égalité : moyens humains
Action n°4	Région Nouvelle Aquitaine et Services de l'Etat: moyens financiers et techniques via l'Agence pour l'Egalité Entrepreneuriale

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	Crédits spécifiques complémentaires CAN/CGET pour « aller au-devant » des habitants des quartiers.
Action n°2	
Action n°3	
Action n°4	

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	Action sur la durée du contrat.
Action n°2	Action sur la durée du contrat
Action n°3	Action sur la durée du contrat
Action n°4	

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Nombre de porteurs de projets accompagnés issus des QPV (dont nombre de jeunes et femmes)	annuelle	Collectif ADIE/CCI/CMA
Action 1 : Nombre d'entreprises accompagnées post-crétion à trois ans (dont nombre de jeunes et femmes)	annuelle	Collectif ADIE/CCI/CMA

Action 1 : Nombre d'emplois créés par les entreprises accompagnées	annuelle	Collectif ADIE/CCI/CMA
Action 1 : Nombre de candidats au concours « Trophée des quartiers » issus des QPV (dont jeunes et femmes)	annuelle	Collectif ADIE/CCI/CMA, en lien avec la Région Nouvelle Aquitaine
Action 2 : Nombre d'actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat réalisées par la CMA en direction des habitants des quartiers prioritaires et nombre de jeunes bénéficiaires de ces actions dont les jeunes issus des QPV		CMA 79
Action n°3		Service de l'Etat
Action 4 : Nombre d'entreprises issus des QPV accompagnées par l'Agence pour l'Egalité Entrepreneuriale dont celles mises en relations avec de grandes entreprises et donneurs d'ordre		Agence pour l'Egalité Entrepreneuriale en lien avec la Région Nouvelle Aquitaine et les services de l'Etat

FICHE ACTION N°37		
Titre	Apprécier la pertinence des services présents, Rechercher les commerces et services renforçant l'attractivité des quartiers	
Pilier	<i>Développement économique et emploi</i>	
Orientation stratégique	OS 8	<i>PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE ET LA VITALITE ECONOMIQUE</i>
Objectif opérationnel	OP 23	Soutenir l'attractivité commerciale des quartiers prioritaires
Action(s) concernée(s)	<p>Identifier la pertinence des services et des commerces à développer sur les quartiers prioritaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour le quartier Pontreau/Colline St André). L'étude EPARECA a été réalisée à l'automne 2018 et restituée le 13 décembre 2018. Il ressort de ce diagnostic que le potentiel de développement marchand est très limité voire inexistant. Ceci est essentiellement dû au faible potentiel de consommation de ses habitants et à l'évasion commerciale forte des résidents et des clientèles de flux. <p>De plus, l'étude EPARECA a pris en compte le développement prochain de l'Intermarché avec une surface de vente de 2500 m2. Si ce projet venait à ne pas aboutir, les conclusions de l'étude seraient totalement à revoir.</p> <p>L'étude portait initialement sur les aspects marchands du quartier Pontreau Colline Saint-André. Le cabinet a réalisé des préconisations qui sortent majoritairement du champ commercial. Nous vous proposons ci-dessous de distinguer les différentes préconisations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préconisation dans le champ commercial : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une boulangerie-snacking rue Pluvialut: Une action plus ciblée de prospection commerciale pour étudier la venue d'une boulangerie-snacking, par un démarchage direct auprès d'artisans niortais déjà installés, pourrait également être de nature à redynamiser le quartier en parallèle du projet de requalification urbaine. - Mise en place de casiers Amazon pour capter la clientèle de flux. 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Préconisations dans le champ économique, essentiellement en lien avec l'ESS : <ul style="list-style-type: none"> - Création d'activités en lien avec l'économie sociale et solidaire : ressourcerie, - Création d'un centre pour métiers d'art (dans le local de l'ancien garage). - Inscription dans l'écosystème numérique niortais (qualifié de probabilité incertaine par le cabinet AID Observatoire). • Préconisations hors-du-champ économique : <ul style="list-style-type: none"> - Mener une action foncière forte rue Pluvialt pour accompagner la mutation économique voire d'habitat - Création d'une conciergerie/ tiers-lieux de quartier en lien avec la Maison France Services <p>Concernant les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie, intégrer les préconisations et le plan d'actions du futur SDEC</p>
--	--

<p>Objectifs de l'action</p>
<p>Identifier les services et les commerces à développer sur les quartiers prioritaires</p> <p>Accompagner le développement des opérateurs économiques importants des quartiers prioritaires</p> <p>Identifier les locaux à vocation commerciale et pallier leur vacance</p> <p>Pérenniser l'activité des commerces par des aides pour la mise en accessibilité</p>

<p>Portage</p>
<p>- Portage par la CAN-Service Développement économique</p>

<p>Partenaires de l'action</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE) - Caisse des Dépôts et Consignations - Chambre de commerce et d'industrie (CCI79) et Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA79) - Ville de Niort - Conseil Régional - Bailleurs - Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) - Chambres consulaires - Région

Effets attendus

La consolidation des commerces et services existants

Le développement d'une nouvelle offre en commerces et en services (en particulier dans le quartier du Pontreau/Colline Saint André)

Une plus grande attractivité des quartiers ciblés, assurant une mixité d'usage et de fonction

La création d'emplois au niveau local

Public ciblé

Les créateurs d'entreprises souhaitant créer une activité dans un quartier prioritaire

Services et commerces existants

Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers,

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

Action n°1

CAN-Direction Développement Economique : moyens logistiques, financiers et humains

Caisse des dépôts : moyens financiers (cofinancement de l'étude sur le Pontreau/Colline St André)

PILIER TRANSVERSAL VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

LES FICHES ACTION

OBJECTIF STRATEGIQUE – FAVORISER LA CITOYENNETÉ

Objectif stratégique transversal	N° fiche action	Titre de la fiche action
Favoriser la citoyenneté	38	Mener des actions d'information civique
Favoriser la citoyenneté	39	Permettre des temps de découverte et de sensibilisation

FICHE ACTION N°38	
Titre	Mener des actions d'information civique
Pilier	<i>VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE</i>
Orientation stratégique	<i>Favoriser la citoyenneté</i>
Actions(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le soutien et le développement des actions visant à donner ou redonner le cadre des valeurs de la République (groupe d'échange, projets portés par les jeunes, etc.) 2. Faciliter l'accès à l'information aux droits et devoirs du citoyen (expositions, rencontres, inscription sur une liste électorale, citoyenneté européenne, etc.) auprès des jeunes des quartiers 3. La diffusion des supports de communication dans les quartiers prioritaires visant à inciter le citoyen à s'inscrire sur les listes électorales et à user de son droit de vote 4. Promouvoir et élargir l'éco-citoyenneté dans les écoles labellisées Eco-école (Coubertin et Ferry) (Programme international d'éducation au développement durable)

Objectifs de l'action
<p>Renforcer la citoyenneté.</p> <p>Favoriser l'adhésion à des valeurs partagées et la participation à la vie de la cité.</p> <p>Faire vivre l'égalité : donner les mêmes opportunités à chacun et imposer les mêmes règles à tous.</p> <p>Lutter contre la radicalisation.</p> <p>Favoriser la compréhension des enjeux interculturels.</p>

Portage
<ul style="list-style-type: none"> - Action concernée n° 1 : DDCSPP <ul style="list-style-type: none"> ○ Directions concernées : ○ Fonction du ou des référents(es) : - Action concernée n° 2 : Mission Locale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Directions concernées : Mission Locale Sud Deux-Sèvres ○ Fonction du ou des référents(es) : Directeur(trice) de la Mission Locale Sud Deux-Sèvres - Action concernée n° 3 : Ville de Niort <ul style="list-style-type: none"> ○ Directions concernées : Formalités citoyennes ○ Fonction du ou des référents(es) : - Action concernée n° 4 : Education Nationale et Ville de Niort (opérateur) <ul style="list-style-type: none"> ○ Directions concernées : Education ○ Fonction du ou des référents(es) :

Partenaires de l'action
- Toutes institutions et opérateurs

Effets attendus
Une meilleure participation des habitants des quartiers prioritaires aux élections Une plus grande veille sur les risques de radicalisation dans la cellule familiale et par les acteurs du quotidien

Public ciblé
Tout public

Quartier(s) concerné(s)
Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
Action n°1	
Action n°2	- Mission Locale : o Moyens humains
Action n°3	- Ville de Niort : o Moyens humains : préparation des supports de communication
Action n°4	- Education Nationale : - Ville de Niort : o Dispositifs : 3 ^{ème} axe du plan d'action du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers o Moyens humains : Coordinateur(trice), référent(e), parents, enseignants, parents d'élèves, éco-animateurs(trices), diététicien(ne) et équipe de restauration

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	
Action n°2	
Action n°3	

Action n°4	
------------	--

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	
Action n°2	
Action n°3	Année scolaire (avant les élections)
Action n°4	Année scolaire

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs
--

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Nombre d'actions de sensibilisation au civisme réalisées	Annuelle	DDCSPP
Action n°1 : Nombre de participants selon le QPV	Annuelle	DDCSPP
Action 3 : Taux de participation aux élections	Annuelle	Ville de Niort
Action «3 : Evolution des inscriptions aux bureaux de vote par genre	Annuelle	Ville de Niort
Action 4 : Nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre du programme Eco-école	Annuelle	Ville de Niort (Direction de l'Education)
Action 4 : Nombre d'établissements participants au programme Eco-école	Annuelle	Education Nationale

Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action n°4 : Nombre de participants et partenaires impliqués dans le programme Eco école		Ville de Niort, Education

FICHE ACTION N°39	
Titre	Permettre des temps de découverte et de sensibilisation
Pilier	VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE
Orientation stratégique	<i>Favoriser la citoyenneté</i>
Action(s) concernée(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparer à l'entrée à la vie citoyenne 2. La mise en place « Rallye citoyens » ou semaine citoyenne organisés par les jeunes de quartiers via les centres socioculturels (action d'animation interministérielle) 3. La poursuite des actions de découverte des métiers de l'espace public à destination des 5 écoles des quartiers prioritaires (Action à rapprocher avec l'OS 5 « Prévention de la délinquance ») 4. Favoriser la sensibilisation des professionnels aux risques de radicalisation dans un objectif de donner aux familles et aux acteurs du quotidien les clés de lecture nécessaires pour identifier les premiers signaux d'alerte 5. Favoriser l'éducation à la sécurité routière lors de l'accueil périscolaire (Action à rapprocher avec l'OS 5 « Prévention de la délinquance »)

Objectifs de l'action
<p>Renforcer la citoyenneté.</p> <p>Favoriser l'adhésion à des valeurs partagées et la participation à la vie de la cité.</p> <p>Faire vivre l'égalité : donner les mêmes opportunités à chacun et imposer les mêmes règles à tous.</p> <p>Lutter contre la radicalisation.</p> <p>Favoriser la compréhension des enjeux interculturels.</p>

Portage
<ul style="list-style-type: none"> - Action concernée n° 1 et 4 : Services de l'Etat, Préfecture - Action concernée n° 2 : Centre socioculturels et CAN <ul style="list-style-type: none"> ○ Direction concernée: Direction Cohésion Sociale et Insertion (dans le cadre de l'appel à projet) - Action concernée n° 3 et 5 : Ville de Niort <ul style="list-style-type: none"> ○ Direction concernée : Direction de l'Education

Partenaires de l'action
- Toutes institutions et opérateurs

Effets attendus
Une meilleure participation des habitants des quartiers prioritaires aux élections Une plus grande veille sur les risques de radicalisation dans la cellule familiale et par les acteurs du quotidien

Public ciblé
Tout public

Quartier(s) concerné(s)
Tous les quartiers prioritaires

Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence	
Action n°1	- Préfecture : Moyens humains
Action n°3	- Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> o Dispositif : 3ème axe du plan d'action du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers o Moyens humains et financiers : moyens du périscolaire (moyens humains et de coordination de la ville de Niort) - CAN : moyens humains - HSDS : moyens humains: mise à disposition d'agents (variable selon les années)
Action n°4	- Services de l'Etat : Moyens à préciser
Action n°5	- Ville de Niort, Préfecture, Direction départementale de la sécurité publique, MAIF (Service Prévention routière): moyens humains <ul style="list-style-type: none"> o Dispositifs : 3ème axe du plan d'action du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers (Ville de Niort)

Crédits spécifiques mobilisables	
Action n°1	
Action n°2	Crédits spécifiques de la politique de la ville
Action n°3	
Action n°4	
Action n°5	

Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action	
Action n°1	Année scolaire

Action n°2	
Action n°3	Année scolaire
Action n°4	
Action n°5	Année scolaire

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>
Action 1 : Nombre d'élèves participants aux cérémonies d'accueil à la citoyenneté française	Annuelle	Education Nationale (Etablissements scolaires)
Action 3 : Nombre d'actions de découverte des métiers de l'espace public	Annuelle	Ville de Niort, Education
Action 3 : Nombre de participants selon les écoles des QPV	Annuelle	Ville de Niort, Education
Action 3 : Nombre d'enfants inscrits aux ateliers	Annuelle	Ville de Niort, Education
Action 3 : Nombre d'ateliers menés	Annuelle	Ville de Niort, Education

Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

<i>Propositions d'indicateurs</i>	<i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i>	<i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>

